

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DU CHARBON ET DE L'ACIER**

**COMMUNAUTÉ  
ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

**COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE  
DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE**

# **PARLEMENT EUROPÉEN**

## **DÉBATS**

### **COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SÉANCES**

---

X/67

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

N° 94

---

**Session 1967-1968**

**Séance du mercredi 20 septembre 1967**

## **A V E R T I S S E M E N T**

**Simultanément à cette édition en langue française, des éditions ont paru aussi dans les trois autres langues officielles des Communautés, en allemand, en italien et en néerlandais.**

**La présente édition contient les textes originaux des interventions en langue française et la traduction de celles qui ont été faites dans les autres langues des Communautés.**

**Ces dernières sont signalées par une lettre qui les précède :**

**(A) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue allemande.**

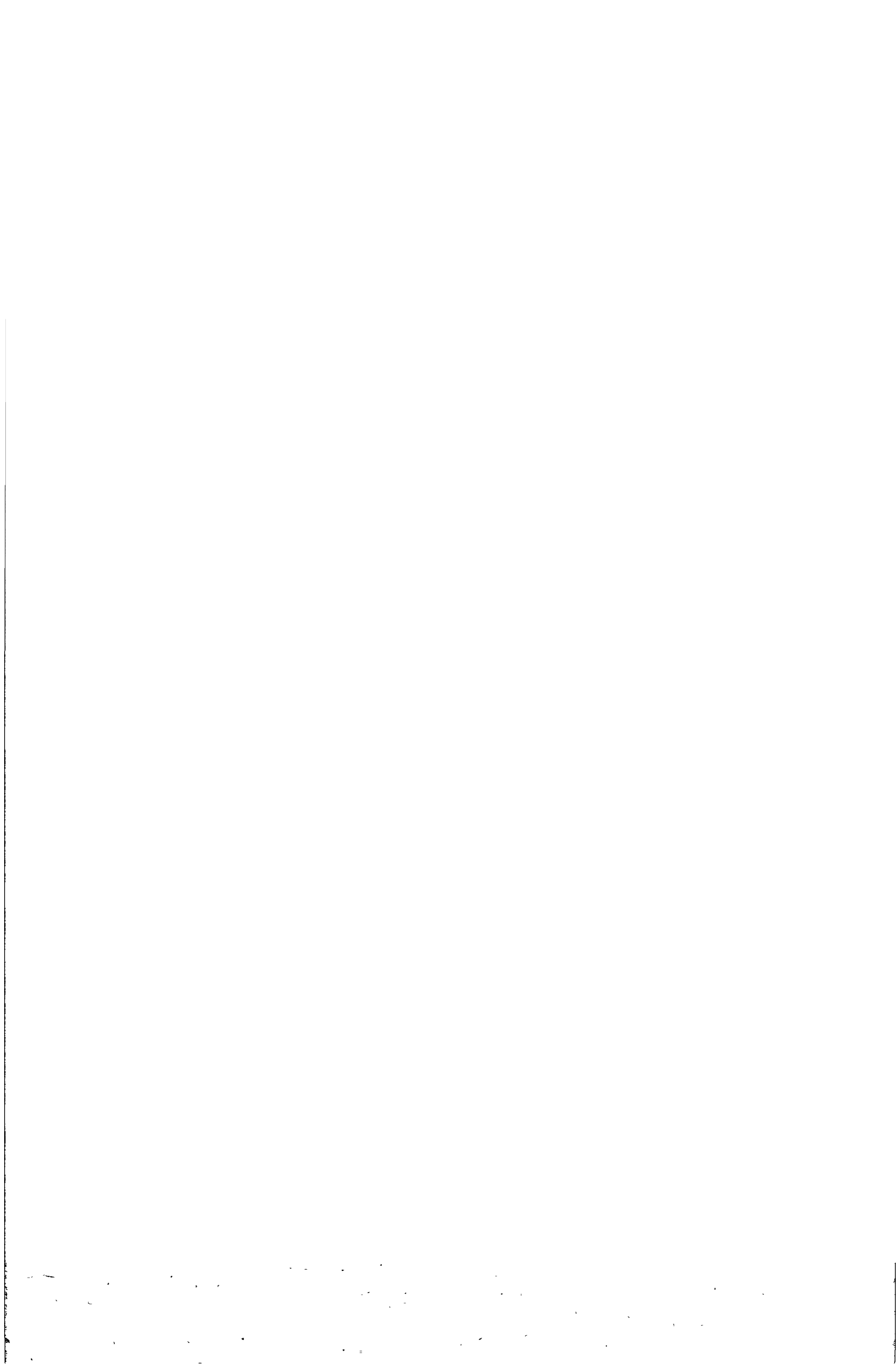
**(I) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue italienne.**

**(N) signifie que l'orateur s'est exprimé en langue néerlandaise.**

**Les textes originaux de ces interventions figurent dans l'édition de la langue considérée.**

**Session 1967-1968.**

**Séance du mercredi 20 septembre 1967**



# SÉANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 1967

## Sommaire

1. Reprise de la session .....	3	<i>Lipkowski, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne ; Furler, Burgbacher, Müller, Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes ; le Président..</i>	15
2. Éloges funèbres : MM. le Président ; Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes ; Jahn, président en exercice du Conseil des Communautés européennes ; Brunhes, au nom des quatre groupes politiques .....	4	13. <i>Projet de budget de recherches et d'investissement d'Euratom pour 1967. — Discussion d'urgence d'un rapport de M. Merten, fait au nom de la commission des finances et des budgets :</i>	
Suspension et reprise de la séance ..	7	<i>M. Gerlach, remplaçant M. Merten, rapporteur .....</i>	38
3. Excuses .....	7	<i>MM. von Heppe, président en exercice du Conseil des Communautés européennes ; Oele, au nom du groupe socialiste ; Battaglia, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; Sassen, membre de la Commission des Communautés européennes ; Gerlach ....</i>	39
4. Nominations à la Cour de justice des Communautés européennes .....	8	<i>Adoption d'une proposition de résolution relative au projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1967 .....</i>	45
5. Démission d'un membre du Parlement ..	8	14. <i>Dépôt de documents .....</i>	45
6. Composition des commissions .....	8	15. <i>Calendrier des prochaines séances .....</i>	46
7. Dépôt de documents .....	8	16. <i>Adoption du procès-verbal .....</i>	46
8. Renvoi en commission .....	9	17. <i>Interruption de la session .....</i>	46
9. Ordre du jour de la présente séance ....	9		
10. Déclaration de M. le Président de la Commission des Communautés européennes :			
<i>M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes ..</i>	9		
<i>lent .....</i>	15		
<i>Suspension et reprise de la séance ....</i>	15		
11. Règlement du Parlement européen :			
<i>Vote sans débat d'une proposition de résolution sur les modifications à apporter au règlement du Parlement européen comme suite à l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes .....</i>	15		
12. Débat sur la déclaration de M. le Président de la Commission des Communautés européennes :			
<i>MM. Scelba, au nom du groupe démocrate-chrétien ; Metzger, au nom du groupe socialiste ; Starke, au nom du groupe des libéraux et apparentés ; de</i>			

## PRÉSIDENCE DE M. POHER

(La séance est ouverte à 10 h 15)

M. le Président. — La séance est ouverte.

### 1. Reprise de la session

M. le Président. — Je déclare reprise la session du Parlement européen qui avait été interrompue le 19 juillet dernier.

## 2. Éloges funèbres

**M. le Président.** — Le 24 juillet dernier est décédé notre collègue Luciano Granzotto Basso.

Membre du parti socialiste dès sa jeunesse, il a milité toute sa vie dans ce parti et ce dans des circonstances difficiles qui lui ont causé beaucoup de souffrances et qui ont démontré ses éminentes qualités de démocrate convaincu et courageux.

Après avoir rempli divers mandats dans les organes provinciaux, il est élu sénateur en 1953.

Désigné en 1957 comme membre de l'Assemblée commune, il sera membre de notre Parlement dès sa constitution en 1958. Il s'intéressa activement aux travaux de plusieurs commissions : la commission sociale, celle du marché intérieur, la commission juridique dont il était vice-président.

La grande simplicité et la discrétion exemplaire de notre collègue nous ont permis de garder de lui le souvenir d'un homme bon, d'un démocrate convaincu et d'un Européen sincère.

Cette conviction européenne, nous la retrouvons principalement dans les discours qu'il a prononcés ici en qualité de doyen d'âge à l'ouverture de plusieurs de nos sessions constitutives. De ses fonctions passagères, il profitait pour lancer un appel vibrant en faveur de l'intégration européenne, de la démocratisation de nos institutions et surtout en faveur de l'extension des pouvoirs de notre Parlement.

Je n'oublie pas, pour ma part, qu'en mars 1966 c'est lui qui m'a transmis, en votre nom, les responsabilités de la charge que j'assume aujourd'hui.

Conseiller communal depuis 1945, il s'intéressait vivement à l'activité du Conseil des communes d'Europe, dans lequel il voyait un moyen indispensable pour arriver à une plus grande compréhension entre nos différentes nations et donc un pas dans la voie de l'unité européenne.

Quand, en mars dernier, lors de la dernière session constitutive, M. Granzotto Basso nous faisait savoir qu'il ne lui était pas possible de venir présider notre séance d'ouverture, nous avons tous craint de ne plus le revoir parmi nous.

Nous avons transmis nos condoléances à sa veuve, à sa famille, ainsi qu'au Sénat italien à l'occasion du décès de ce collègue dont nous garderons tous le souvenir d'un homme droit, loyal et courageux.

Pour ma part, j'adresse au groupe socialiste auquel il appartenait les condoléances de l'Assemblée.

Mes chers collègues, Madame, il y aura demain deux mois que notre ancien président et éminent collègue, Gaetano Martino, décédait à Rome après une longue et douloureuse maladie au cours de la-

quelle il a, une fois de plus, démontré son admirable courage et sa grande sérénité d'âme.

Gaetano Martino, ministre de l'éducation nationale, puis ministre des affaires étrangères d'Italie, promoteur de la Conférence de Messine pour la relance européenne, membre du Comité des trois sages de l'O.T.A.N., président de notre Parlement, président du parti libéral italien, membre de l'Académie de Lincei, recteur de l'université de Rome, homme de science et homme d'État, laisse dans ce Parlement un souvenir inoubliable.

Notre émotion — dans cet hémicycle, où il fut si souvent l'auteur et l'interprète de sentiments qui traduisaient sa noblesse d'homme et sa noblesse d'esprit exceptionnelle — est d'autant plus grande que l'Europe a perdu en lui un de ses apôtres les plus écoutés et les plus riches en intelligence, en caractère et en sagesse.

Homme de science avant tout, on s'étonnait de constater qu'il possédait également de si grandes capacités dans le domaine politique.

Il avait su donner à sa vie cette double orientation : d'un côté, la science et la culture avec leur rigueur et leur sens du concret, de l'autre, la politique dans le sens le plus noble du mot, avec tout son idéalisme.

Même en politique il n'a pas connu d'ennemis, mais seulement des adversaires qui n'ont jamais cessé d'admirer son sens profond de la démocratie, sa conviction que seul le dialogue peut permettre à l'homme de rechercher la vérité sans s'éloigner de la voie de la liberté et de la justice.

Nous n'avons certes pas besoin de rappeler ici les moments dramatiques que l'Europe a traversés au lendemain de la crise qui a fait échouer le plan pour la création de la Communauté européenne de défense. Après cet échec brutal, au moment où la grande œuvre de Robert Schuman semblait être remise en cause, Gaetano Martino prit l'initiative de convoquer à Messine — sa chère ville natale — la Conférence intergouvernementale pour le Marché commun et l'Euratom.

L'ordre du jour formel de la Conférence prévoyait le remplacement de Jean Monnet à la tête de la Haute Autorité de la C.E.C.A., remplacement rendu nécessaire par la démission que ce grand pionnier de l'Europe avait présentée justement pour protester par un geste éclatant contre l'évolution — à son sens malheureuse — que le processus européen commençait à subir. Mais les talents de négociateur, le sens aigu des contacts humains de Gaetano Martino lui permirent de réussir, sur cette terre sicilienne à laquelle il était si attaché, l'œuvre la plus importante de sa vie. C'est à Messine que trouvent leur source historique les traités du Marché commun et de l'Euratom, que

## Président

Gaetano Martino eut la joie profonde et le privilège de signer.

En même temps, son action politique se poursuivait avec un éclat particulier en faveur de la constitution de l'Union de l'Europe occidentale et pour le renforcement de l'O.T.A.N.

Gaetano Martino regardait bien loin au-delà de l'intégration européenne. Il voyait une plus grande entente entre tous les pays libres, entre tous les peuples ayant en commun les mêmes traditions et surtout les mêmes aspirations pour un monde où régneraient la liberté, la paix et la justice.

« Nous voulons unifier politiquement l'Europe des Six », disait-il le 16 mai 1960, « mais nous considérons cette unification comme un point de départ pour des unions plus vastes et plus complètes. » Et il évoquait, non sans émotion, l'exemple de la fondation des États-Unis d'Amérique en rappelant que « ce fut la première fois que l'Europe réussit à s'unifier encore que sur un territoire différent et loin du sien. »

Libéral par tradition, par style, il était à la pointe de cette œuvre révolutionnaire de notre temps qu'est le passage de la conception archaïque de la nation enfermée en elle-même à une fédération des peuples. Ce passage, pour lui, ne pouvait être valable et durable sans être accompagné d'un acte de volonté politique, fruit d'un choix entre le passé et l'avenir. C'est par « l'adhésion de la conscience que l'on peut construire l'Europe : il faut que la patrie plus petite puisse survivre dans la patrie plus grande. Il faut que soient permises aux citoyens européens la fidélité à leurs traditions vénérables et chères et la fidélité aux sources profondes de la civilisation commune ».

Tel est le sens du message de Gaetano Martino. Telle est également l'interprétation de ce grand Européen, détaché des problèmes techniques et de détail, pour une vision plus grande, plus haute, de l'œuvre politique à laquelle il avait consacré son existence.

Sa vie durant, il a poursuivi avec ténacité deux buts essentiels : d'une part, l'élection au suffrage universel direct de notre Parlement, proposition dont il a été l'auteur aux conférences de Messine et de Rome, d'autre part, la création de l'université européenne et le progrès sur la voie de la coopération dans le domaine de la recherche scientifique et du progrès technologique. Il n'a jamais cessé de réclamer, et ce jusqu'au dernier jour de sa vie, à l'occasion des dernières conversations que j'ai eu la joie d'avoir avec lui, des pouvoirs accrus pour notre Parlement. Mais il ne voulait pas concevoir cet accroissement des pouvoirs sans vouloir en même temps l'élection au suffrage universel direct des parlementaires européens.

« Tant que les peuples ne seront pas associés à nos efforts, notre action ne pourra pas donner les fruits que nous en attendons. C'est seulement par la volonté de nos peuples, par leur participation active que l'Europe pourra grandir et reprendre sa place dans le monde. »

Si les institutions et leurs pouvoirs, si la représentation démocratique des peuples ont été pour Gaetano Martino la base de son action politique, c'est toutefois de l'homme et de sa promotion qu'il s'inquiétait le plus.

La création de l'université européenne, d'un centre où les savants et les chercheurs auraient pu trouver, dans un esprit européen d'entente et de collaboration fructueuse, l'enthousiasme pour le progrès de la science, a été soulignée par Gaetano Martino comme une nécessité impérieuse de la construction européenne.

C'était pour lui la concrétisation de son humanisme, le rêve d'un centre qui aurait été le symbole de la civilisation européenne. L'attachement de Gaetano Martino à l'idée de l'université européenne, ses qualités d'homme de science et de grand Européen m'ont permis, à l'occasion de ses obsèques, de suggérer que cette université, une fois créée, puisse un jour porter son nom. Elle perpétuerait ainsi son souvenir et rappellerait en même temps à la jeunesse européenne l'œuvre d'un homme qui a bien mérité de l'Europe.

La parole est à M. Rey.

**M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'État représentant le président du Conseil, Mesdames, Messieurs, je voudrais, en quelques mots, associer la Commission des Communautés européennes à l'hommage qui vient d'être rendu à Gaetano Martino.

Nous avons été très frappés, il y a deux mois, par cette nouvelle dont nous nous sommes aussitôt entretenus et nous avons pensé d'abord à exprimer notre sympathie à M<sup>me</sup> Gaetano Martino, que nous avons si souvent vue ici, à Strasbourg, aux côtés de son mari, et pour laquelle nous avons et nous continuerons d'avoir encore davantage, dans l'épreuve qu'elle traverse, les sentiments de respect, de sympathie et de déférente amitié qui nous unissent à elle.

Nous voulons dire ensuite notre sympathie à tous ceux qui sont atteints par ce deuil.

Vous avez rappelé, Monsieur le Président, les étapes essentielles de la carrière politique et européenne de Gaetano Martino. Je ne les répéterai pas. Je dirai simplement que, pour tous ceux qui ont siégé dans cette Assemblée lors des dernières années, il est impossible d'oublier les interventions,

Rey

les discours prononcés dans une langue admirable, avec une rigueur de pensée, une fermeté exemplaire dans la défense des principes. Il nous rappelait toujours, dans toutes les circonstances politiques, au respect des fondements sur lesquels repose toute la construction européenne.

Monsieur le Président, au nom de notre Commission, j'exprimerai simplement nos sentiments de condoléances et de sympathie à la famille de Gaetano Martino, à ses amis politiques, au Parlement italien, au Parlement européen et, je dirai, à l'Europe entière, car le départ de M. Gaetano Martino est un deuil qui nous atteint tous.

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur le Président de la Commission.

La parole est à M. Jahn.

**M. Jahn, président en exercice du Conseil des Communautés européennes.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le Conseil de ministres que j'ai l'honneur de représenter tenait à être des vôtres, ce matin, et à assister à la réunion que l'Assemblée consacrait à la mémoire de deux de ses membres décédés récemment, M. Gaetano Martino, ancien président et ministre, et M. Luciano Granzotto Basso.

Chaque fois qu'en sa qualité de doyen d'âge il présidait la réunion constituante de cette Assemblée, M. Granzotto Basso nous disait sa foi en l'Europe et l'enthousiasme qu'il éprouvait à progresser sur la voie commune qui doit nous conduire vers un avenir heureux. Ses suggestions et ses sages conseils nous manqueront. Sa pensée était d'une élévation telle qu'elle restera gravée dans notre mémoire.

Ma présence témoigne en outre de la haute estime dans laquelle le Conseil a toujours tenu M. Gaetano Martino. Homme politique d'envergure, il a mérité de l'Europe aussi bien en tant que ministre des affaires étrangères du gouvernement italien qu'en sa qualité de président et membre de cette Assemblée.

Monsieur le Président, vous venez d'évoquer les principales étapes de la prodigieuse carrière de ce grand homme. Elle ne peut être dissociée des efforts déployés dans nos six pays depuis la fin de la guerre en vue de créer une Europe unie et indépendante, une Europe digne de son passé, capable de tenir dans le monde la place qui lui revient.

Sa formation et ses grandes qualités intellectuelles destinaient Gaetano Martino à collaborer à cette œuvre et à y assumer des fonctions dirigeantes.

L'érudition exceptionnelle dont il faisait preuve en tant que recteur des deux grandes universités italiennes, celles de Messine et de Rome, ses connaissances linguistiques, ses nombreuses relations

avec d'autres universités et hommes d'État européens lui ont permis d'approfondir mieux que quiconque sa connaissance des problèmes politiques, économiques et sociaux de notre continent.

Il était donc tout à fait naturel que, nommé ministre des affaires étrangères de son pays à un moment décisif pour la construction de l'Europe, il se consacra entièrement à cette tâche et qu'il devint l'un des promoteurs de l'œuvre. Son nom restera désormais lié à ceux de ces autres artisans de l'Europe que sont Schuman, De Gasperi, Adenauer et Spaak.

C'est avec une gratitude particulière que je pense à l'amitié qui le liait au chancelier Adenauer et à tout ce que si souvent ces deux hommes politiques exceptionnels ont réalisé ensemble pour l'Europe.

M. Gaetano Martino entrera dans l'histoire comme l'une des personnalités les plus marquantes de la Conférence de Messine où furent posées les fondations des Communautés ; il y entrera comme l'un de ceux qui, au cours des négociations à Val Duchesse, n'ont jamais cessé de coopérer, avec toute l'énergie et l'autorité dont ils étaient capables, à l'élaboration des principes qui sont à la base des traités de Rome dont le disparu fut d'ailleurs un des signataires.

Il a continué à œuvrer pour l'Europe longtemps encore après la fin de son mandat de ministre des affaires étrangères. Comme membre du Parlement européen et comme président de celui-ci, il était, jusqu'à la veille de sa mort, de ceux qui se dépensent, infatigables, pour la réussite et le développement de nos Communautés. Il saisissait rapidement les problèmes principaux qui se posaient dans nos pays et il intervenait avec tout le poids de sa personnalité auprès des Communautés pour qu'elles leur trouvent une solution aussi rapide et aussi bonne que possible.

Il souhaitait que le développement économique se poursuive sans interruption et sans retard et qu'une collaboration toujours plus étroite entre nos pays vienne le compléter sur le plan politique.

Le mérite lui revient également d'avoir récemment attiré votre attention et la nôtre sur l'urgence pour l'Europe d'établir des programmes communs dans le domaine de la recherche scientifique et de la technique.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, pionnier d'une nouvelle Europe, Gaetano Martino avait une confiance inébranlable dans le fonctionnement des institutions communautaires. Il était convaincu que seule une Europe unie pouvait contribuer à la stabilité de notre continent et du monde entier.

Tous ceux en particulier qui partagent son idéal et sa foi en l'Europe ressentent douloureusement la disparition de Gaetano Martino. Je suis sûr que son



Jahn

exemple incitera la nouvelle génération à poursuivre et à mener à terme l'œuvre à laquelle il a consacré sa vie. C'est dans cet esprit que j'adresse, à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'aux membres du Parlement européen, au gouvernement italien et à la famille du disparu, les sincères condoléances du Conseil.

**M. le Président.** — Le Parlement comprendra que le groupe libéral, qui a eu l'honneur de compter parmi ses membres ce grand Européen, veuille s'associer à l'hommage rendu à M. Gaetano Martino.

La parole est à M. Brunhes, au nom du groupe des libéraux et apparentés et au nom des trois autres groupes de notre Parlement.

**M. Brunhes, vice-président du groupe des libéraux et apparentés.** — Monsieur le Président, le président Pleven aurait voulu lui-même rendre le dernier hommage de notre groupe parlementaire à la mémoire de Gaetano Martino au cours de cette séance solennelle. Malheureusement, des difficultés de dernière minute l'ont empêché d'être parmi nous. Il m'appartient donc de prendre sa place pour vous exprimer, au nom du groupe libéral, notre reconnaissance pour les paroles que vous avez bien voulu prononcer avec tant de sentiment et d'éloquence, pour rappeler l'œuvre de notre ancien président.

La mort de Gaetano Martino n'a pas ému seulement ceux qui ont la même foi politique, mais, on peut bien le dire, le monde entier. Car il n'appartenait ni à une faction ni à un parti. Il était bien au-dessus des contrastes particuliers, des égoïsmes et de tout ce qui pourrait diviser les hommes. Sa profonde conviction libérale, son humanisme étaient fortifiés par sa foi religieuse et cette union de la raison et de l'esprit lui permettait de s'élever aux niveaux les plus hauts de la politique.

C'est pourquoi sa disparition touche tous ceux, libéraux ou non, qui avaient, comme lui, les aspirations les plus profondes et les plus sincères dans un monde qui a, plus que jamais, besoin de liberté, de paix et de progrès.

Homme de science, il nous étonnait par sa grande culture, par sa capacité admirable à donner la meilleure interprétation à nos sentiments les plus nobles.

Gaetano Martino appartient à cette équipe des constructeurs de l'Europe dont personne n'oubliera le dévouement et l'action. Pour cette raison, avec une émotion profonde, nous unissons son souvenir à celui que nous gardons des autres créateurs de l'Europe : Robert Schuman dont il avait lui-même dans notre Assemblée commémoré la disparition, Alcide De Gasperi, Konrad Adenauer.

Il est difficile de choisir parmi ses messages celui qui pourrait aujourd'hui nous rappeler le plus complètement sa haute personnalité. Qu'il me soit cependant permis de citer un passage du discours qu'il a

prononcé au Parlement européen à l'occasion de son élection à la présidence, le 27 mars 1962 : « La construction de l'Europe exige de nous une tension constante de notre volonté. C'est un plébiscite de tous les jours qu'on effectue en redécouvrant les sources de l'esprit européen : la pensée grecque qui a reconnu dans l'homme la mesure de toute chose, la pensée latine qui a prescrit les règles fondamentales de la société humaine, la pensée chrétienne qui a élevé l'homme à la dignité divine en l'appelant « Fils de Dieu ». Dans ces pensées sont nés à l'âge moderne la tolérance des croyances, la liberté politique, le gouvernement démocratique, trois valeurs suprêmes qui représentent la grande conquête de notre civilisation. »

Voilà, Monsieur le Président, mes chers collègues, l'héritage que nous laisse Gaetano Martino : la conviction profonde que l'esprit européen est appelé à remplir une mission universelle, à déployer ses ailes partout où existent sur la terre des hommes qui conforment leur vie au patrimoine d'idéal, de principes, de valeurs que l'Europe a accumulé au cours des 3000 ans de son histoire.

Enfin, je voudrais rappeler quel collègue séduisant a été Gaetano Martino pour tous les membres du Parlement européen : sa courtoisie souriante, son autorité bienveillante ont été pour nous tous un modèle dont nous saurons nous inspirer afin que nos institutions démocratiques soient toujours plus appréciées et nous affirmons tous à M<sup>me</sup> Gaetano Martino que son mari restera pour nous un magnifique exemple.

**M. le Président.** — Chers collègues, le Parlement voudra sans doute observer une minute de silence en souvenir de nos deux collègues disparus et redire à M<sup>me</sup> Gaetano Martino et à ses enfants, qui sont présents dans la tribune d'honneur du Parlement, la part que nous prenons à leur peine et l'affection unanime dont était entouré le président Gaetano Martino.

*(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence)*

La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à 10 h 50, est reprise à 11 h)*

**M. le Président.** — La séance est reprise.

### 3. Excuses

**M. le Président.** — MM. Illerhaus, Dichgans, Arendt, M<sup>me</sup> Elsner, MM. Lenz, Toubeau, Carcassonne et Merten s'excusent de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

#### 4. Nominations à la Cour de justice des Communautés européennes

**M. le Président.** — J'ai reçu de la Conférence des représentants des gouvernements des États membres la lettre suivante :

« Bruxelles, 10 août 1967

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les gouvernements des États membres ont décidé, le 31 juillet 1967, de nommer juges à la Cour de justice des Communautés européennes MM. Alberto Trabucchi, Pierre Pescatore et Joseph Mertens de Wilmars, et avocat général à la Cour de justice M. Karl Joseph Roemer, pour la période du 7 octobre 1967 au 6 octobre 1973.

A la date du 10 août 1967, tous les intéressés ont fait savoir qu'ils acceptaient leur nomination.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération. »

Acte est donné de cette communication.

#### 5. Démission d'un membre du Parlement

**M. le Président.** — Par lettre datée du 19 septembre 1967, M. Edoardo Martino m'informe de sa démission comme membre de notre Parlement en raison de sa nomination comme membre de la Commission des Communautés européennes.

En réitérant mes félicitations à notre collègue, je me réjouis qu'une nouvelle fois un des membres du Parlement ait été appelé à d'aussi hautes fonctions.

Le Parlement regrette toutefois d'être privé de la collaboration de cet éminent et sympathique collègue qui a exercé dans un esprit très européen la présidence de la commission politique.

#### 6. Composition des commissions

**M. le Président.** — J'ai reçu du groupe socialiste une demande tendant à nommer M. Laan comme membre de la commission des relations avec les pays africains et malgache.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Cette nomination est ratifiée.

#### 7. Dépôt de documents

**M. le Président.** — Depuis l'interruption de la session, j'ai reçu les documents suivants :

a) de la Commission des Communautés européennes :

— l'exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la C.E.E. en 1966 (doc. 62-III).

Ce document a été renvoyé à la commission des affaires sociales et de la santé publique ;

b) du Conseil des Communautés européennes :

— une demande de consultation sur la proposition de la Commission de la C.E.E. au Conseil d'une directive portant institution d'une méthode commune pour le calcul des taux moyens prévus à l'article 97 du traité (COM(67)344 final) — (doc. 121).

Ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets pour examen au fond et pour avis à la commission économique ;

— une demande de consultation sur les propositions de la Commission de la C.E.E. au Conseil concernant :

I - Un règlement portant établissement d'une organisation commune des marchés dans le secteur du tabac brut ;

II - Un règlement concernant les impôts frappant la consommation de tabacs manufacturés autres que les taxes sur le chiffre d'affaires ainsi qu'un projet de résolution concernant l'accise sur les tabacs manufacturés ;

III - Un règlement concernant les monopoles nationaux à caractère commercial des tabacs manufacturés ;

IV - Un règlement concernant les États africains et malgache associés et les pays et territoires d'outre-mer (doc. 122).

La partie I de ce document a été renvoyée à la commission de l'agriculture pour examen au fond et pour avis à la commission de l'association avec la Grèce et à la commission de l'association avec la Turquie ; la partie II a été renvoyée à la commission des finances et des budgets pour examen au fond et pour avis à la commission économique ; la partie III a été renvoyée à la commission économique pour examen au fond et pour avis à la commission des finances et des budgets ; la partie IV a été renvoyée à la commission des relations avec les pays africains et malgache pour examen au fond et pour avis à la commission de l'agriculture ;

**Président**

— le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1967 établi par le Conseil (doc. 123).

Ce document a été renvoyé à la commission des finances et des budgets ;

c) de la commission parlementaire mixte C.E.E. - Turquie :

— des recommandations adoptées le 13 septembre 1967 à Izmir (doc. 125).

Ce document a été renvoyé à la commission de l'association avec la Turquie pour examen au fond et pour avis à la commission des affaires sociales et de la santé publique et à la commission des relations économiques extérieures ;

d) des commissions parlementaires :

— un rapport oral de M. Merten, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique (doc. 124).

#### 8. Renvoi en commission

**M. le Président.** — La commission des finances et des budgets demande à être saisie pour avis des propositions de la Commission des Communautés européennes concernant les programmes communautaires dans lesquels doivent s'insérer les demandes de concours du F.E.O.G.A. et dont la commission de l'agriculture a été saisie au fond le 19 juillet dernier.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

#### 9. Ordre du jour de la présente séance

**M. le Président.** — Avant de procéder à la fixation de l'ordre des travaux, j'informe le Parlement que, conformément à la réglementation adoptée le 14 juin 1965, la procédure de vote sans débat a été demandée pour le rapport de M. Bech, fait au nom de la commission juridique, sur les modifications à apporter au règlement du Parlement européen comme suite à l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (doc. 111).

Si, au moment de l'appel de ce rapport, aucune inscription n'est enregistrée, je mettrai immédiatement aux voix la proposition de résolution de la commission, le rapport ayant été dûment distribué.

D'autre part, vu les délais impartis en matière de consultation budgétaire, je propose de discuter selon la procédure d'urgence le rapport de M. Merten, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1967.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'urgence est décidée.

L'ordre du jour appelle à présent la fixation de l'ordre des travaux.

Je propose de fixer comme suit l'ordre du jour de la présente séance :

*Ce matin :*

— Déclaration de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes.

A 15 h :

— Rapport de M. Bech sur les modifications à apporter au règlement du Parlement européen comme suite à l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes.

Il est entendu que ce rapport ne sera mis en discussion que si aucun orateur ne s'est fait inscrire.

— Discussion sur la déclaration du président Rey.

— Rapport oral de M. Merten sur le projet de budget de recherches et d'investissement d'Euratom pour 1967.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

#### 10. Déclaration de M. le Président de la Commission des Communautés européennes

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la déclaration de M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes.

J'invite M. Rey à prendre place à la tribune.

**M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire d'État représentant le président du Conseil de ministres, Mesdames, Messieurs, la Commission unique des Communautés européennes, issue du traité de fusion du 8 avril 1965, a commencé ses travaux le 6 juillet dernier.

Elle se présente aujourd'hui, pour la première fois, au complet devant vous et, dans ces conditions, c'est l'occasion pour nous de vous faire un exposé d'ensemble sur nos premiers travaux et sur la manière dont nous concevons notre tâche.

Rey

Mon exposé ne sera pas très long et, suivant mon habitude depuis toujours devant le Parlement, ce sera un exposé fait d'après mes notes, et non la lecture d'un texte écrit. Par conséquent, je demande aux membres du Parlement européen de bien vouloir m'excuser si je ne serai pas en mesure, au moment où je descendrai de la tribune, de leur remettre le texte complet de mes déclarations.

Mesdames, Messieurs, avant d'entrer dans le corps même de cet exposé, je crois qu'il faut rappeler que notre Commission unique succède à trois exécutifs européens, dont nous sommes ici les héritiers.

D'abord, la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui, sous ses différents présidents, MM. Jean Monnet, René Mayer, Paul Finet, Pierre Malvestiti et, en dernier lieu, Dino Del Bo, a eu la charge d'être la première institution communautaire européenne, de construire les premières politiques intégrées et d'inaugurer le dialogue permanent, d'une part, entre les institutions européennes elles-mêmes et, d'autre part, entre la Haute Autorité et les gouvernements des États membres.

En second lieu, nous succédons à la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique dont je rappelle les présidents, MM. Louis Armand, Étienne Hirsch et Pierre Chatenet, et qui, elle, a eu la charge d'appliquer toutes les dispositions prévues dans le traité instituant l'Euratom, et particulièrement de construire un des tout premiers grands centres dans le domaine de la recherche scientifique et technique, dont nous avons maintenant la charge.

En troisième lieu, la Commission de la Communauté économique européenne, celle à laquelle j'ai personnellement appartenu, sous la présidence, pendant près de dix années, du professeur Walter Hallstein, et qui a eu la tâche, d'abord de construire et de mener à bien l'union douanière, ensuite de commencer à bâtir les politiques communes voulues par notre traité.

Je crois que nous devons rendre un hommage de gratitude véritable à ces trois exécutifs pour la tâche énorme qu'ils ont accomplie dans ces quinze années. Mais chacun comprendra que j'ai une pensée particulière pour l'homme avec qui j'ai, comme certains de mes collègues, plus directement travaillé : le professeur Walter Hallstein auquel vous avez rendu hommage, dans cette salle, il y a peu de temps. Je dirai simplement qu'il serait extrêmement difficile d'égaliser l'intelligence, la puissance de travail et le courage politique de M. Walter Hallstein. Il sera, en tout cas, tout à fait impossible de les oublier.

Voilà ce que je voulais dire avant d'entrer dans le corps même de cet exposé dont j'indiquerai pour commencer la structure.

Je parlerai d'abord des responsabilités que nous avons à exercer conformément aux traités en vigueur ; ensuite de la question si actuelle de l'élargissement des Communautés, après quoi je traiterai de leur fusion et des problèmes qu'elles posent ; enfin, des tâches nouvelles que le début de cette fusion nous permet d'entreprendre.

D'abord, quant à l'exercice des responsabilités qui étaient celles de nos prédécesseurs, nous avons, en vertu du traité même du 8 avril 1965, à exercer toutes les charges, toutes les tâches qui étaient celles des trois exécutifs séparés. Nous sommes frappés, au moment où nous entreprenons cette œuvre, de voir l'importance, voire, dans certains cas, la gravité des problèmes qui se posent à nous dans chacune de nos trois Communautés.

Dans la Communauté du charbon et de l'acier, indépendamment des problèmes difficiles que rencontre en ce moment la sidérurgie en Europe, nous nous trouvons devant une crise charbonnière dont il n'est pas exagéré de dire qu'elle n'a pas encore atteint son point d'équilibre et qu'elle nécessitera, par conséquent, de nous-mêmes et de nous tous de nouveaux et de grands efforts.

Dans le domaine de l'Euratom, vous le savez — vous en avez délibéré ici — nos gouvernements sont malheureusement largement en désaccord sur ce que doit être l'avenir des tâches de notre Communauté européenne de l'énergie atomique. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été possible jusqu'à maintenant d'élaborer et d'adopter le budget de 1967 qui figure à votre présent ordre du jour. Quant au troisième programme de recherches, de larges divergences de vues subsistent. Dès lors nous allons devoir faire le tour de ces problèmes, non seulement de façon interne, mais avec les gouvernements, dans les prochains mois, afin de dégager des propositions qui puissent être acceptables pour tous.

Dans l'intervalle, il nous faut, de toute évidence, un régime transitoire. Nous nous sommes mis rapidement d'accord entre nous sur ce que pouvait être ce régime transitoire. Nous avons pris nos décisions cette semaine et nous allons immédiatement commencer, avec le Comité consultatif scientifique et technique, l'examen de ces propositions ; après quoi, notre Commission pourra prendre une position définitive et entamer le dialogue avec le Conseil.

Enfin, en ce qui concerne la Communauté économique européenne, vous savez où nous en sommes. L'union douanière est à peu près réalisée et nous avons maintenant à poursuivre la politique de construction même de l'union économique. Ce sont là des problèmes bien connus de cette Assemblée.

Nous pouvons certainement manifester notre satisfaction dans certains secteurs où les choses ont bien progressé ; je pense, par exemple, aux récentes décisions sur l'harmonisation fiscale. Dans d'autres sec-

Rey

teurs, les progrès ne sont pas assez rapides, tels les transports et la politique commerciale commune. Je ne cite que quelques exemples et je ne voudrais pas ici établir un bilan de l'ensemble de nos activités.

Je tiens toutefois à marquer notre intérêt particulier pour le domaine social. Nous sommes convaincus que, dans les années écoulées, malgré l'œuvre particulièrement remarquable poursuivie à Luxembourg, on n'a pas fait, dans le domaine social, au sein de nos Communautés, des progrès suffisants. Nous sommes impatients qu'un nouvel élan soit donné en matière de progrès social dans notre Communauté. Nous aurons l'occasion de vous le dire plus en détail.

Naturellement, nous devons en même temps poursuivre les négociations extérieures actuellement en cours. Il faut maintenant tâcher de ranimer avec l'Autriche la négociation qui se trouve, temporairement je l'espère, quelque peu paralysée. Nous devons commencer avec l'Espagne la négociation qui a été décidée par le Conseil. Nous devons obtenir qu'on ranime avec les pays du Maghreb des pourparlers qui n'ont jamais été abandonnés mais qui auraient dû progresser plus vite. Nous sommes devant un nouveau problème : l'accord à conclure avec Israël à l'expiration de notre association commerciale. Enfin, nous avons non seulement à poursuivre et à développer notre association avec les pays africains mais, si possible, à l'étendre à d'autres nations.

Tel est l'ensemble des problèmes qui se posent à nous, dans l'immédiat, dans nos trois Communautés. Si d'aventure, dans cet exposé forcément incomplet, tel ou tel point m'avait échappé, auquel le Parlement attacherait une importance particulière, je serais heureux qu'on nous le dise tout à l'heure.

Le second chapitre sera le plus bref, pour des raisons que tout le monde connaît. Il s'agit de l'élargissement des Communautés.

Il est cependant impossible, dans le contexte politique actuel, et si l'on pense que demain dans cette même salle vous serez réunis avec l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, de se taire complètement sur ce sujet. Chacun comprendra néanmoins que la Commission et son porte-parole doivent être particulièrement discrets, car le Conseil de ministres nous a chargés, conformément à l'article 237 du traité de Rome, de donner un avis et nous sommes convenus avec ledit Conseil que cet avis serait remis pour le 30 septembre ; c'est dire qu'il n'est pas encore complètement terminé. Les travaux ont très bien progressé dans notre Commission et notre administration, mais nous avons encore à régler quelques problèmes de fond ou de procédure, sur lesquels nous devons nous prononcer la semaine prochaine.

En outre, si même nos conclusions étaient déjà définitives, il est clair que c'est au Conseil de ministres

d'abord que nous devrions en donner connaissance : il ne serait pas convenable que les ministres en soient informés par la voix des journaux.

Cela dit, je crois pouvoir vous indiquer les deux pensées qui ont guidé nos travaux.

En premier lieu, nous avons considéré que nous devions comme Commission fournir à nos ministres une contribution positive à l'étude des problèmes internes que pose aux Communautés leur élargissement.

En effet, des options sont à prendre. Personne n'attend que nous indiquions déjà des solutions, qui ne peuvent être dégagées, bien entendu, qu'après des négociations, mais au moins pouvons-nous fournir des indications, des directions, des tendances. Nous nous sommes efforcés de le faire d'une manière positive, car nous nous rendons parfaitement compte que l'élargissement des Communautés, voulu par nos trois traités, constituerait un très grand progrès, une très grande étape dans la construction du continent européen.

Notre seconde préoccupation, dès le début, a été que l'élargissement des Communautés ne soit pas payé par l'affaiblissement de leur puissance et de leur dynamisme, qui doivent demeurer absolument intacts. Votre Parlement a trop souvent exprimé cette opinion pour que vous puissiez en être étonnés.

Nous espérons que, sur la base de ce rapport, un débat fructueux pourra être engagé entre nous et nos ministres dans les réunions déjà prévues pour octobre et novembre.

Nous espérons aussi qu'on partagera notre opinion, suivant laquelle le temps est venu de commencer ces négociations car ce n'est vraiment qu'avec nos partenaires européens, la Grande-Bretagne et les autres pays intéressés, qu'il serait possible d'approfondir convenablement l'ensemble des problèmes et de constater si nous sommes arrivés au moment où cette immense étape peut être franchie.

J'en ai terminé quant à l'élargissement de la Communauté.

Mon troisième chapitre concerne la fusion.

La fusion voulue par le traité de Bruxelles pose deux sortes de problèmes, d'abord la fusion des Commissions, maintenant unique, et de nos administrations, ensuite la fusion des traités.

La fusion des administrations, nous l'avons commencée dès le mois de juillet, avec une célérité qui a été remarquée à l'extérieur.

Nous avons d'abord réparti entre nous les responsabilités des quatorze membres de notre Commission unique. Puis nous avons commencé à bâtir les administrations, les grandes directions générales qui

Rey

doivent être, avec leurs dirigeants, l'ossature de notre administration communautaire unifiée.

C'est un travail qui a bien commencé. Il sera très ardu, nous n'avons sur ce point aucune illusion. En tout cas, et nous croyons l'avoir montré en juillet et septembre, nous n'entendons pas laisser retarder la construction de toutes les politiques dont nous avons la charge par les tâches de la fusion que nous comptons mener parallèlement.

Je ne crois pas mauvais d'ajouter que nous avons présentes à l'esprit les dispositions prises en annexe au traité du 8 avril 1965 quant à la répartition des institutions et de notre administration, notamment entre Bruxelles et Luxembourg. C'est notre ferme volonté de respecter et d'exécuter ces décisions qui ont été prises, même si dans tel ou tel de ces secteurs nous en éprouvons quelques inconvénients matériels que nous tâcherons de maîtriser.

J'en arrive à la fusion des traités.

Elle pose un certain nombre de questions techniques, lesquelles, sans être insurmontables, sont néanmoins compliquées.

Nos trois traités ne sont pas les mêmes.

Les deux derniers ont bénéficié de l'expérience du premier, mais peut-être ont-ils pâti d'un climat politique qui n'était plus absolument le même que celui de 1950-1951.

Ensemble, nous allons avoir à résoudre un certain nombre de ces problèmes.

Également — et c'est naturellement plus délicat — des options politiques seront à prendre.

Cette tâche est considérée par plusieurs de nos gouvernements comme urgente, à cause de tout le travail préparatoire. Il faudra négocier entre nos six gouvernements et quand le traité unique sera approuvé par eux, il faudra le soumettre à la ratification de nos parlements. Et, d'après le traité du 8 avril 1965, tout cela devrait être terminé en trois ans au plus tard !

D'autre part, certains pensent, probablement avec raison, qu'il peut y avoir interférence entre les problèmes internes posés par la fusion et les négociations pour l'élargissement de la Communauté, et qu'en conséquence le travail doit être rapidement commencé. C'est l'intention de notre Commission d'avancer rapidement dans les prochains mois et de fournir à nos ministres un premier document avec nos premières suggestions sur la direction dans laquelle les solutions pourraient être trouvées.

Mon dernier chapitre, avant d'arriver à la conclusion politique de cet exposé, c'est celui des tâches nouvelles.

Tout le monde s'en rend compte, la fusion de nos Communautés, de nos exécutifs, en attendant même

la fusion des traités, nous donne aux uns et aux autres des occasions nouvelles, qu'il faut saisir aussitôt, soit d'entreprendre des tâches nouvelles, soit tout au moins de donner une impulsion plus grande à celles qui étaient déjà entreprises.

Parmi celles auxquelles nous pensons — je ne les cite pas toutes — je voudrais au moins en énumérer quatre.

La première, c'est une étude plus systématique de la politique industrielle à poursuivre.

Nous avons tous donné, avec sagesse, je crois, une très grande priorité — voulue d'ailleurs par le traité instituant la C.E.E. et par la politique même — à la construction de la politique agricole commune, qui a connu le succès que vous savez.

Mais il nous semble que le moment est venu maintenant, dans cette nouvelle étape, de nous pencher d'une façon plus systématique sur l'ensemble des problèmes posés par l'industrie européenne, qui se trouve à la fois devant un marché élargi, à l'intérieur, et devant une compétition accrue, à l'extérieur.

La seconde tâche que je veux citer est l'élaboration d'une politique commune de l'énergie. De combien de vœux ne l'avons-nous pas appelée, nous tous. Combien n'a-t-elle pas été entravée par le fait que nos exécutifs étaient séparés ; les responsabilités pour le charbon étaient assurées à Luxembourg, celles de l'énergie nucléaire à Bruxelles, rue Belliard, celle du pétrole à Bruxelles, avenue de la Joyeuse-Entrée. Quels que soient les hommages que l'on doit rendre aux travaux de nos interexécutifs, il n'y a aucun doute que la concentration des responsabilités nous donne l'occasion de progresser beaucoup plus vite.

Puis-je respectueusement dire qu'il en est de même pour les ministres ? On parle souvent de la fusion des Communautés, des exécutifs. La fusion des Conseils de ministres, suivant le traité de Bruxelles du 8 avril 1965, n'est pas un élément de moindre importance. Je vous demande de croire quelqu'un qui, pendant quatre ans, a été le représentant de son pays au Conseil de ministres de la C.E.C.A., de 1954 à 1958, j'ai été le membre belge du Conseil spécial de ministres ; trois fois, pendant trois mois, j'ai présidé ce Conseil. L'une des leçons de mon expérience, c'est bien que le fait que certains ministres siégeaient pour s'occuper du charbon et de l'acier tandis que d'autres s'occupaient d'économie générale n'est peut-être pas le meilleur mécanisme pour aboutir à des décisions rapides et cohérentes. Que nous ayons maintenant un seul Conseil de ministres constituera, à mon avis, un progrès véritable.

La troisième tâche a fait l'objet de vos débats, encore au printemps ; c'est celle de la réalisation d'une politique européenne de la recherche.

Rey

Tout le monde est conscient du fait que le moment est venu, non plus seulement de déplorer le retard de l'Europe dans ce domaine, mais d'y chercher des remèdes concrets. C'est également une besogne à laquelle nous allons nous atteler.

La quatrième tâche que je veux citer, c'est la politique régionale. Tout en reconnaissant que des réalisations très appréciables ont été acquises grâce à nos prédécesseurs, soit à Luxembourg, soit à Bruxelles, nous avons le sentiment que dans ce domaine il y a encore beaucoup à faire dans la Communauté. Les actions possibles n'ont peut-être pas été suffisamment aperçues ou entreprises. Il faudrait, notamment, donner une impulsion nouvelle à la politique régionale conçue au niveau même de la Communauté, et, faut-il le dire, avec la coopération constante — sans quoi elle ne pourrait aboutir — des gouvernements des États membres.

Pour mener tout cela à bien, nous avons pensé que nous devons charger un de nos collègues de la responsabilité de l'action dynamique dans ces secteurs ou nouveaux ou renforcés.

Nous avons estimé également que, dans la réorganisation de notre administration, nous devons nous efforcer de faire en sorte que des unités administratives, ou nouvelles, ou tout au moins renforcées, puissent se consacrer d'une façon plus exclusive aux quatre grandes tâches que je viens de citer.

Voilà comment, dans l'ensemble, je pourrais résumer notre programme : continuer toutes les politiques existantes, fusionner nos administrations et nos traités, collaborer et contribuer à l'élargissement des Communautés et entreprendre les tâches nouvelles pour lesquelles la fusion a été prévue.

Toutefois, cet exposé serait incomplet si je ne terminais pas par l'affirmation — au nom de mes collègues comme au mien propre — que nos Communautés et l'Europe ont besoin d'un nouvel élan politique. Nous croyons que le traité de fusion et les occasions qu'il fournit constituent un des moyens de le provoquer.

Je vous rappelle que le traité lui-même, dans son préambule, commence par cette phrase de nos six gouvernements et ratifiée par nos six Parlements : « Résolus à progresser dans la voie de l'unité européenne... ».

La fusion, c'est donc bien plus que simplement rationaliser des administrations ou harmoniser trois traités conçus à des périodes différentes ; c'est aussi un des moyens, une des étapes du progrès dans la voie de l'unité européenne.

Nous sommes conscients qu'il en résulte pour la Commission unique une responsabilité accrue. D'abord, comme je viens de le rappeler, parce que tous les secteurs européens relèvent à présent de notre responsabilité commune. En second lieu, parce que nous bénéficions — de façon peut-être provi-

soire — de la confiance des gouvernements qui viennent de nommer unanimement les quatorze membres de notre exécutif.

Étant assurés au départ de cette confiance qui, je l'espère, durera, et avec le soutien du Parlement, dont je reparlerai, il me semble que nous avons entre les mains des éléments qui doivent permettre à la Commission unique de travailler avec un dynamisme accru pour obtenir de nouveaux résultats.

En parlant de nouvel élan politique, je pense à deux choses. La première, c'est un renforcement des politiques et, si possible, des institutions communautaires. Pour ce qui est du renforcement des politiques, je viens de vous en parler. Pour ce qui est du renforcement des institutions, nous devons encore y réfléchir.

Vous vous rendez compte que, dans les quelques semaines dont nous avons disposé, au mois de juillet pour les tâches de la fusion, et au mois de septembre pour élaborer notre rapport relatif à l'élargissement éventuel des Communautés, nous n'avons pu discuter à fond l'ensemble des problèmes qui se posent à nous et nous ne voulions pas retarder notre présence devant le Parlement européen.

Je tiens néanmoins à vous dire, dès à présent, que notre Commission est profondément convaincue que, sans rien abandonner de nos responsabilités, de nos pouvoirs et de notre autorité, nous devons organiser une coopération plus personnelle et plus constante avec les gouvernements des États membres, pas seulement avec le Conseil — cela va de soi — avec lequel nous nous réunissons régulièrement, mais, je le répète, avec les gouvernements des États membres.

Je tirerai d'un passé récent deux exemples. Jamais mon ami Mansholt, vice-président de notre Commission, n'aurait réussi à construire et à mener à bien l'immense effort de la construction de la politique agricole commune s'il n'avait été en contact constant et personnel avec les six ministres de l'agriculture qui, dans les six pays, avaient la charge de prendre les décisions politiques prévues par les traités.

Quant au Kennedy round qui vient de se terminer, jamais nous n'aurions abouti à un succès en dépit de l'aide presque quotidienne de mes collègues et de la présence d'une délégation techniquement à la hauteur de sa tâche, si je n'avais eu, moi aussi, un contact personnel avec les ministres, si je n'étais allé personnellement à Bonn, à Paris, à Rome et dans les pays du Benelux pour discuter pendant les dernières semaines et les derniers jours, afin de m'assurer que j'étais entouré d'une confiance personnelle suffisante pour pouvoir prendre, au moment décisif, des responsabilités parfois difficiles.

Nous pensons que ces exemples doivent être suivis. Nous avons décidé que je ferai, pour commen-

Rey

cer, le tour des capitales de nos six pays membres, non pas seul, bien sûr, mais accompagné de tel ou tel de nos collègues suivant les endroits visités. Ma première visite, à Bonn, a eu lieu avant-hier ; nous avons fait avec le président du Conseil, avec les ministres responsables et, pour finir, avec le chancelier lui-même, un tour d'horizon des problèmes qui se posent à nous.

Je me rendrai à Paris dans la première quinzaine d'octobre, à Rome dans la seconde quinzaine et dans les pays du Benelux dans la première quinzaine de novembre, indépendamment d'une visite que j'ai déjà faite au président du Conseil luxembourgeois, M. Werner.

Ce périple terminé, notre intention n'est certainement pas de nous borner à le recommencer à périodes fixes. Ce que nous voulons, c'est maintenir ce contact personnel entre notre exécutif unifié et les gouvernements des États membres, convaincus par les expériences que nous avons eues que, de cette manière, nous ferons progresser les problèmes lorsque des divergences d'opinion existent au sein de notre Conseil.

Puis-je alors modestement, mais avec quelque précision, dire que nous espérons que cette attitude de notre Commission sera payée de réciprocité et que lorsque les ministres eux-mêmes auront à délibérer sur des questions où ils doivent se concerter ils ne manqueront pas de nous inviter lorsque ces problèmes touchent, bien entendu, aux responsabilités communautaires qui sont actuellement les nôtres ?

Le second aspect de l'élan politique que nous attendons est le progrès de ce qu'on appelle l'union politique. Tant de fois à cette tribune même, mon prédécesseur, Walter Hallstein, et d'autres hommes d'État ont souligné que la tâche des Communautés est déjà essentiellement politique. C'est parfaitement clair. Mais vous savez que, dans d'autres enceintes, on discute d'autres problèmes politiques, que nos gouvernements les discutent depuis six ans.

Or, malgré six années de négociations, celles-ci ayant commencé au mois de février 1961, en 1967 aucun consentement unanime ne s'est manifesté entre nos gouvernements, ni sur les méthodes, ni sur les buts.

C'est une situation que nous déplorons vivement parce que — je tiens à le dire — nous risquons d'arriver à une période où il existera un dangereux décalage entre la force croissante de nos Communautés — qui fait une impression énorme dans le monde puisque maintenant nombreux sont les États qui veulent se joindre ou s'associer à nous — et ces divergences politiques si aiguës existant encore entre nos gouvernements. Nous devons comme Commission y réfléchir, nous demander si nous ne pouvons pas faire à nos ministres, autrement que

dans des débats publics, quelques suggestions qui permettraient quelques progrès.

Il y en a au moins une que je voudrais faire publiquement.

Nous nous sommes demandé si — en attendant que sur les problèmes de fond, de principe ou de méthode un accord unanime s'établisse — on ne pourrait pas déjà entreprendre certaines tâches en commun, démontrer le mouvement en marchant et faire progresser ainsi cette coopération nécessaire.

Comment ne pas faire écho ici au débat que vous avez eu, et dont vous avez pris l'initiative, sur la crise du Proche-Orient, au cours duquel nous avons entendu des paroles qui sont encore dans nos mémoires, déplorant que les progrès de l'intégration européenne n'aient pas été suffisamment rapides pour permettre à l'Europe, comme telle, d'être présente dans ce grave conflit, au moins pour en atténuer les causes et pour s'attaquer aux problèmes du développement harmonisé dans cette région du monde.

Il est probablement trop tôt, Mesdames, Messieurs, pour faire des propositions concrètes sur ce point et je me garde d'en faire. Mais il serait bon que, les uns et les autres, nous y réfléchissions. Vous avez chacun non seulement des responsabilités européennes mais aussi des responsabilités dans vos Parlements nationaux. Il vaudrait la peine de nous demander si nous ne ferions pas progresser ce problème par une approche pragmatique de cette nature.

En tout cas, je terminerai en disant que nous sommes parfaitement conscients du fait que notre tâche à tous est non seulement une tâche d'unification économique de l'Europe, mais aussi une tâche de progrès politique.

A vrai dire, en faisant le tour des problèmes qui, depuis le 6 juillet, s'accumulent chaque semaine sur notre table, nous commençons à trouver qu'il y en a beaucoup et qu'ils sont souvent compliqués.

Cependant, et bien que notre organisme soit un peu alourdi par le nombre mais heureusement combien enrichi par la qualité, nous avons l'intention — et jusqu'à présent nous y avons réussi — de faire en sorte que nous soyons à même de prendre, avec sans doute suffisamment de réflexion, mais néanmoins avec rapidité, les décisions qui incombent à un organisme européen.

En second lieu, je voudrais définir l'esprit dans lequel nous comptons travailler. Nous ne nous considérons pas seulement comme les administrateurs de la Communauté ; nous nous considérons aussi comme ses animateurs. A cet égard, je rappellerai une formule que j'avais employée dans la Commission précédente et qui faisait rire parfois mes collègues : dans cette foi européenne, nous ne pouvons



Rey

pas nous contenter d'être le clergé, nous devons rester les prophètes ; c'est dans cette conviction que nous entamons nos travaux.

Et comment alors ne pas faire écho aux inquiétudes qu'on entend en dehors de ce Parlement, l'inquiétude notamment de notre opinion publique lorsqu'elle constate qu'il subsiste encore tant de désaccords, soit entre les politiques communautaires et les politiques nationales, soit entre nos gouvernements !

On citait tout à l'heure les paroles prononcées par notre ancien président Gaetano Martino.

Comment ne pas rappeler aussi les dissensions qu'ont connues, il y a deux siècles, nos amis américains.

C'est en 1776 qu'ils ont adopté leur déclaration d'indépendance. Vingt-cinq ans après, un quart de siècle, a éclaté la violente querelle entre les jeffersonistes et les fédéralistes. Les premiers étaient partisans du troisième président Thomas Jefferson, qui disait que l'union avait été faite par les États membres — les « *member-states* », on employait déjà ce terme — et dans l'intérêt des États membres ; qu'en conséquence, lorsque les intérêts de ces États membres et ceux de l'Union étaient en conflit, c'étaient les intérêts des États membres qui devaient prévaloir.

En face d'eux, il y avait l'admirable équipe des fédéralistes qui disait : l'Union ne sera jamais rien si les intérêts généraux dont elle est l'incarnation ne parviennent pas à prévaloir sur les intérêts particuliers, si respectables, si légitimes soient-ils, que sont les intérêts des États membres.

Vous savez comment cette bataille a évolué.

Vous voyez comment nos politiques communautaires progressent et comment — malgré des résistances nationales combien compréhensibles de la part de grands pays qui ont été si longtemps opposés dans leurs traditions, leur économie et leur histoire — elles parviennent à se définir, à se construire, avec une rapidité remarquable.

Mesdames, Messieurs, vous pouvez être assurés de notre volonté et de notre travail. Mais nous nous rendons compte que nous avons besoin, pour réussir, d'être aidés. Nous avons besoin d'être aidés par l'opinion publique. Nous avons besoin en particulier d'être aidés par votre Parlement.

Le Parlement européen incarne l'aspect démocratique de l'ensemble de notre construction. Le Parlement européen a soutenu inlassablement de ses conseils ou de ses avis, de ses impulsions, les trois exécutifs dont nous sommes issus.

Nous avons la conviction que le soutien de votre Parlement ne nous manquera pas dans l'avenir.

(*Applaudissements*)

**M. le Président.** — Monsieur le président Rey, le Parlement vous remercie de votre brillante déclaration.

Il vous remercie aussi de votre optimisme.

Le Parlement a senti combien sont grandes vos traditions d'esprit démocratique. Vous en avez déjà témoigné ici en participant à nos travaux en qualité de membre de l'ancienne Commission de la C.E.E.

Je suis persuadé que le Parlement entretiendra les meilleures relations avec la nouvelle Commission, à qui je souhaite un bon accueil.

(*Applaudissements*)

La séance est suspendue jusqu'à 15 h.

(*La séance, suspendue à 11 h 45, est reprise à 15 h 15*)

**M. le Président.** — La séance est reprise.

#### 11. Règlement du Parlement européen

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle le vote sans débat sur la proposition de résolution présentée en conclusion du rapport de M. Bech, au nom de la commission juridique, sur les modifications à apporter au règlement du Parlement européen comme suite à l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes (doc. 111).

Je tiens à féliciter la commission juridique et plus particulièrement son rapporteur, M. Bech, de la diligence dont elle a fait preuve lors de l'élaboration de ce rapport et qui permet au Parlement d'adapter son règlement à la fusion des exécutifs, au moment même où le président de l'exécutif unique nous présente sa déclaration.

Aucun orateur ne s'étant fait inscrire, je mets aux voix la proposition de résolution.

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 12. Débat sur la déclaration de M. le Président de la Commission des Communautés européennes

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion sur la déclaration de M. le président Rey.

La parole est à M. Scelba, au nom du groupe démocrate-chrétien.

**M. Scelba.** — (1) Monsieur le Président, mes chers collègues, je tiens avant tout, au nom du groupe

(\*) Cf. J.O. n° 240 du 4 octobre 1967, p. 4.

Scelba

démocrate-chrétien, à renouveler nos félicitations au président Rey et à tous les membres de l'exécutif pour leur nomination. Bon nombre d'entre eux se sont déjà fait connaître par leurs activités antérieures, ce qui constitue une garantie pour la continuité de l'application des traités, laquelle rencontre tant de difficultés.

Je tiens par ailleurs à m'associer aux remerciements et aux éloges qui ont été adressés par le président Rey aux membres des trois anciennes Commissions. Ils ont tous fait de l'excellent travail, dans des conditions souvent difficiles, et le Parlement leur en exprime sa reconnaissance.

Je voudrais en outre remercier le président de la Commission européenne d'avoir tenu à se présenter devant le Parlement, et à exposer les intentions de l'exécutif unique, à point nommé. Nous apprécions à sa juste valeur ce geste démocratique car nous sommes convaincus que plus l'œuvre accomplie par l'exécutif bénéficiera de la confiance et de la collaboration du Parlement, plus elle sera efficace. Nous espérons même que cette collaboration entre l'exécutif unique et le Parlement ira en se renforçant et trouvera les moyens d'expression les plus appropriés sur le plan concret.

Je tiens enfin à garantir le président Rey et la Commission de notre entière confiance et de notre sympathie et les assurer qu'ils peuvent compter sur notre collaboration. Notre confiance va non seulement aux personnes mais également au programme qui a été présenté ce matin par le président de l'exécutif unique, même si le caractère sommaire et le fait que son auteur ait parfois été amené à improviser n'ait permis ni d'épuiser tous les thèmes d'une politique communautaire ni de présenter des solutions et des orientations qui mériteraient certainement toutes d'être approfondies et débattues.

Nous avons tout particulièrement apprécié l'intention de l'exécutif de continuer dans les voies tracées par les précédentes Commissions et notamment de poursuivre une œuvre aussi largement estimée que celle du président de la Commission de la C.E.E., le professeur Hallstein. Nous nous félicitons également que l'exécutif se propose de donner un nouvel élan à la politique communautaire et d'agir à un rythme accéléré. Cette intention a été émise à plusieurs reprises. Le président Rey a déclaré que l'exécutif entendait agir avec un dynamisme accru. Cette intention est louable et elle a toutes les chances d'être maintenue. En effet, la fusion des exécutifs offre des occasions nouvelles et meilleures pour une reprise de la politique communautaire, et je dirai même qu'elle offre une occasion rare sinon unique. Cette fusion se présente non seulement comme une rationalisation des travaux de la Communauté mais également comme un fait éminemment politique. L'exécutif unique n'assume pas seulement les pouvoirs des trois anciens exécutifs mais, du fait même qu'il assume des pouvoirs

anciennement répartis entre trois organes distincts, il acquiert une autorité bien supérieure à celle des institutions disparues. Il est doté d'un prestige à la fois nouveau et unique et ce prestige peut et doit être mis au service d'un développement plus intense et plus rapide des Communautés européennes.

Notre groupe approuve l'orientation politique que l'exécutif unique se propose de donner à son activité et les principes sur lesquels il envisage de s'appuyer.

Deux ordres de problèmes intéressent les Communautés : d'une part, des problèmes liés au développement, à la croissance de la Communauté, d'autre part, des problèmes dont la solution se trouve dans le cadre des traités existants. Les réalités de la vie communautaire mettent clairement en évidence les problèmes que l'exécutif est appelé à résoudre.

Au nombre des problèmes liés au développement, je nommerai en premier lieu le problème des pouvoirs de l'exécutif. Nous prenons acte de la déclaration faite ce matin par le président Rey qui nous a dit vouloir conserver à l'exécutif l'autonomie et l'autorité qui lui sont dévolues par les traités et ne pas revenir en arrière. L'exécutif unique est du reste en meilleure position pour revendiquer les pouvoirs qui lui sont conférés par les traités.

Il est un deuxième problème lié à la croissance et au développement de la Communauté, à savoir celui de la fusion des trois administrations. Si nous voulons que les bienfaits de la fusion ne soient pas ressentis uniquement à l'échelon supérieur, il est nécessaire que celle-ci s'accomplisse également au niveau des administrations. Il s'agit là également d'un problème de politique dans la mesure où il importe de faire naître une conscience européenne, la conscience d'une Communauté européenne unique. L'existence de trois Communautés distinctes, régies par trois traités différents et dotées de trois administrations distinctes séparées, affaiblit ce sentiment d'appartenir à la Communauté européenne. D'où la nécessité d'aborder aussi tôt que possible le problème de la fusion des Communautés et des traités, laquelle a une signification sur le plan communautaire dans la mesure où elle représente un pas en avant dans la voie communautaire et non pas un pas en arrière. C'est pourquoi nous ne pouvons pas ne pas apprécier le propos de l'exécutif unique de présenter rapidement, comme l'a dit ce matin le président Rey, ses premières suggestions en ce qui concerne les solutions à envisager. Le président Rey n'ignore pas que, depuis longtemps, le Parlement demande à être chargé d'étudier la mise en œuvre de la fusion des traités, et c'est pourquoi nous sommes certains non seulement que le Parlement sera tenu informé des travaux de l'exécutif unique mais qu'il sera également fait appel au concours du Parlement et des commissions parlementaires.

Scelba

A ce sujet nous estimons, Monsieur le Président, que la fusion offre, d'une part, de meilleures possibilités de coordonner les travaux de l'exécutif et ceux du Parlement et, d'autre part, de renforcer la collaboration entre ces deux institutions. Le fait qu'un membre de la Commission unique soit préposé à chacun des secteurs importants de l'activité communautaire — ainsi qu'il en a été décidé par l'exécutif — permet à un représentant responsable de l'exécutif d'assister aux travaux des commissions, et par conséquent il rend possible une accélération du rythme auquel les décisions sont prises, dans la mesure où sont évités les détours imposés aujourd'hui par le fait que ce sont souvent de simples fonctionnaires sans pouvoir de décision qui viennent assister aux travaux des commissions. Nous estimons que la collaboration entre l'exécutif et le Parlement pourra en sortir intensifiée. Monsieur le Président, j'ai la certitude que cette opinion que j'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien correspond également aux vues de l'ensemble du Parlement européen.

Au nombre des problèmes liés au développement, celui de l'application des traités existants se pose avec urgence. Un trop grand nombre de leurs dispositions ont été pour ainsi dire mises en chambre froide, notamment les dispositions concernant la vie démocratique des Communautés et celles prévoyant des politiques communes dans de nombreux secteurs où aucun progrès n'a été enregistré.

Par ailleurs, il me semble difficile que l'on puisse envisager de poursuivre le développement de la vie communautaire sans respecter les traités existants. Naturellement, l'application des traités n'est pas du ressort exclusif de la Commission et elle incombe également aux gouvernements. Cependant, nous estimons que, dans ce domaine, le Parlement et la Commission pourront prendre des mesures opportunes.

Un autre problème lié au développement de la vie communautaire est celui de l'élargissement de la Communauté, c'est-à-dire le problème de l'association et de l'adhésion d'autres États. Nous connaissons bien ce problème pour l'avoir souvent débattu au sein du Parlement et sommes conscients des difficultés qu'il représente. Je tiens à rappeler à ce propos la déclaration faite par le président Rey qui estime qu'il est essentiel que l'on s'attaque au problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne en ouvrant les négociations. En effet, si nous n'entamons pas les négociations, nous ne parviendrons pas, ainsi que nous le souhaitons, à l'adhésion de la Grande-Bretagne. Tant pour l'adhésion que pour l'association, il importe de déterminer une ligne d'action commune qui nous aide à résoudre les cas particuliers.

La commission politique a déjà suggéré que ce problème fasse l'objet du colloque avec le Conseil de ministres de novembre prochain. L'importance

que nous attachons à ce problème et, par ailleurs, la conscience que nous avons de la nécessité de la mise en œuvre d'une politique communautaire sont si grandes que nous avons estimé que ce problème pourrait faire l'objet du colloque avec le Conseil de ministres. Il se pose d'autre part le problème fondamental de l'unité politique, dont M. le président Rey a également parlé ce matin. Je ne m'attarderai pas sur ce problème trop bien connu. Je me permets seulement de souligner qu'il semble que les conditions soient actuellement remplies pour une reprise des conversations à ce sujet.

L'unification politique est implicitement prévue par les traités, ainsi que l'a rappelé ce matin le président Rey en lisant le préambule des traités de Rome ; ce fait a été reconnu dans le communiqué de Bonn qui porte également la signature du chef de l'État français, le général de Gaulle. Dans ce communiqué on exprime le vœu, en accord avec les traités, que d'autres États membres, qui sont disposés à accepter les obligations imposées par les traités, adhèrent à la Communauté.

La création de l'exécutif unique constitue un facteur propice à la reprise de l'unité politique. Ce fait mérite également d'être exploité sur le plan psychologique.

Le débat sur l'unité politique devient un problème d'actualité en raison des développements de la crise au Moyen-Orient. L'Europe s'est tenue à l'écart de ces événements dramatiques et elle est victime de cette attitude. Les expériences qui ont été faites et les préjudices que l'Europe a subis et peut encore subir, notamment dans le domaine de ses rapports avec les États arabes, sont autant d'arguments qui peuvent être avancés en faveur d'une reprise des conversations sur l'unité politique.

La question des rapports avec les pays de l'Est et les pays en voie de développement figure également au nombre des problèmes liés au développement. Chacun sait que les six pays de la Communauté pratiquent une politique nationale, sans tenir compte des liens créés par le traité de Rome, et provoquant ainsi une dispersion de moyens et d'énergies qui pourraient trouver un meilleur emploi tant au service des différents pays que de l'Europe tout entière.

Le président Rey a fait allusion ce matin à son intention d'établir des rapports directs avec les gouvernements des six pays et a souligné avec raison l'importance que peuvent parfois avoir des négociations directes avec les responsables de la politique dans les différents pays en vue d'éliminer également des difficultés d'ordre psychologique. Nous nous réjouissons de cette intention. Cependant, elle pourrait susciter certaines préoccupations quant au caractère de l'exécutif et aux procédures communautaires. Telle n'est certainement pas l'intention de la Commission, ni du président Rey, et, par conséquent,

Scelba

nous sommes convaincus que les contacts prévus n'aboutiront pas à réduire l'autonomie de la Commission et qu'ils offriront au contraire l'occasion de prendre des initiatives en vue du développement de la Communauté.

Tels sont les problèmes concernant le développement au sujet desquels il me paraît nécessaire de reprendre la marche et de progresser rapidement. En effet, il s'agit aujourd'hui non seulement de consolider ce qui a déjà été acquis mais également d'aller de l'avant; cette marche en avant est la condition non seulement du développement prévu par les traités de Rome mais également de la conservation du patrimoine acquis.

Il y a par ailleurs des problèmes que le président Rey a également évoqués, et qui se posent dans le cadre de l'exécution de décisions déjà adoptées. Je ne m'attarderai pas à exposer le point de vue du groupe sur les différents problèmes et je me contenterai de faire quelques remarques sur certains aspects qui intéressent plus particulièrement notre groupe.

Le premier problème, par ordre d'importance, concerne l'Euratom. Nous connaissons les difficultés que traverse actuellement cette Communauté; nous savons les espoirs qui ont été conçus en ce qui concerne l'élargissement d'Euratom auquel on a attribué le domaine de la recherche scientifique et technologique, secteur extrêmement important et d'une très grande actualité.

A ce problème se rattache celui de la politique de l'énergie de la Communauté, dans la mesure où l'on est actuellement en train de discuter le projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires. Dans sa première version, ce projet avait retenu l'attention du Parlement, qui l'avait examiné à la suite de la présentation d'une question écrite; nous savons que l'existence ultérieure d'Euratom pourra dépendre des solutions que le traité donnera à certains problèmes. Nous attirons l'attention du président Rey sur ce fait non pas parce que nous ignorons que la Commission s'est déjà occupée de ce problème mais seulement afin de lui transmettre le vœu du Parlement européen d'être tenu au courant des développements en la matière et d'être en mesure de donner son avis en temps opportun.

J'estime également devoir attirer l'attention du président Rey sur la politique agricole, au sujet de laquelle il a souligné ce matin combien il était important de lui avoir donné une définition. Je me permets d'attirer son attention sur le fait que la mise en œuvre de cette politique rencontre des difficultés d'ordre politique considérables dans les différents pays, qu'il se manifeste des résistances du côté des producteurs et que, par conséquent, ce problème doit être considéré comme ouvert et digne de retenir toute l'attention de la Commission.

Dans sa déclaration, le président Rey a également abordé le problème de la politique industrielle. Je

ne m'attarderai pas là-dessus, sinon pour rappeler une nécessité qui est certainement présente à l'esprit du président, à savoir celle de mener de concert la politique industrielle et la politique des revenus. Et lorsque nous parlons de politique des revenus nous entendons par là qu'il est impossible de concevoir une politique industrielle indépendante de la politique sociale. D'où la nécessité d'étudier la politique industrielle dans une vue d'ensemble et d'associer aux travaux tendant à la définir non seulement les chefs d'entreprise mais également toutes les catégories sociales intéressées et, en premier lieu, les travailleurs syndiqués. Nous ne faisons pas de la politique pour la politique; la politique d'unification européenne a une signification propre dans la mesure où elle se traduit par des progrès sociaux pour toutes les classes sociales et, en particulier, pour celles qui doivent retenir notre attention, à savoir les classes laborieuses.

Il est naturellement impossible de penser à la politique industrielle sans tenir compte de la conjoncture. Certains faits méritent de retenir l'attention de la Commission, si l'on veut éviter que les grandes perspectives de la politique industrielle ne soient compromises par la situation conjoncturelle.

Je me permets également de souligner la nécessité de la mise en œuvre, de l'application concrète de la politique régionale, qui a été définie dans ses grandes lignes mais rencontre également des difficultés d'ordre pratique dans son application. La politique régionale a également un rôle à jouer dans le domaine social et elle présente des aspects sociaux. En effet, la politique régionale peut conditionner l'amélioration du niveau de vie des travailleurs dans des régions particulièrement critiques de la Communauté.

J'en ai ainsi terminé, Monsieur le Président, avec les observations que j'estimais de mon devoir de formuler et les questions sur lesquelles je me suis permis d'attirer votre attention. Ces observations et ces questions sont limitées dans la mesure où l'était l'exposé sommaire que vous nous avez fait ce matin. En conclusion, je tiens à vous renouveler la confiance de notre groupe et à assurer la Commission de notre collaboration la plus entière, en exprimant le vœu qu'elle puisse accomplir un travail fécond.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Metzger, au nom du groupe socialiste.

**M. Metzger.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est assurément un jour marquant que celui où la nouvelle Commission unique se présente devant le Parlement et où elle expose quelles sont ses intentions et comment elle envisage de travailler. Ce n'est pas sans raison que l'on a pu dire que la Commission faisait une sorte de déclaration d'investiture.

Metzger

Tout d'abord, le groupe socialiste voudrait présenter tous ses vœux à la nouvelle Commission. Il tient à la féliciter d'avoir commencé ses travaux et à l'assurer qu'il l'appuiera comme il a appuyé l'ancienne Commission, si elle exerce ses fonctions en tant qu'institution des Communautés intégrées.

M. Rey a prononcé un discours librement improvisé. Je suis de ceux qui apprécient de tels discours et les orateurs qui les prononcent. J'estime que la décision prise par le bureau — et approuvée par le Parlement —, à savoir que les discours ne doivent pas être lus dans cette Assemblée, est une bonne décision et je me féliciterais de voir mes collègues s'y conformer. Toutefois, le groupe socialiste a déploré que le texte original et la traduction d'une déclaration aussi importante, que celle qui vient d'être faite par le président de la Commission n'aient pas été distribués au préalable, ce qui aurait permis de suivre le discours et de se préparer à la discussion. En une occasion comme celle-ci, j'estime que nous sommes en droit de le demander.

Nous comprenons fort bien que cela était très difficile pour la Commission. Nous le comprenons surtout parce qu'un problème très important, à savoir celui de l'adhésion de la Grande-Bretagne, est en ce moment la préoccupation majeure et qu'il n'a pas été possible, de ce fait, de préparer telle ou telle chose comme il le fallait, ce qui aurait fort probablement été le cas si la Commission avait disposé de suffisamment de temps.

Mais je voudrais également examiner les aspects positifs de la déclaration de la Commission. Dans le fait qu'un discours librement improvisé ait été prononcé je veux voir l'indice de l'esprit d'initiative, du dynamisme du président de la Commission et de la Commission elle-même, indice qui montre combien la Commission est disposée à travailler, à aller au fond des choses, à ne rien négliger et, le cas échéant, à risquer quelque chose de temps à autre, ce qui n'est pas sans importance.

En tant que commission unique, la Commission a désormais des possibilités que les trois Commissions précédentes, ou, si vous voulez, les deux Commissions et la Haute Autorité, n'avaient pas. M. Rey a, par exemple, insisté sur le fait que, dans le domaine de la politique énergétique, la direction se trouve aux mains d'une seule personne au sein de la Commission. Le fait que les travaux puissent désormais être effectués de façon coordonnée et non pas dispersée aura, espérons-le, des conséquences positives et permettra, précisément dans le domaine que je viens de citer, des réalisations importantes. Nous nous réjouissons qu'un nouveau membre de la Commission ait assuré cette tâche. Non seulement nous l'en félicitons, mais nous exprimons également le vœu qu'il y consacre toute son énergie.

Nous pouvons également adresser nos félicitations à la Commission pour avoir commencé aussi rapidement ses travaux. La fusion impliquait, en effet, une

répartition du travail commun entre les anciens et les nouveaux membres ; cette séparation n'a certainement été ni simple, ni facile. Il est de bon augure que la Commission ait pu la mener à bien aussi rapidement. C'est un présage heureux pour les travaux futurs de la Commission. Nous estimons par conséquent que la répartition des tâches qui a été effectuée est une bonne chose dont nous pouvons féliciter la Commission.

Je voudrais maintenant aborder un point qui a été traité par M. Rey à la fin de son discours et qui a retenu toute l'attention de notre groupe parce qu'il suscite des craintes. M. Scelba en a également parlé et ce n'est pas par hasard que les personnes s'occupant depuis longtemps des affaires européennes deviennent quelque peu méfiantes sur ce point précisément, car l'évolution historique de la Communauté les y incite.

M. Rey a déclaré que lui-même et les membres de la Commission allaient, à l'avenir, intensifier leurs rapports de travail directs avec les gouvernements. Nous avons parfaitement conscience que des rapports plus personnels, le cas échéant même des relations amicales en politique, sont un élément positif et qu'il est tout à fait normal que les membres de la Commission discutent également avec des membres des six gouvernements.

Mes chers collègues, Messieurs les membres de la Commission, n'oublions pas toutefois que cette coopération recèle un danger, car, dans notre Communauté économique européenne, d'aucuns voudraient que la Commission ne s'informe pas simplement auprès des gouvernements des États membres, mais qu'elle fasse également tout le contraire de ce que prévoit le traité, à savoir qu'elle reçoive d'eux des instructions pour faire ensuite ses propositions. En vertu du traité, la Commission a un droit d'initiative qui est aussi une « obligation d'initiative ». La Commission ne peut en aucun cas se défaire de cette obligation ou en être déchargée. C'est à la Commission et à personne d'autre qu'il incombe d'émettre des considérations, de prendre des décisions et de soumettre les propositions au Conseil. Que la Commission élabore ses propositions et s'informe ensuite de l'accueil qui leur sera réservé, la chose est différente. Mais il ne fait aucun doute que c'est la Commission qui doit prendre l'initiative, émettre les observations et, dans certaines circonstances, faire également des propositions allant à l'encontre des conceptions du Conseil de ministres. Dans certains cas, elle a le devoir de lutter au sein du Conseil de ministres, et, si le Conseil ne peut pas prendre de décision à l'unanimité, de faire autre chose ou d'abandonner certaines de ses propositions. Mais en aucun cas, elle ne doit se laisser subjuguée par le Conseil de ministres, que ce soit dans des conversations ou en se montrant faible au sein du Conseil.

N'oublions pas que M. Hallstein a dû donner sa démission parce qu'il avait assumé les droits et les

Metzger

obligations qui incombent à la Commission en vertu du traité. On ne le lui a pas pardonné. Il ne faudrait surtout pas en tirer la conclusion qu'il faut désormais adopter une attitude différente. Je crois que la nouvelle Commission ne peut pas adopter une attitude différente de celle de l'ancienne Commission présidée par M. Hallstein, qui s'efforçait toujours de défendre envers et contre tout les droits de la Commission.

*(Applaudissements)*

Si la Commission n'adopte pas cette attitude, non seulement elle enfreint les dispositions du traité, mais elle compromet le développement de l'Europe. La Commission a une position clé et elle doit être consciente que sa position comporte des obligations entraînant des conséquences qui peuvent éventuellement être désagréables, comme nous en avons fait l'expérience. Mais il faut les accepter lorsqu'on considère que l'Europe et le développement de l'Europe sont au-dessus des personnes.

Je crois, et nous devrions en prendre conscience, que nous ne pouvons ni ne devons faire dans ce domaine des concessions qui, bien que faites dans un esprit d'amitié, aboutiront à ne pas remplir les obligations du traité.

J'avais de bons motifs de déclarer que l'évolution historique de la Communauté économique européenne nous incite à la méfiance. Nous savons que, dans cette Europe, il y a des gens qui attendent que la Commission vienne demander et mendier au lieu de prendre des initiatives et de remplir son vrai rôle.

La Commission est une institution autonome au sein de la Communauté économique européenne. Le traité lui a assigné expressément ce rôle et la Commission doit le jouer en toute indépendance. Je suis convaincu que la Commission a la ferme volonté d'agir en ce sens et je suis également convaincu que M. Rey possède, lui aussi, cette volonté. Nous avons estimé qu'il était indispensable de souligner cet aspect et aussi les dangers qui pourraient résulter du fait que, dans un moment d'inattention, l'on fasse de bonne foi une action qui s'avère plus tard préjudiciable à la Communauté.

La fusion des administrations est partiellement accomplie et l'on a suggéré que la Commission s'attache également à bref délai de préparer celle des Communautés. Un délai de trois ans est, paraît-il, prévu à cet effet. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que ce délai ne peut pas avoir de caractère obligatoire pour les Parlements qui ratifient la décision, de sorte que la question du délai reste problématique.

Nous voudrions encore souligner le danger qu'il y a à mettre trop en évidence la question de la fusion des Communautés, d'y consacrer trop de forces et de négliger, de ce fait, d'autres tâches importantes. Nous estimons que le problème de l'adhésion de la

Grande-Bretagne et des autres pays désireux d'adhérer à la Communauté doit avoir la priorité sur la question des modalités de la fusion des trois Communautés. Ce n'est que lorsque les problèmes de l'élargissement de la Communauté économique européenne et de la poursuite de l'édification de l'Europe auront progressé et seront résolus qu'il sera possible de trancher les questions intéressant les institutions et les problèmes d'organisation.

*(Assentiment)*

Je viens d'évoquer le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne. La seule chose que je puisse dire est que mon groupe et moi-même nous sommes hautement réjouis que M. Rey ait fait des déclarations aussi positives au sujet de cette adhésion et qu'il nous ait déclaré, bien qu'il se sente lié à l'égard du Conseil de ministres, que la Commission adoptera une attitude positive au Conseil de ministres en ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne. Il ne fait aucun doute que, de ce fait, la Commission agit conformément à la volonté de tous les peuples des États membres et il est tout aussi indubitable que la grande majorité de nos peuples est favorable à l'adhésion de la Grande-Bretagne.

Nous constatons que, même dans le pays dont le gouvernement hésite ou fait des difficultés, il y a plus de compréhension à cet égard. Le compte rendu publié dans « Le Figaro » d'aujourd'hui d'un discours d'un ancien ministre du gouvernement de Gaulle, M. Giscard d'Estaing, est intéressant. On peut lire, en effet :

« Sur le fond, j'estime que l'adhésion de la Grande-Bretagne, conformément aux dispositions du traité de Rome, est très souhaitable pour notre économie. »

Il ajoute :

« Mais il est indispensable que la Grande-Bretagne accepte sans réserves les dispositions du traité de Rome. »

Toutefois, je crois que ni M. Giscard d'Estaing ni personne d'autre n'ont besoin d'avoir de craintes à ce sujet. Les représentants du gouvernement britannique ont fait des déclarations dignes de foi ; ce ne sont pas des paroles en l'air, mais des déclarations auxquelles on peut se fier. Au cours de la réunion récente des ministres de l'U.E.O., M. Brown, ministre anglais des affaires étrangères, a déclaré :

« Nous partageons vos objectifs. Il ne sera pas touché aux fondements de la Communauté ; car nous accepterons, conformément à la lettre et à l'esprit du traité, les mêmes objectifs et les mêmes obligations que vous-mêmes. Nous nous efforçons de réaliser l'union avec vous. »

Je pourrais citer de nombreuses autres déclarations, mais je crois que les phrases que je viens de

Metzger

citer ne prêtent pas à équivoque. Personne ne le contestera. Même en déployant des artifices juridiques ou autres, il est impossible de mettre en doute les intentions de la Grande-Bretagne. Ces déclarations sont bien claires. Dans les milieux gouvernementaux anglais, on déclare à juste titre que l'adhésion de la Grande-Bretagne revêt, à maints égards, une grande importance pour la Communauté économique européenne et pour l'Europe.

Une délégation du Parlement européen conduite par notre président vient d'effectuer un voyage au Canada et en Amérique du Nord. Nous avons eu l'occasion de discuter avec M. Robert Kennedy. Nous avons été très impressionnés par ce que nous avons vu et par ce qui se passe là-bas. Seule une Europe intégrée peut contrebalancer cela. On peut dès lors s'étonner que ce soient précisément ceux qui préconisent une politique d'indépendance à l'égard des États-Unis qui veulent empêcher l'intégration de l'Europe pour rétablir l'équilibre entre les deux blocs ; car cet équilibre ne pourra jamais être réalisé s'il n'y a pas une Europe unie. Celui qui a vu ce qui se passe et se fait là-bas — sans pour autant être un technicien — sait qu'une Europe composée d'États nationaux ne peut rien faire, même si ces États ont conclu, par la voie diplomatique, des accords de droit international. Seule une Europe intégrée peut faire quelque chose.

M. Brown, ministre anglais des affaires étrangères, a souligné avec raison que la Grande-Bretagne pourrait apporter une contribution importante dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique, de l'électronique et de la construction aéronautique. Ce serait pratiquer la politique de l'autruche que de ne pas vouloir le reconnaître et d'agir comme si nous avions besoin de la Grande-Bretagne uniquement dans ce domaine. Je crois pouvoir affirmer que l'Europe a besoin, en tout cas, de la France, mais que l'Europe a aussi besoin en tout cas de la Grande-Bretagne. Celui qui nie cette évidence ne peut plus dire qu'il veut l'Europe. Celui qui nie cette réalité nie également le développement de l'Europe et celui qui veut empêcher que la Grande-Bretagne adhère au Marché commun et à la Communauté européenne porte préjudice aux différents États membres et, par là, à l'Europe toute entière. En outre, il viole l'esprit du traité.

J'ai déjà parlé à plusieurs reprises de ce problème et de l'aspect juridique de ce problème. Nous devrions nous rendre compte que le fait d'empêcher l'adhésion de la Grande-Bretagne aura des conséquences économiques et politiques. Tous ceux qui ont pouvoir de décision en la matière devraient en avoir conscience. Je veux dire, ceux qui savent que l'adhésion de la Grande-Bretagne est inéluctable doivent également être disposés, le moment venu, à en tirer les conséquences. Jusqu'à présent, cela n'était pas nécessaire ; à l'heure actuelle, nous pouvons encore espérer que l'adhésion de la Grande-

Bretagne qui est une nécessité se réalisera et qu'aucun veto ne viendra empêcher que ne se réalise une chose qui est dans l'intérêt de l'Europe.

Il est clair que l'on peut évidemment faire semblant d'être favorable à une adhésion ou pour une association, tout en la retardant par toutes sortes de questions. Là encore, la Commission doit se montrer ferme. Elle ne devrait pas se laisser accaparer par n'importe quel problème pour l'analyser à fond, perdre ainsi un temps précieux et, éventuellement, manquer de cette manière de prendre la décision qui s'impose.

C'est ce qui se passe pour les négociations en vue de l'association d'Israël à la Communauté. La Commission a adopté une position nette. Parmi trois possibilités, elle a choisi la seule qui était réalité : l'association. Et alors de toutes parts sont venues des questions, posées pour retarder la décision, parce qu'on ne veut pas qu'elle soit prise. Il y a des questions qui ne sont pas seulement des manœuvres de retardement, mais qui sont en fait un refus, il faut bien le dire. Nous avons l'occasion de dénoncer au Parlement des agissements et, en notre qualité de députés, nous avons le grand avantage de pouvoir parler ouvertement, plus ouvertement que nos gouvernements et la Commission, et nous voulons le faire.

Mais la Commission a elle aussi le devoir de signifier qu'elle a une position et que cette position ne peut pas être vidée de sa substance par des questions qui ne sont en réalité que de l'opposition. Il en est ainsi du problème d'Israël, mais il en est ainsi de nombreuses autres questions et même de la question des relations extérieures de la Communauté économique européenne. Il s'agit là de problèmes politiques essentiels qui manifestent l'importance politique de notre Communauté économique. D'une manière très générale, je voudrais simplement dire combien toutes ces questions nous tiennent à cœur.

Je dois encore aborder un problème que M. Rey n'a pas traité. Nous avons un associé — donc un pays qui est déjà associé — qui nous cause de grands soucis. J'estime qu'à partir du moment où la Commission fait une sorte de déclaration d'investiture, elle ne peut pas éluder ce problème. Nous avons un associé qui ne remplit plus les conditions qui étaient réunies lorsque l'accord d'association a été conclu. On pouvait lire récemment dans le « Times », un journal mondialement connu, un journal connu pour sa modération :

« Les correspondants du « Times » confirment à nouveau que ces libertés », il s'agit des libertés définies par la Convention des Droits de l'Homme, « sont bafouées et qu'il n'existe pas le moindre indice permettant de penser que la junte militaire actuellement au pouvoir en Grèce envisage de renoncer à la dictature. »

Metzger

M. Faller a adressé au Conseil et à la Commission la question écrite suivante : « Quelles informations possèdent le Conseil et la Commission sur le sort des membres de la délégation grecque de la commission parlementaire mixte C.E.E. - Grèce ? » Il s'agit là d'une question subsidiaire, d'une question qui nous intéresse en tant que parlementaires. Il est évident qu'on pourrait en poser d'autres. La réponse donnée a été la suivante : « Le Conseil ne dispose pas d'informations directes ». De quelles informations indirectes il dispose, cela il ne le dit pas.

Si le Conseil et la Commission ne veulent pas nous donner d'informations, alors c'est nous qui les donnerons au Conseil de ministres et à la Commission. Car nous nous sommes informés dans l'intervalle et nous avons pu recevoir des indications provenant d'une source digne de foi. Je ne citerai que quelques faits, mais je pourrais vous lire de nombreuses pages. Tout d'abord, plus de 60 parlementaires grecs se trouvent dans des prisons ou des camps de concentration. Dans 174 des 220 grandes communes du pays, les maires et les conseillers municipaux élus ont été relevés de leurs fonctions et remplacés par des hommes de confiance du régime.

M. Faller demandait quels parlementaires de notre commission mixte étaient détenus. Je vais vous citer des noms, afin que nul ne puisse dire qu'il s'agit de propos en l'air : quatre membres de la commission parlementaire mixte C.E.E. - Grèce se trouvent en prison ou dans des camps de concentration. Il s'agit de M. Zigdis, ancien ministre de l'industrie du gouvernement Papandreou — il est également membre de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe — de M. Chassapidis, de M. Loulis et de M. Charalambopoulos. Il faut y ajouter M. Papakonstantinou, membre du Conseil de l'Europe, mais qui ne fait pas partie de la délégation grecque. Ces noms sont sûrs. Je pense que personne n'aura le courage de dénier que ces parlementaires se trouvent en prison ou en camp de concentration, sans avoir fait l'objet d'un mandat d'arrêt réglementaire, ce qui, dans ce cas, est un élément décisif. Nous ne pouvons qu'admirer le courage des petits pays scandinaves, qui ont demandé à la Commission des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe d'examiner ces questions. Il serait souhaitable, et cela serait vraiment un soulagement, que les grands pays d'Europe aient le courage de se joindre à cette demande et de déclarer qu'ils sont disposés à faire la lumière sur cette affaire.

Je parle ici en tant que membre allemand du Parlement, et j'ai fait l'expérience amère, en tant qu'Allemand, de ce que se sentir abandonnés par l'étranger signifie pour les démocrates d'un pays. N'oubliez pas que les démocrates allemands, qui étaient disposés à s'opposer à Hitler, ont été en réalité pratiquement abandonnés à leur sort. Je pose la question : Allons-nous abandonner les démocrates en Grèce ? Voulons-nous que se reproduise, sur une plus petite échelle, ce que nous avons vécu

dans l'histoire ? Ne sommes nous pas tenus, en tant que démocrates, d'en tirer des conséquences ?

Si de toutes parts on dit : de la Grèce nous n'attendons plus grand chose, mais ce qui a été fixé par l'accord d'association doit être respecté, on oublie un fait important, à savoir que le gouvernement grec, cette dictature militaire, a lui-même rendu caduc cet accord en supprimant les fondements de l'accord d'association. Sur le plan juridique, il est aisé de le prouver.

Comment pourrions-nous exécuter un accord qui, en réalité, n'existe plus — tout au moins pour l'instant — qui est actuellement suspendu ? J'invite la Commission et évidemment le Conseil à examiner si ce fait ne porte pas préjudice à l'évolution démocratique d'un continent qui a besoin d'évoluer dans le sens de la démocratie et qui n'a aucune chance d'avenir s'il n'en est pas ainsi. Ce continent peut, le cas échéant, se retrouver dans une situation que nul d'entre nous ne peut souhaiter voir arriver. Je crois qu'il s'agit d'un problème très sérieux que nous ne pourrions pas éluder. Le groupe socialiste estime qu'il faut battre le fer tant qu'il est chaud. Si l'on n'a pas ce courage, on risque de se voir confronter à des conséquences terribles et l'on dira plus tard : nous ne savions pas ! Mais ce sont des choses que nous avons déjà vécues et nous savons quelles peuvent en être les conséquences.

En ce qui concerne les travaux de la Commission, M. Rey a indiqué les domaines auxquels il faut accorder la priorité. J'ai déjà parlé des questions politiques qui ont trait à Euratom, ainsi que des questions du développement scientifique. Je voudrais souligner, et M. Scelba l'a dit également, que les travaux d'Euratom sont importants, que la nouvelle Commission a le devoir de mettre fin à la crise de cette institution et de veiller à ce que l'Europe puisse remplir sa mission dans ce domaine. Je répète que cette mission ne peut être réalisée que si nous sommes également disposés à prendre d'autres décisions, par exemple en ce qui concerne l'adhésion de la Grande-Bretagne.

La politique énergétique commune est une tâche importante. La politique industrielle, la politique de recherche, la politique régionale le sont également. C'est à juste titre que l'on a souligné l'importance de la politique sociale, car dans ce domaine, hormis la libre circulation des travailleurs, pratiquement rien n'a été fait. Nous devons savoir que la nouvelle Europe ne peut s'épanouir que si nous sommes résolus à lui donner également une nouvelle structure sociale. La politique sociale en est un des éléments avec beaucoup d'autres. Si nous en restons aux anciennes conceptions réactionnaires, nous ne pourrions jamais construire l'Europe ; nous ne ferons guère qu'encourager l'égoïsme national.

Il est évident qu'il faudra également mettre sur pied une politique commune des transports. Com-



Metzger

ment, en effet, le Marché commun deviendrait-il une réalité, comment ferait-on une bonne politique en matière de concurrence s'il n'y a aucun accord entre les différents États membres dans le domaine des transports ? Il faudra donc prendre des décisions dans ce domaine. Nous connaissons les difficultés auxquelles s'est heurtée l'ancienne Commission ; elles étaient imputables aux gouvernements. Nous savons qu'en l'occurrence il faut faire preuve d'une volonté de fer et que l'esprit de conciliation ne peut pas conduire au but. Il est nécessaire d'aller jusqu'au bout, de manifester nettement la volonté d'aboutir et d'avoir le courage de contraindre les autres en attirant l'attention de l'opinion publique sur certains errements. Cela est à mon avis indispensable.

M. Rey est tout particulièrement connu dans le monde et nous est devenu plus sympathique encore depuis qu'il a représenté la Communauté économique européenne aux négociations Kennedy ; la Communauté économique européenne a fait entendre une seule voix. C'est un facteur décisif ; c'est ce qui importe et je crois que le but de tous nos travaux est de parvenir à ce que la Communauté économique européenne adopte une attitude commune et soit entendue ; c'est la seule manière pour elle de faire valoir son influence. Ce qui s'est passé à la négociation Kennedy doit demeurer un principe. Cela est d'ailleurs conforme aux dispositions du traité ; en vertu du traité, en effet, les négociations internationales dans les unions d'États et les organisations internationales doivent être menées par la Commission, et par elle seulement. Ni un État membre, ni les États membres ne peuvent le faire lorsqu'il s'agit d'affaires intéressant la C.E.E. C'est pourquoi il me semble important que pour la deuxième conférence sur le commerce mondial à la Nouvelle Delhi, la Commission ait à nouveau la possibilité de négocier au nom de la Communauté économique européenne. Mais il faut savoir d'avance ce que l'on désire réellement ; car on ne peut oublier que 75 pays en voie de développement feront face aux pays industrialisés. Nous savons que, dans le passé, cette question n'a pas été résolue et qu'elle ne pourra pas être résolue facilement ; nous pouvons néanmoins tenter de faire quelque chose. La Commission doit en premier lieu réfléchir à l'attitude que nous adopterons à l'égard de ces pays en voie de développement, de quelle manière il sera possible d'assurer l'équilibre dans le monde, équilibre qui est nécessaire si l'on veut maintenir la paix mondiale et si nous voulons remplir notre devoir humanitaire dont nous parlons telle-ment, mais que nous ne mettons pas toujours en pratique.

Cela nous amène à l'autre question, qui s'adresse à la Commission et naturellement aussi au Conseil de ministres. Les négociations qui se déroulent en ce moment à Rome sur l'accord mondial sur les céréales sont menées actuellement par une délégation composée de représentants de la Commission et des États membres. Je me demande à nouveau si cela

est compatible avec les dispositions du traité ? On a donc déjà abandonné le principe qui avait donné de bons résultats au cours des négociations Kennedy ; l'on s'est à nouveau écarté de la bonne voie pour retomber dans les anciennes erreurs. Ce sont, à mon avis, des choses auxquelles nous devons veiller très attentivement et la Commission devrait rester inflexible sur ce point. Elle ne peut — je le répète — renoncer en aucun cas à son droit d'initiative, ni à celui de représenter la Communauté dans les phases décisives pour régler les problèmes importants. Elle ne peut davantage, par bonté d'âme ou parce que cela convient parfaitement aux autres ou encore parce qu'on crée de la sorte une atmosphère de tranquillité, renoncer à quelque chose qui est indispensable et qui lui est reconnu en droit. Cette atmosphère de tranquillité ainsi créée n'est pas l'atmosphère dont nous avons besoin.

On a parlé des tâches communes dont il faut s'acquitter. Dans cet ordre d'idées, on a également soulevé le problème des discussions et des négociations avec les gouvernements des États membres, et le problème du nouvel essor à donner à la Communauté par un renforcement de l'élément politique, politique au vrai sens du terme. Mais la politique, même dans d'autres domaines, ne peut se développer que si la Communauté économique européenne est sauvegardée en tant qu'institution et si les institutions communes fonctionnent bien. Je crois que là-dessus il ne subsiste aucun doute.

En ce qui concerne la fusion des traités, je voudrais renvoyer à ce qui a déjà été répété à satiété dans cet hémicycle : Nous devons veiller à ce que l'équilibre des institutions, c'est-à-dire entre le Conseil de ministres et la Commission, soit maintenu et que le Parlement puisse remplir en premier lieu sa fonction démocratique. La Commission et le Conseil de ministres doivent savoir qu'un traité, dans lequel le Parlement serait relégué au second plan, ne peut pas être ratifié par les Parlements nationaux. Il faut que tout le monde le sache. S'il n'est pas possible de faire évaluer les choses dans cette direction, alors, dirais-je, nous nous contenterons de faire ce qui est possible selon le traité et ce qui est réalisable d'après le traité, mais non pas de faire de prétendues conquêtes aux frais de l'intégration, de la Commission et du Parlement. Cela ne serait pas une solution. Si l'on veut que la Communauté soit un élément qui ait toute sa valeur, elle doit être une Communauté démocratique, une Communauté démocratiquement contrôlée. Dès lors, certains événements, comme la crise du Moyen-Orient, que l'on a évoquée, pourraient être examinés d'une toute autre manière que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

Nous pouvons néanmoins donner une fois de plus à la Commission l'assurance que, si elle agit conformément au traité, si elle a suffisamment conscience de sa valeur, si elle est disposée à lutter pour son droit et, partant, pour les droits de la Communauté

Metzger

européenne, elle aura toujours l'appui du groupe socialiste.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. Starke, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

**M. Starke.** — (A) Monsieur le Président, en un jour aussi important, me faisant l'interprète du groupe libéral, je voudrais remercier M. Rey des déclarations qu'il vient de faire.

Ainsi qu'on l'a souligné à plusieurs reprises, M. Rey n'a pas pris position sur des points de détail. Sans doute n'était-ce pas son intention. D'ailleurs nous pouvons nous reporter aux rapports des Communautés qui, outre des prospectives politiques, comprennent des introductions qui sont une sorte de testament politique. Aujourd'hui, il s'agissait avant tout, au terme des vacances d'été, de montrer au Parlement le visage et la personnalité de la nouvelle Commission, et je crois que cet objectif, M. Rey l'a pleinement atteint grâce précisément aux déclarations qu'il a faites suivant sa manière d'être et sa personnalité. Il ne s'est pas arrêté à toutes les questions pas plus du reste que je n'ai l'intention de m'y arrêter aujourd'hui.

Monsieur le président Rey, les déclarations que vous avez faites n'étaient pas interminables, elles n'étaient pas non plus exubérantes, je dirais que vous vous êtes exprimé dans un langage tout à fait sobre, celui-là même qui convenait à l'heure que vit l'Europe, en même temps qu'il correspondait à votre longue et vaste expérience de l'activité européenne ; et pourtant, votre exposé était porté par un enthousiasme, par un élan intérieur, il s'appuyait de toute évidence — et cela, je tiens à le souligner tout particulièrement — sur la foi dans l'unification de l'Europe et dans l'idée européenne. Et cela en dépit de toutes les difficultés qui existent et auxquelles se heurte également, nous en avons tous conscience, l'activité de votre Commission et votre activité personnelle : vous êtes resté fidèle, dans vos déclarations, à l'image que nous avons pu nous faire de vous, tout au long des années que vous avez passées au service de l'Europe.

Nous savons tous qu'une nouvelle étape va s'ouvrir pour la Communauté, mais aussi et surtout pour votre Commission. La fusion des exécutifs a été longue à se réaliser. L'importance qu'elle peut avoir dépend notamment de la Commission et de vous-même, Monsieur le Président.

Certes, nous n'avons pas approuvé tous les événements qui ont accompagné la fusion. On pourrait citer quantité de faits. Vous avez évoqué, Monsieur Rey, les anciens exécutifs des trois Communautés ainsi que leurs présidents et vous leur avez exprimé votre gratitude. A notre tour, nous tenons à exprimer notre sincère reconnaissance à tous ceux qui

ont travaillé ici et qui aujourd'hui n'assument plus de responsabilités, mais également à ceux qui continuent à faire partie de la Commission.

Je voudrais également saisir l'occasion pour dire une fois de plus que nous regrettons au plus haut point les circonstances dans lesquelles M. Hallstein a dû quitter ses fonctions et que nous déplorons surtout les causes qui l'ont contraint à se retirer. Je tiens à préciser que ce départ de M. Hallstein a été préjudiciable au développement de l'Europe.

Mais la fusion est désormais réalisée et nous avons maintenant une Commission unique qui aujourd'hui s'est présentée à nous. A sa tête se trouve le président Rey, que nous connaissons tous, et qui vient de nous adresser la parole. Nous savons combien la tâche de chaque membre de cette Commission sera difficile et surtout combien sera difficile celle de son président. Mais nous savons aussi, Monsieur le président Rey, que vous apportez un élément précieux : vous êtes un Européen expérimenté puisque, depuis 1954, vous occupez un poste de responsabilité. Vous êtes un Européen qui connaît toutes les contingences et toutes les difficultés de notre travail. Mais vous êtes également un Européen qui a rencontré des succès et, faisant miennes les paroles que mon prédécesseur, M. Metzger, a prononcées à cette tribune, au nom du groupe socialiste je dirai que nous nous sommes particulièrement réjouis du succès que vous avez remporté à l'occasion des négociations Kennedy. Ce succès était en grande partie le résultat de votre travail. Enfin vous êtes également une personnalité européenne respectée et estimée et pour beaucoup d'entre nous, et notamment pour le groupe libéral, vous êtes également un ami.

Monsieur le Président, les félicitations que nous exprimons à M. le président Rey, nous les adressons aussi par son intermédiaire à tous les membres de la Commission.

Je m'abstiens volontairement d'entrer dans les détails. D'ailleurs ces détails, mes prédécesseurs les ont déjà évoqués. Ils concernent les difficultés auxquelles nous nous heurtons. Ils concernent les crises que nous avons traversées et que nous avons fini par surmonter. Ils ont trait également aux espoirs qui ne se sont pas réalisés. Il me faudrait parler de la politique de la chaise vide, du grave problème grec, du déséquilibre entre les progrès réalisés dans les différents domaines de la Communauté, de l'acuité des problèmes soulevés par la politique de l'énergie. Je devrais évoquer les problèmes non résolus de la politique commerciale, voire de la politique des transports ou encore de la politique d'Euratom.

Mais je devrais parler surtout — non pas parce qu'il s'agit là d'un domaine relevant de ma spécialité, mais en raison des rapports étroits qui existent entre cette question et l'ensemble de l'évolution politique — de la nécessité d'une politique.

Starke

conjoncturelle, monétaire et financière commune. En effet, sans cette politique commune, tout progrès de la Communauté est inconcevable à la longue.

Enfin, je devrais m'arrêter aussi aux rapports existant entre les progrès politiques que nous enregistrons et le renforcement de la Communauté elle-même. Je reconnais que cette commission unique, à la tête de laquelle se trouve actuellement M. Rey, a des compétences plus étendues, un champ d'activité plus vaste et, on l'a déjà dit, des possibilités plus grandes que par le passé. Mais n'oubliez pas que ses difficultés, elles aussi, sont et seront beaucoup plus grandes.

Il faut se féliciter — cela aussi on l'a déjà dit, mais je tiens à le rappeler — que la Commission ait réussi à franchir un premier obstacle qui nous paraissait à tous très difficile — j'avoue franchement que moi-même j'ai été tenté de le juger plus important qu'il ne l'était en réalité. Je veux parler de la répartition des compétences au sein de la Commission, où vous avez réussi, malgré toutes les difficultés, à venir rapidement et efficacement à bout de la situation. Nous vous en félicitons sincèrement et chaleureusement.

Nous avons appris avec plaisir et satisfaction que dans cette foi européenne votre ambition n'est pas tant ni surtout d'être un prophète mais que vous désirez être le clerc, c'est-à-dire que vous voulez non pas vous contenter d'émettre des prophéties, mais aussi en quelque sorte exercer les fonctions de prêtre, et consacrer sans relâche toute votre énergie au service de l'unification de l'Europe et de l'idée européenne. C'est là une excellente résolution.

Mais nous avons également appris avec joie et satisfaction que, malgré l'inquiétude que vous causent les problèmes des trois traités, la question de l'unification politique demeure au premier plan de vos préoccupations et qu'elle restera prépondérante pour vous. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ?

Rappelons-nous une fois de plus que pour pouvoir enregistrer de nouveaux progrès décisifs, le développement de la Communauté doit s'accompagner de progrès simultanés dans l'unification européenne. Permettez-moi encore une fois de souligner à ce propos que les questions extrêmement complexes de la politique conjoncturelle, de la politique monétaire et financière ne pourront faire l'objet d'une politique commune tant qu'il n'y aura pas de progrès dans le domaine purement politique, car elles sont trop étroitement liées à la politique pure — si vous me permettez de l'appeler ainsi. A la longue, la Communauté ne pourra se passer de ces progrès, surtout si elle se consolide.

Cela vaut également pour la politique sociale que vient d'évoquer à nouveau M. Metzger, et qui a

déjà également tenu une place importante dans les déclarations de M. Rey. Elle aussi est étroitement liée à la politique nationale et ne peut connaître d'essor particulier en l'absence de progrès communautaires dans le domaine politique. C'est là ma conviction profonde.

Nous avons appris en outre avec plaisir et satisfaction, Monsieur le président Rey, que vous-même et votre Commission ne voulez pas seulement exercer un rôle administratif, mais que vous voulez prendre par priorité des initiatives politiques, que vous voulez jouer le rôle d'animateur, de promoteur et mettre à profit les instruments, les droits et les possibilités qu'offre à la Commission le traité. Nous avons appris aussi que vous voulez collaborer avec le Parlement — pour nous, qui vous connaissons, cela va de soi —, avec le Conseil de ministres, mais également avec les gouvernements des États membres. M. Metzger a longuement insisté sur cette question. Quant à nous, nous avons cru comprendre — je tiens à le souligner — qu'à cette occasion vous agirez en tant que président d'une Commission européenne responsable, autonome et institutionnalisée. Nous considérons vos déclarations comme la présentation nuancée d'une nouvelle étape qui s'ouvre devant nous, mais, pour nous qui connaissons votre personnalité, ces paroles ne recèlent aucun danger.

Monsieur le président Rey, vous avez cité trois grands domaines d'activité, que nous distinguons nous-mêmes. Il y a tout d'abord la fusion des traités. M. Metzger a émis à ce sujet des observations importantes et je me contenterai de m'y référer. Je dirai, moi aussi, oui à la fusion et je souhaite qu'elle se fasse dans les meilleurs délais mais non pas au détriment de la position du Parlement, ni de la Commission.

Vous avez cité en second lieu la réalisation de l'union économique par-delà l'union douanière ; il s'agit là d'une tâche d'envergure. Vous avez mentionné en troisième position le domaine des relations extérieures et en particulier l'élargissement de la Communauté par voie d'association ou d'adhésion.

Le développement ultérieur de chacun de ces trois secteurs est décisif pour le développement de la Communauté en tant que telle, et chacun de ces secteurs est si vaste qu'il pourrait nécessiter à lui seul toute l'énergie de la Communauté. Mais nous voudrions vous adresser, à vous et à votre Commission, la recommandation suivante : Prenez bien garde que ces trois secteurs d'activité soient traités simultanément. Je ne dirais pas, avec M. Metzger, que vous devriez accorder la priorité à tel ou tel domaine ; sans doute cela ne serait-il guère possible, car plus on réfléchit à ce problème et plus il devient évident que ces trois domaines d'activité sont étroitement liés dans toutes leurs phases.

Starke

Veillez soigneusement à ce qu'ils soient traités simultanément, car ce n'est qu'ainsi que nous aboutirons à des solutions fructueuses et durables.

Il est enfin une dernière recommandation que nous voudrions faire devant cette Haute Assemblée, à vous-même et par votre intermédiaire aux membres de votre Commission : Conservez cette vigueur et cette objectivité dont vos paroles étaient empreintes aujourd'hui, mais également le courage d'agir qui vous a toujours caractérisé et qui vous a valu précisément au cours des derniers mois, lors de la clôture du Kennedy round, un succès incontestable. Conservez cette foi qui a animé vos déclarations aujourd'hui, la foi dans l'unification de l'Europe et l'idée européenne. Vous pourrez ainsi, avec votre Commission, non seulement concourir de façon décisive au maintien de la Communauté, mais également contribuer à ce qu'elle continue de se développer et s'oriente vers un heureux avenir et cela — je tiens à le dire ouvertement — malgré les tensions extrêmes qui nous harcèlent en ce moment et malgré les pires difficultés que nous puissions encore rencontrer. Tous nos vœux vous accompagnent, ainsi que les membres de votre Commission.

Vous avez fait appel, Monsieur le président Rey, au Parlement et aux gouvernements des États membres. A notre tour, nous aimerions faire appel aux gouvernements des six États membres pour qu'ils participent à notre travail et nous assurent de leur collaboration ; nous nous adressons à tous les gouvernements, sans exception. Pour ce qui est du Parlement, nous pensons pouvoir vous dire ceci : de même que vous souhaitez coopérer avec le Parlement, de même le Parlement collaborera, dans une discussion animée et approfondie, avec la Commission et avec vous qui en dirigez les travaux et il soutiendra la Commission dans son activité. Tous nos vœux vous accompagnent.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est à M. de Lipkowski, au nom du groupe de l'Union démocratique européenne.

**M. de Lipkowski, président du groupe de l'Union démocratique européenne.** — Monsieur le Président, il y a quelques mois, cette Assemblée rendait un vibrant hommage à M. Hallstein, à sa personne et à son œuvre. A cette occasion, nous avons tous manifesté la confiance que nous placions en M. Rey, l'un de ses collaborateurs les plus intimes.

Nous vous avons vu à l'œuvre, Monsieur le président Rey, et vous vous êtes révélé un négociateur remarquable lors de la redoutable négociation Kennedy.

Nous avons remarqué la façon dont vous avez su imposer votre point de vue vis-à-vis de l'extérieur,

tout en étant investi à l'intérieur de la confiance des six gouvernements pour la manière dont vous avez su concevoir votre coopération avec eux.

Nous pensions — et nous le disions — que l'homme que vous êtes nous paraissait particulièrement qualifié pour assumer cette succession écrasante.

Les propos que nous avons entendus ce matin nous confirmeraient, s'il en était besoin, dans cette conviction. En quelques instants vous avez su, avec clarté, concision, pertinence, définir les tâches qui vous attendent et situer l'action de votre Commission dans ses perspectives d'avenir.

Vous avez su, et nous l'avons tous senti, faire preuve du réalisme indispensable, c'est-à-dire ne pas dissimuler les problèmes qui demeurent. Mais vous avez su aussi élever le débat de manière à garder les yeux fixés sur la finalité de l'entreprise.

Esprit d'analyse et de synthèse, réalisme et idéalisme, audace tempérée de prudence, ces qualités contradictoires vous sont indispensables dans vos éminentes fonctions. Ces qualités, vous venez de confirmer qu'elles sont bien les vôtres.

Plus que tout autre vous aurez d'ailleurs à puiser dans cette panoplie de vertus, si je puis dire, pour assumer votre rôle, car la tâche qui vous attend est nouvelle. Sous beaucoup de ses aspects elle ne s'apparente pas à celles qu'a eu à mener votre prédécesseur. Vous voilà placé, en effet — entouré certes d'une équipe talentueuse — à la tête de notre Communauté mais au moment où celle-ci tourne une page, où elle aborde une phase nouvelle de son existence. Et cette phase constitue à nos yeux un tournant décisif.

J'irai même jusqu'à dire que de ce qui sera accompli ou ne le sera pas dans les années qui viennent dépendra le succès ou l'échec de l'ensemble de notre entreprise. De l'impulsion que vous saurez donner dans de nombreux domaines dépendra, en réalité, le sort de notre Communauté, qui deviendra soit une entité indissoluble, dotée d'une personnalité originale et propre, soit quelque chose d'inachevé et sujet, par conséquent, aux tentations de la désagrégation, que ces tentations viennent de l'intérieur ou des pressions extérieures.

Je voudrais, comme vous l'avez fait ce matin, Monsieur le président Rey, évoquer brièvement ce qui reste à faire pour donner à notre entreprise son caractère définitif.

Mais, auparavant, je dirai que si ces tâches sont redoutables, vous êtes néanmoins mieux armé que votre prédécesseur pour donner au Marché commun un nouveau départ.

Vous voilà, en effet, à la tête d'une Commission unique, qui met fin à ce regrettable morcellement de compétences des exécutifs européens.

de Lipkowski

Bien sûr, cette fusion indispensable vous pose des problèmes, car l'unité sur le papier ne correspond pas toujours à l'unité dans les esprits et, dans un premier temps, vous devrez vaincre le poids des habitudes. Mais c'est là où votre esprit de synthèse pourra donner toute sa mesure.

Néanmoins, vous avez en main un instrument d'une efficacité beaucoup plus grande dès lors qu'il vous permet enfin une vue globale des problèmes et, par conséquent, de mener une action d'ensemble.

Votre poids et votre autorité auprès des gouvernements s'en trouveront accrus, comme vos responsabilités d'ailleurs.

Mais, finalement, votre efficacité auprès des gouvernements dépend de beaucoup de choses, qui ne se trouvent pas toujours dans les textes. Je dirai même que l'essentiel n'est pas ce qui est prévu dans le traité. L'essentiel c'est le climat que vous avez déjà su instaurer.

Vous êtes placé à la charnière de six intérêts qui ne sont pas toujours concordants. Vous devez donc tout écouter, tout comprendre pour tout harmoniser. Vous devez rappeler aux uns et aux autres qu'il y a une finalité supérieure à ces uns et à ces autres.

Vous devez sans cesse être partout pour garder le contact avec chacun, dans une coopération aux aspects multiples, mais de tous les instants. Or, cette coopération à six faces vous l'avez déjà mise en œuvre de manière remarquable, je l'ai rappelé, lors du Kennedy round. Sans désespérer, vous poursuivez dans cette direction puisque, ce matin, vous nous avez annoncé que vous preniez votre bâton de pèlerin pour aller de capitale en capitale, afin d'y renforcer avec les différents ministres ces contacts personnels qui vous permettront de développer ce qui ne se met pas dans un article de traité, ce qui est impondérable, c'est-à-dire ce capital de confiance dont déjà vous bénéficiez largement.

Monsieur le président Rey, c'est avec le support de ce capital de confiance que le droit d'initiative de votre Commission prend toute sa valeur. Ce droit, qui doit déboucher sur la recherche permanente d'un compromis, qui songerait à vous le nier ? Car, je le soulignerai dans un instant, vous aurez bien besoin d'utiliser ce droit d'initiative pour imprimer à la Communauté une allure dynamique et non statique.

Si, dans le passé, j'ai eu, au nom du groupe de l'U.D.E., à expliquer, parfois dans des discussions difficiles et animées, la position française dans ses rapports avec la Commission, il importe de rappeler que ces discussions ou ces mises au point n'ont jamais porté sur le droit d'initiative de la Commission qui, je le répète, constitue à nos yeux un élé-

ment essentiel pour permettre à la Communauté de progresser.

Or, cette prérogative est plus essentielle que jamais dans la phase que nous abordons.

En effet, au cours des dix années écoulées, nos efforts et ceux de la Commission ont essentiellement contribué à mettre en œuvre ce qui était prévu dans le traité. Tâche considérable, mais très lente, car certains problèmes étaient si complexes qu'ils ont requis l'attention de la Commission et des gouvernements au détriment d'autres problèmes. C'est le cas pour le marché commun agricole, sur lequel nous avons été obligés de nous concentrer pendant plusieurs années. Problème capital, certes. Il n'en reste pas moins que pendant cinq années notre attention a été concentrée sur le règlement d'une affaire qui, en définitive, n'intéresse que neuf pour cent du revenu national des États membres.

Ce problème a finalement pris le pas sur tous les autres, si bien que d'autres questions essentielles ont pris un retard inquiétant. Vous l'avez rappelé ce matin, nous sommes arrivés à un point où l'union douanière est bien en avance sur les politiques économiques. Si nous voulons donner un contenu véritable à cette union douanière, il nous faut donc d'urgence réaliser ces politiques communes, la politique des transports, la politique commerciale commune, la politique conjoncturelle, monétaire et financière, la politique régionale.

Mais il y a plus, et c'est là, Monsieur le président Rey, que votre tâche sera particulièrement difficile. Pour que notre Communauté atteigne son point de non-retour et devienne indissoluble, il vous faudra innover dans des domaines qui n'ont pas été prévus expressément dans le traité, car les négociateurs de Rome ne pouvaient évidemment pas tout prévoir. Je pense notamment à la politique industrielle commune, spécialement à une politique industrielle commune en matière d'énergie atomique.

Qui de nous ne conçoit que, faute d'une telle politique commune dans ce domaine atomique en particulier, l'Europe restera en état de sous-développement et incapable de faire face à la puissante concurrence étrangère ?

Ce que je dis a, bien entendu, un corollaire immédiat dans le domaine à peine exploré par le traité, celui de la recherche.

Faute d'une politique commune de la recherche, nous continuerons à subir une dramatique émigration de nos savants, qui transformera l'Europe en un continent de contremaîtres et de commerçants dont les cerveaux et les laboratoires seraient ailleurs.

Tout cela est peut-être plus important que ce que nous avons accompli jusqu'à présent car, hormis la politique agricole commune, nous n'avons pas

de Lipkowski

assez marqué le caractère original de notre Communauté qui, grâce à la mise en œuvre de ces politiques communes dans tous les domaines, se distinguera d'une zone de libre-échange.

Si nous ne faisons pas dans le domaine industriel ce qui a été fait dans le domaine agricole, je ne suis pas sûr que nous aurons atteint le point de non-retour. Si dans tous les domaines les intérêts ne sont pas intimement liés, je ne suis pas sûr que ceux qui auront consenti les sacrifices pour une politique agricole commune ne sentiront pas que celle-ci pèse trop lourdement et ne soient portés à la repenser.

Parler de cette originalité du Marché commun qui le différencie d'une zone de libre-échange, c'est poser le problème de l'élargissement de la Communauté, problème avec lequel vous êtes, Monsieur le président Rey, d'ores et déjà confronté. En ce qui concerne cet élargissement, un grand débat est d'ores et déjà ouvert. Il peut exister entre nous, entre les uns et les autres, des tendances ou des appréciations différentes, mais je suis certain, comme vous l'avez déjà laissé entendre ce matin, que l'unanimité peut se faire entre nous sur deux principes.

Le premier principe : votre Communauté est fidèle au traité, c'est-à-dire qu'elle reste une Communauté ouverte et non pas un club exclusif fermé à tout jamais aux membres de l'extérieur.

Deuxième principe : il s'agit cependant d'une Communauté définie par des textes précis et des règles qui ne souffrent aucune exception. On accepte nos règles en bloc ou on ne les accepte pas. Nous qui vivons depuis maintenant dix ans ensemble, nous savons les difficultés qu'il y a à vivre ensemble et à accepter les règles communes. Nous sommes tous convaincus que ce qui a été si difficilement construit ensemble et dont le succès a montré la valeur ne saurait être remis en question. Pour reprendre votre expression, que nous approuvons entièrement au groupe de l'Union démocratique européenne : l'élargissement de la Communauté ne doit pas être payé par la diminution de sa puissance ni de son dynamisme. Permettez-moi d'ajouter : ni de sa personnalité. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : l'élargissement ne pourra pas se faire à n'importe quel prix.

Nous avons conçu l'Europe d'une certaine façon, comme une entité qui veut avoir une personnalité économique et une politique originale. Nous ne pouvons pas accepter que cette Europe perde ses caractéristiques propres et se transforme en quelque chose d'autre, en quelque chose que nous n'aurions pas voulu.

Ni exclusive ni précipitation ; s'élargir tout en restant intégralement soi-même avec ses règles et ses objectifs, voilà le chemin de crête difficile sur

lequel il nous faudra dans l'avenir cheminer, sans pour autant perdre de vue la finalité politique.

Vous avez dit que dans ce domaine aussi une impulsion était nécessaire. Nul plus que le groupe de l'U.D.E. ne se félicitera de cette disposition d'esprit. Nous savons qu'à nous cantonner dans des négociations économiques — bien que l'économique rejoigne souvent à un certain niveau le politique — nous risquons de ne faire finalement qu'une moyenne des intérêts nationaux. Si nous n'introduisons pas une certaine transcendance, nous risquons d'aller de compromis nationaux en compromis nationaux ; nous risquons même de ne pas surmonter certains obstacles qui ne peuvent l'être que dans des perspectives supérieures. Nous sommes certains que des sacrifices seraient mieux consentis ou compris si l'on était convaincu qu'ils contribuent à bâtir une Europe politique originale.

C'est pourquoi le groupe de l'U.D.E. s'est, comme nous tous, réjoui de la reprise de ces contacts politiques que nous avons toujours souhaités et qui ont eu lieu à Rome à propos de l'Europe politique. Ce n'est que grâce à des contacts répétés de ce genre que peu à peu se dégageront les contours d'une diplomatie européenne originale permettant d'accélérer la détente et la paix. Il me semble d'ailleurs que les esprits ont depuis quelques années pris conscience de cela, qu'ils ont progressé, peut-être timidement mais sûrement, dans cette voie. Il me semble, à beaucoup d'indices, que cette idée d'une Europe européenne, jouant son rôle à elle, s'affirme progressivement.

Monsieur le président Rey, l'heure est-elle encore à une querelle entre jeffersoniens et unionistes ? Je ne le crois pas. Je suis convaincu d'ailleurs que personne ici ne s'est reconnu comme jeffersonien, en tout cas pas le groupe de l'U.D.E. ! Ce que nous savons, c'est que si les unionistes l'ont emporté à l'époque, c'est qu'ils avaient une politique générale de l'union à proposer et qu'ils étaient décidés à le faire.

Il n'y aura pas ici de jeffersoniens, si l'Europe sait définir avec audace sa propre politique.

Dans cette voie, Monsieur le président Rey, comme dans toutes celles que vous avez évoquées, vous pouvez compter sur notre appui le plus confiant.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Furler.

M. Furler. — (A) Monsieur le Président, l'ordre du jour nous appelle non seulement à écouter les déclarations des quatre présidents des groupes politiques mais aussi à procéder à un échange de vues sur l'exposé de M. Rey. Si importantes que soient les déclarations des présidents, j'estime que

Furler

différents membres de notre Assemblée devraient eux aussi prendre position sur la question, car leurs avis sur certains problèmes seront sans aucun doute plus nuancés. Je serai très bref, mais il est divers points que j'estime devoir mentionner.

Tout d'abord, je dirai que moi aussi j'apporte mes suffrages à la nouvelle Commission et que j'applaudis à la désignation de M. Rey comme président de cette institution. Il sait que lorsque sa nomination fut acquise mais qu'il n'avait pas encore été élu, j'ai fermement soutenu, au Bundestag comme devant cette Assemblée, la justesse de ce choix. Je suis convaincu que sous l'égide de cette Commission l'Europe est promise à un bel avenir. Cependant, cela ne m'empêche pas de formuler dès à présent quelques observations critiques sur la déclaration de son président.

Deux remarques d'abord qui concernent la forme plutôt que le fond. Cette déclaration, je ne dirai pas que M. Rey l'a improvisée, mais il ne l'a de toute façon pas consignée par écrit. Voilà ce qui est peu ordinaire. Je ne crois pas que jamais, devant aucun Parlement du monde, une déclaration gouvernementale ait été faite sans qu'elle fût consignée par écrit. Car, ce n'est pas sur la mémoire que peut se fonder un échange de vues — d'autant plus qu'ici nous avons affaire à quatre langues différentes — mais uniquement sur un texte écrit.

D'autre part, si, à mon goût du moins, cette déclaration était agréablement brève — les discours les plus brefs sont souvent les meilleurs — elle avait néanmoins sur certains points un caractère un peu trop général. Je sais que M. Rey a raison lorsqu'il dit que la Commission a encore bien des choses à peser. Cependant, ses membres ne sont pas tous des nouveaux venus et ils ont déjà pu se pencher sur bon nombre de problèmes. Lorsque la Commission se présente devant le Parlement pour lui rendre des comptes, elle doit sur certains points être plus concrète sous peine de priver les débats de toute base solide.

Mais je ne voudrais pas aborder ici des sujets dont il n'a pas été question dans la déclaration. M. Metzger l'a fait — il a, par exemple, parlé de la Grèce — ainsi que M. Scelba qui a évoqué des questions qui n'ont pas été traitées de façon concrète dans la déclaration de la Commission.

Voici donc mon avis sur certains points du programme. Je soutiens, bien entendu, la nouvelle Commission dans ses efforts de réaliser une vigoureuse politique industrielle et une politique nouvelle en matière de recherche. Rien n'est plus important, pour nous, dans cette Europe qui tend à s'unifier, que de progresser dans les domaines de l'industrie, de la recherche, de la science et de la technologie, car ce n'est qu'ainsi que nous aurons quelque chance de combler, pour autant que ce soit

encore possible, le retard qui nous sépare des autres grandes puissances.

A ce propos, une remarque très importante. Lorsque la Commission affirme qu'elle entend consolider l'union économique, je ne puis que souligner ce que vient de dire M. de Lipkowski : Nous ne pouvons pas, en l'espèce, nous en tenir uniquement aux termes des traités, nous devons en respecter aussi l'esprit. Or, celui-ci exige que cette union économique soit encore davantage développée. Le texte des traités reste insuffisant en bien des points. Ce que nous voulons, c'est réaliser un grand espace économique commun en Europe, un véritable marché commun. Nous voulons aller plus loin dans ce domaine que ne le propose ce programme.

Je ne m'étendrai pas longuement sur les relations extérieures. Je suis d'accord avec les déclarations de M. Rey, en ce qui concerne la tactique aussi bien que les principes. En l'occurrence, le président a affirmé clairement qu'il était favorable à un élargissement de la Communauté.

Un point cependant incite à la réflexion.

Je ne suis nullement enclin au pessimisme. Mais à l'heure qu'il est, nous devons être conscients d'une chose : s'il est vrai que la nouvelle Commission occupe une position plus confortable que ses trois prédécesseurs fusionnés — les membres ne sont plus au nombre de 23 mais seulement de 14 — elle n'a pas pour autant un grain de pouvoir en plus. Le traité n'a pas été modifié ; la Commission n'a fait qu'hériter d'anciennes compétences. Autrefois, lorsqu'il y avait trois Commissions raisonnables avec, à leur tête, trois présidents raisonnables, il était facile de se rencontrer et de mener une politique européenne à l'abri de contradictions. Ce n'est pas, je crois, parce qu'elles étaient trois que la Commission Hallstein, la Haute Autorité ou la Commission Euratom n'ont souvent pu imposer leurs vues, mais parce que, même à trois, elles ne venaient pas à bout de la résistance des gouvernements nationaux au Conseil de ministres. A cet égard, la position de la nouvelle Commission n'est pas plus forte que celle des trois anciens exécutifs agissant de concert. C'est à dessein que j'insiste sur ce point car il faut se garder de toute illusion et ne pas attendre de M. Rey ni de la nouvelle Commission plus qu'ils ne peuvent donner dans le cadre politique des traités.

A ce propos une question importante se pose à laquelle M. Metzger a déjà fait allusion et aussi, mais moins explicitement, M. Scelba. M. Rey a développé ce matin une idée qui, du moins en ce qui me concerne, était relativement nouvelle. Il a l'intention, notamment, d'établir des contacts très étroits avec les gouvernements nationaux. Il veut les rencontrer tous. Il a déjà fait un premier voyage ; il s'est rendu à Bonn. Il pense — et à bien des points de vue sans doute a-t-il raison — pou-

Furler

voir renforcer ainsi la position de la Commission. Or, si l'intention est certes bonne, elle n'est pas dépourvue de grands risques. La position de la Commission ne repose pas sur de bonnes relations personnelles avec les différents gouvernements, elle repose sur les traités de Rome aux termes desquels elle est indépendante et européenne. La première tâche qui incombe à la Commission est de mener une politique européenne. Elle ne doit pas, d'emblée, tenter de coordonner les politiques nationales. Cela peut paraître très intéressant, mais les gouvernements nationaux interviennent bien assez tôt dans la procédure puisque au Conseil de ministres ce sont eux qui tiennent les commandes. Je crains qu'en faisant une place trop large aux préoccupations nationales avant d'avoir élaboré une position européenne, nous n'aboutissions en fin de compte à barrer prématurément la voie à des propositions européennes. Rappelez-vous ce qui s'est passé antérieurement et ce qu'ont toujours dit ceux dont l'ambition était d'affaiblir la Commission : Nous préférons ne pas discuter avec elle ; c'est aux gouvernements nationaux d'occuper davantage le devant de la scène.

Je ne dirai pas que l'intention n'est pas bonne. Mais je ne dirai pas non plus que, personnellement, je trouve particulièrement heureux que, trois jours avant de faire sa déclaration au Parlement, M. Rey ait rendu visite au gouvernement de l'État membre dont le représentant assure actuellement la présidence du Conseil de ministres. Je n'hésite pas à le dire, bien qu'il s'agisse du gouvernement de mon pays, bien qu'il s'agisse de Bonn. Cela m'est bien égal. D'ailleurs, je dis simplement : Méfiez-vous ! Je ne dis pas : Méfiez-vous de Bonn, bien que, là aussi, on doive être sur ses gardes...

(Rires)

... et je l'énonce d'une façon générale en m'adressant à tous ceux qui ont les traités de Rome et leur intangibilité à cœur. C'est à ceux-là que je fais remarquer que les tâches et la position de la Commission sont tout à fait différentes de ce qui commence à s'ébaucher ici.

Mesdames, Messieurs, il a été question également de la fusion des traités. La filiation, en effet, est bien connue : trois ans après la fusion des administrations — dont, tout en m'en félicitant, je ne fais pas trop grand cas — on procédera à la fusion des traités. Il me semble que la Commission aurait tout au moins pu donner à entendre que les traités ne pouvaient être fusionnés qu'à condition — et je choisis les termes les moins forts — de sauvegarder un « minimum européen ». Sans doute l'ancien traité de la Communauté du charbon et de l'acier, qui date d'il y a quinze ans, appelle-t-il diverses modifications. Mais j'estime que nous n'avons pas le droit d'exclure de nos traités ce qu'ils ont gardé d'euro-péen. Je le dis très ouvertement : je préfère

m'accommoder plus longtemps encore des trois traités européens qui se sont révélés efficaces jusqu'à présent, plutôt que d'avoir en fin de compte un traité frelaté qui nous fait faire un pas en arrière plutôt qu'un pas en avant.

Autre chose encore, Monsieur le président Rey — et ceci je vous le dis en toute franchise, en toute amitié, et avec tout le respect que m'inspire votre comportement durant ces dix années —, vous savez qu'il existe des liens fonctionnels indissolubles entre notre Parlement et votre Commission. Relever les fonctions de la Commission, c'est relever celles du Parlement puisque la première dépend du second. Rehausser les fonctions du Parlement, c'est rehausser votre position. C'est pourquoi j'ai été peiné de constater que tout au long de son discours M. le président Rey n'a pas réclamé une seule fois le renforcement de la position et des compétences de notre Parlement. Il a dit, en prenant la parole, qu'il tenait à s'adresser au Parlement et, en concluant, il a exprimé l'espoir que le Parlement l'approuverait. C'est là, bien sûr, son bon droit et nous ne manquerons certainement pas de lui donner notre agrément. Nous tenons, en effet, la Commission en grande estime. Mais même lorsqu'il fut question de la fusion des traités qui, de l'avis de tous, offre la dernière possibilité d'un renforcement du Parlement, M. Rey n'a pas eu un mot pour le souhaiter.

Pour conclure, Monsieur le président Rey, je tiens à vous assurer, ainsi que votre Commission, de mon entier appui. C'est avec une grande satisfaction que j'ai pris acte des indications précises et concises que vous avez données sur les nouvelles activités et sur le nouvel élan de la Commission, cet élan dont on nous a suffisamment rebattu les oreilles, jadis. J'attends beaucoup de cette nouvelle activité. Mais je vous conjure de ne pas sous-estimer les difficultés auxquelles cette Commission se heurtera à son tour. Ce n'est qu'en se montrant ferme et conséquente et en agissant en étroite collaboration avec le Parlement qu'elle les surmontera. Cela ne doit pas pour autant donner lieu à des conflits avec les gouvernements. Vous pouvez établir des contacts, mais seulement dans la mesure où le permettent les traités. N'oubliez pas que votre tâche ne sera pas facile et que vous aurez besoin de tout votre courage.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Burgbacher.

M. Burgbacher. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, dans le discours d'investiture qu'il a prononcé ce matin, M. le président Rey a notamment déclaré qu'il ne lui était pas possible d'évoquer tous les problèmes en l'espace très court de trois quarts d'heure. Il a demandé au Parlement de bien vouloir lui faire part des suggestions, souhaits ou demandes que l'un ou l'autre de ses



Burgbacher

membres pourrait avoir encore à présenter. J'aimerais faire usage de cette faculté à propos d'un sujet.

Au degré actuel d'évolution du Marché commun, les économies des six pays de la Communauté se trouvent dans une situation qui pourrait se caractériser de la manière suivante : elles ne sont plus six économies indépendantes mais elles ne constituent pas encore non plus une seule économie. C'est un état qui est très instable et présente de grands dangers pour la vie économique des six pays et par conséquent pour celle de la Communauté. Il comporte de grands dangers notamment si l'on songe que les différents secteurs des six économies n'ont pas atteint le même niveau d'intégration, que par exemple l'agriculture est presque complètement intégrée, alors que d'autres secteurs ne le sont presque pas.

Pourquoi dis-je cela ? Je le dis pour demander à la nouvelle Commission et à son président d'accorder l'attention la plus vigilante aux questions de politiques conjoncturelle, structurelle, monétaire et financière. On peut difficilement se représenter ce qu'il adviendrait de notre Communauté si une véritable crise éclatait dans un des six pays. -

La Commission doit donc — la science économique moderne lui en offre les moyens — mener une politique qui soit propre à prévenir toute crise véritable dans l'un ou l'autre des six pays dans la mesure où, à l'aide des instruments que les traités mettent à sa disposition ou, si ceux-là ne suffisent pas, en faisant appel à la raison humaine dès les premiers symptômes et par voie de consultation, cette politique garantira l'élimination de tout malaise économique, quel qu'il soit. A cet égard les mots d'ordre devraient être : stabilité de la monnaie et croissance.

Ces consultations, qu'il s'agisse de celle des gouverneurs des banques nationales ou d'autres consultations, devraient s'intensifier sous l'égide de la Commission ; en effet, il est bien évident que l'éclatement d'une crise économique grave compromettrait sérieusement la poursuite de l'évolution du marché commun. Telle est la requête que je tenais à présenter.

(Applaudissements)

M. le Président. — La parole est à M. Müller.

M. Müller. — (A) Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais moi aussi dire un mot à la Commission à propos d'un domaine auquel il me semble que l'on ait accordé peu de place, pour ne pas dire aucune, dans le programme des activités futures de la Commission. Ce qui me console quelque peu est que le président Rey a lui-même déclaré que son énumération des travaux futurs de la Commission et l'illustration des travaux en cours

ne prétendaient pas être complètes et a demandé au Parlement ou plus précisément à ses membres de lui en signaler les lacunes.

Mes déclarations ne feront que corroborer les observations émises en ce sens par le président Rey. J'affirme en effet que la politique sociale — c'est le sujet que je me propose de traiter dans mon intervention — est le domaine où les plus grandes lacunes et les plus grands retards se sont manifestés dans la Communauté. Et c'est bien là ce qu'a déclaré ce matin M. Rey dans son discours.

Si je considère le programme en quatre points de la Commission, c'est-à-dire le programme des principales activités de la Commission, je constate qu'il manque une pierre importante à cet édifice, à savoir une déclaration en faveur d'une intensification de la politique sociale, ou plus précisément une déclaration annonçant une tentative nouvelle et énergique d'harmonisation des politiques sociales dans la Communauté.

J'aimerais exposer brièvement les motifs qui m'ont amené à formuler ce souhait. Comment pourra-t-on élaborer en commun une politique industrielle qui, dans l'énumération du président Rey, occupait la première place, si l'on ne procède pas, parallèlement à l'élaboration commune de cette politique, à un minimum d'harmonisation en matière de politique sociale ? Comment imaginer le fonctionnement d'un Marché commun où les structures, les méthodes de production, la dimension des entreprises, pour ne nommer que quelques éléments, se ressemblent dans une large mesure et se ressembleront de plus en plus mais où en revanche les charges que les dépenses de sécurité sociale font peser sur l'entreprise elle-même accusent encore des divergences telles qu'on a peine à croire que des conditions de départ aussi différentes puissent garantir une concurrence loyale ? Je reconnais que ce fait qui parle en faveur d'une harmonisation des politiques sociales n'est qu'un argument parmi d'autres, et à vrai dire un argument de tout premier plan.

C'est pourquoi j'aimerais en invoquer un deuxième. Si, comme M. Rey l'a souligné à nouveau ce matin — et nous lui en sommes reconnaissants —, le but suprême de cette Communauté doit être l'unification politique, en d'autres termes si l'Europe doit être un jour la patrie de tous les citoyens qui la composent, un deuxième en découle, qui à mon avis présente un caractère impératif, à savoir le déploiement d'une action visant plus particulièrement une harmonisation des politiques sociales des États membres. Je ne me nourris nullement d'illusions et je n'entends pas brosser un tableau utopique de l'avenir. J'estime néanmoins qu'il est nécessaire de trouver une voie pragmatique et réaliste vers cette harmonisation et de nous y engager.

Dans la péroraison de son discours, M. le président Rey a parlé de la volonté politique des pays

Müller

membres de la Communauté qui doit redonner des ailes à la Communauté. Selon que nous réussissons ou non à trouver une base commune d'harmonisation pour les différentes politiques sociales nous pourrions affirmer ou au contraire nous devrions dénier l'existence d'une telle volonté politique. C'est surtout à cette occasion importante que la foi dans le caractère supranational de la Communauté se manifesterait aux yeux de 180 millions de citoyens de cette Communauté, dont le sort de 80 % d'entre eux dépend dans une large mesure de la réalisation ou de la non-réalisation, du succès ou de l'échec de la politique sociale, politique qui aujourd'hui encore malheureusement est réalisée dans les limites étroites de la nation, mais qui demain, si elle n'est pas mise en œuvre par une autorité européenne — le traité n'en prévoit malheureusement pas —, devra tout au moins être le fruit d'une étroite coopération entre les États membres. En effet, les articles 117 et 118 du traité de Rome exigent cette coopération.

Si je réclame à nouveau aujourd'hui avec insistance cette coopération entre les États membres, qui a déjà été si souvent demandée par ce Parlement, c'est que j'ai des raisons pour le faire. En effet, au cours de ces dernières semaines, deux grands États membres ont pris des mesures de politique sociale qui révèlent malheureusement un mépris total de la situation dans les autres États membres.

Un premier exemple : si l'on compare les pays de la C.E.E., on constate que la république fédérale d'Allemagne se situe bien en dessous de la moyenne communautaire, notamment en matière d'allocations familiales, et pourtant le gouvernement fédéral vient de proposer que lorsqu'il s'agira de procéder à des opérations financières urgentes, visant à sauvegarder le budget et la monnaie et dans le cadre d'un programme financier à moyen terme, on réduise ces allocations familiales.

Un autre exemple : en France on envisage également — cela n'est pas une critique mais une simple constatation — d'apporter au système de sécurité sociale en vigueur des modifications — et je ne suis pas seul à éprouver cette impression — qui ne tiennent aucunement compte de la situation dans les autres États membres. Tant que persistera cette manière d'agir, tant qu'en matière de politique sociale des décisions seront prises isolément au niveau national qui se juxtaposent et parfois aussi malheureusement s'opposent, les États membres violeront non seulement la lettre, mais aussi l'esprit du traité. L'esprit du traité ne sera respecté que si nous obtenons que dans les États membres toute intention, toute initiative importante, à plus forte raison toute législation importante en matière de politique sociale soient appréciées en fonction de la question de savoir si elles favorisent ou non l'harmonisation dans la Communauté. C'est pourquoi nous

devons à nouveau prier instamment la Commission de saisir toutes les occasions et d'user de tous les moyens possibles pour parvenir à cette harmonisation des politiques sociales dans la Communauté. Nous la prions d'agir en ce sens sur les gouvernements des États membres.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est M. le président Rey pour sa réponse.

**M. Jean Rey, président de la Commission des Communautés européennes.** — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai certainement l'interprète de tous mes collègues en commençant par remercier les orateurs parlant au nom des différents groupes du Parlement et ceux qui ont parlé à titre personnel, de la confiance générale qu'ils ont bien voulu témoigner à notre Commission et aux déclarations que j'ai faites en son nom ce matin, même si sur tel ou tel point quelques réserves sont apparues et si des précisions peuvent être utilement apportées.

Il y avait aussi, indépendamment de cette attitude générale du Parlement, dont je lui suis reconnaissant, un certain nombre de compliments personnels.

Je voudrais remercier tous les chefs de groupe, remercier MM. Scelba, Metzger, Starke et de Lipkowski, des paroles si aimables qu'ils ont bien voulu m'adresser personnellement et que je demande la permission de partager tout de suite avec mes treize collègues. Car vraiment il s'agit bien ici non pas du seul président, mais de l'ensemble d'un collège de quatorze membres, égaux en responsabilité, et auquel, bien sûr, il faut un président pour en animer et coordonner les travaux. Mais je considère que nous sommes quatorze à exercer collectivement les responsabilités des traités. Si l'on a évoqué la qualité des membres de cet organisme, personne ne saurait faire leur éloge avec plus de chaleur que moi-même.

Je ne parlerai pas du président et tout le monde le comprendra. Mais à propos des treize autres membres et puisque parfois dans les discours que nous avons entendus quelques réserves ont été exprimées sur la politique des États membres, je voudrais risquer l'opinion que les États membres ont bien choisi les membres de cette Commission et que la richesse des personnalités qui la composent — encore une fois je ne parle pas du président — est vraiment une justification supplémentaire de la confiance que vous témoignez à la Commission.

Nous nous sommes donc rassemblés le 6 juillet. Il y avait là d'anciens membres de la Haute Autorité, d'anciens membres de la Commission de l'Euratom et du Marché commun ainsi que d'autres personnalités qui jusqu'alors n'avaient pas fait partie d'un exécutif européen. Tout de suite un climat de con-

Rey

fiance et de travail dynamique s'est établi entre nous et c'est ce qui nous a permis de prendre tant de décisions importantes dans un temps aussi court.

Je vais maintenant, Mesdames, Messieurs, essayer de répondre sinon à toutes mais du moins aux principales remarques que nous avons entendues et dont certaines sont du reste une approbation, ou nuancée ou détaillée, de ce que nous avons dit ce matin. Il est nécessaire, je crois, de rappeler qu'il n'était pas dans mon intention ce matin de vous faire une déclaration qui couvre l'ensemble des problèmes dont nous avons à nous occuper dans notre Commission, ou dont le Conseil de ministres et le Parlement ont à traiter. Il m'aurait fallu beaucoup plus de temps pour le faire et surtout pour préparer cette communication.

Comme je vous l'ai dit ce n'est qu'à la fin du mois de juillet que les membres de notre Commission se sont vus attribuer leurs responsabilités, ce n'est qu'à la fin du mois de juillet que nous avons désigné à titre provisoire leur collaborateur principal, c'est-à-dire le directeur général avec lequel ils auront à travailler. En conséquence mes collègues n'ont disposé que de quinze jours — la première quinzaine de septembre — pour commencer l'examen actif des problèmes sur lesquels nous aurons à nous prononcer.

Nous aurions peut-être pu préparer pour un peu plus tard une déclaration — puis-je dire gouvernementale ou de la Commission — plus complète. Et tel de mes collègues avait suggéré que l'actuel débat n'ait lieu qu'en novembre.

Je crois, Monsieur le Président, qu'il était bon qu'il ait lieu tout de suite. Mais en même temps chacun doit comprendre qu'en dehors des problèmes dont j'ai traité il y en a un certain nombre qui demandent encore de la réflexion ou qui ne sont pas directement influencés par la fusion. Or, c'était essentiellement de la fusion que je voulais parler.

M. Burgbacher a évoqué certains problèmes nés de la conjoncture. Il a parfaitement raison et je suis sûr que mon ami M. Barre sera particulièrement attentif à ce qu'il a entendu sur ce point ; mais ce n'était pas l'objet de notre débat d'aujourd'hui.

M. Müller vient de faire des remarques très intéressantes au sujet de la politique sociale. Il aura remarqué l'impatience que nous avons manifestée ce matin quant au progrès insuffisant dans ce domaine. Je suis sûr que mon ami Levi Sandri, qui, indisposé, a dû quitter cette réunion et n'a pu assister au débat de l'après-midi, sera très attentif aux suggestions que nous venons d'entendre.

Certes il y a de grands problèmes dont je n'ai pas traité ce matin car ils ne dérivent pas directement du traité de fusion. Je pense à nos relations avec des continents entiers. Il ne faudrait pas croire

par exemple que nous ne sommes pas attentifs à nos relations avec l'Amérique latine, dont je vous ai déjà entretenus et dont, maintenant, mon collègue M. Martino qui, vous le savez, est un expert dans ce domaine aura particulièrement la charge.

Je n'ai pas parlé non plus de nos relations avec les États-Unis d'Amérique qui, dans le passé, nous ont apporté une aide si précieuse dans le domaine de l'énergie atomique, et avec lesquels nous entendons, cela va sans dire, poursuivre une politique de collaboration intense. Il ne faudrait pas en effet qu'au moment où l'Europe est en train de s'unifier nous perdions de vue qu'il faudra éviter, dans l'avenir, de fonder les relations entre nos continents sur les mêmes erreurs que nous déplorions hier dans les relations des États entre eux. J'estime par conséquent que la coopération intercontinentale est une chose infiniment précieuse.

Je n'ai pas parlé non plus de l'Europe de l'Est. Vous savez que, plus d'une fois, devant cette Assemblée, j'ai regretté que nous ne soyons pas encore reconnus par les pays de l'Europe de l'Est, que depuis dix ans ils ne se soient pas encore aperçus qu'il existe une Communauté économique européenne, un tarif extérieur commun, une politique agricole commune. J'ai l'espoir, Monsieur le Président, que cette situation se déglèra, dans un temps pas trop éloigné.

Voilà quelques indications générales qui permettent, je pense, de situer le cadre dans lequel se déroule notre débat d'aujourd'hui.

Mais il y a une remarque que je veux relever, parce que je l'ai trouvée, ou exprimée, ou sous-jacente, dans tous les exposés que nous avons entendus, nuancée ou teintée d'inquiétude.

La plupart des orateurs se sont préoccupés de savoir si les contacts que je souhaite, que mes collègues souhaitent avoir d'une façon régulière avec les gouvernements des États membres — ainsi que je l'ai dit ce matin — pouvaient entraîner d'une manière ou d'une autre un affaiblissement des procédures communautaires.

A ce sujet, je tiens à souligner trois points essentiels.

Premièrement : notre Commission ne connaît que les traités. Je veux que ce soit parfaitement clair, notamment, quand on parle d'événements précédents, d'une crise politique précédente que nous avons connue. Notre Commission, je le répète, ne connaît que les traités. Nous nous fondons sur les traités et sur rien d'autre. Nous entendons sur ces traités, je l'ai dit ce matin, je crois clairement, la totalité des responsabilités que nous avons dans le cadre de ces traités.

Rien ne serait, du reste, plus paradoxal que de vouloir affaiblir, si peu que ce soit, les pouvoirs

Rey

des organismes communautaires au moment même où nous nous efforçons de persuader les autres pays européens qu'ils ne pourraient rejoindre notre Communauté qu'en ne l'affaiblissant pas et qu'en acceptant la totalité du mécanisme institutionnel des trois traités, en attendant que ceux-ci soient fusionnés.

Je crois que ceci doit être dit dès le départ.

Précisons que cela signifie que notre Commission, maintenant unifiée, est totalement indépendante dans la formation de sa pensée politique, dans la préparation et la remise au Conseil des propositions qu'elle a la charge d'élaborer et qu'il n'est pas question, pour elle, dans des conversations avec les gouvernements, de demander, à qui que ce soit, une permission sur n'importe quel sujet, avant qu'elle se soit prononcée sur ce qui est de sa responsabilité.

Puis-je dire — car je sais qu'en politique les paroles ne suffisent pas, Monsieur le Président, à inspirer une confiance absolue, il faut des actes — puis-je dire que non seulement le Parlement qui est notre juge aura l'occasion de s'assurer qu'il en est bien ainsi, mais que ce que nous avons fait aux mois de juillet et de septembre me paraît en être une illustration suffisante.

Nous avons pris toutes nos décisions intérieures sans consulter personne. Nous avons pris nos décisions quant à notre administration, quant aux politiques que nous voulons mener dans le domaine de la politique énergétique, sans consulter personne.

C'est ainsi qu'au mois de septembre, nous avons pris, dans le domaine d'Euratom, deux décisions très importantes : Il s'agit, tout d'abord, de l'avis que nous avons donné à nos gouvernements sur le fameux article 3 du projet de traité de non-prolifération qui, vous le savez, est un problème litigieux entre eux. Ayant étudié le problème, nous avons pris la responsabilité de leur dire, cette semaine, les inquiétudes que nous éprouvons, comment nous jugeons la situation, quels progrès ont été accomplis dans les négociations et, en même temps, les appréhensions sérieuses que nous donnent les textes que nous avons sous les yeux.

Il s'agit ensuite du programme d'Euratom dont je vous ai parlé ce matin : le programme transitoire de recherches dans le cadre de la Communauté européenne de l'énergie atomique sur lequel, vous le savez, nos gouvernements sont aussi gravement en désaccord. Nous ne les avons pas consultés avant de décider nous-mêmes ce que nous considérons comme étant conforme aux données du traité et aux responsabilités que nous devons assumer.

Cela dit, ne perdez pas de vue, Mesdames, Messieurs, que le rôle de la Commission est non seulement de faire des propositions au Conseil mais de les faire adopter par lui. En conséquence, à côté de ce droit d'initiative, qui doit absolument demeurer

intact, nous avons un devoir de persuasion constant à l'égard de nos États membres pour tâcher de les convaincre que nos propositions sont bonnes et qu'il convient de les adopter.

Mon ami M. Mansholt a parcouru la Communauté avec ses experts pour persuader les ministres de l'agriculture et les administrations, que ce soit à Rome, à Bonn, à Paris ou ailleurs, de l'efficacité et de la valeur des propositions dont le Conseil était saisi, et pour convaincre les conseillers de nos différents gouvernements de leur donner leur assentiment. C'est cette procédure que je citais ce matin qui a permis à notre éminent collègue d'aboutir aux succès auxquels vous avez applaudi.

Moi-même j'ai fait le tour des gouvernements, pour les persuader que nos propositions étaient bonnes pour le Kennedy round. C'est en partie grâce à cet effort de persuasion que nous avons abouti aux résultats que, les uns et les autres, vous avez bien voulu aujourd'hui encore saluer.

Il ne faut pas confondre l'indépendance de l'exécutif, son droit et son devoir d'exercer la totalité des responsabilités que lui confèrent les traités de Paris et de Rome avec la nécessité où nous sommes de convaincre nos ministres d'apporter une solution aux problèmes en suspens, de prendre des décisions attendues parfois depuis un, deux, voire trois ans et de faire en sorte que la Communauté progresse.

J'espère que ces remarques auront quelque peu tranquilisé ceux qui, dans des formes très précises — je pense à MM. Metzger et Furler — ou d'une façon un peu plus nuancée, ont exprimé les mêmes inquiétudes. J'espère que cette déclaration aura clarifié ce qu'est ma pensée dans ce domaine.

Cela étant, je voudrais revenir aux remarques qui nous ont été faites et tâcher, dans la mesure du possible, d'y répondre.

Je remercie M. Scelba des considérations qu'il a bien voulu présenter au nom du groupe démocrate-chrétien. Il a le premier soulevé le problème dont je viens de parler et je ne crois pas devoir lui apporter une nouvelle réponse. Je le remercie des observations qu'il a faites ce matin quant à l'union politique. J'ai été très sensible également à tout ce qu'il a dit sur le mécanisme interne de notre travail et sur la possibilité de le développer.

M. Scelba nous a fait part de ses inquiétudes et de celles de son groupe quant aux problèmes soulevés par le traité de non-prolifération qui risquerait de mettre en cause les intérêts et, peut-être, la structure même de notre marché commun nucléaire. Nous nous trouvons là, vous le savez, dans une négociation internationale à laquelle, jusqu'à présent, notre Commission n'est pas directement mêlée.

Elle considère néanmoins qu'elle a la responsabilité directe de défendre les intérêts de la Com-

Rey

munauté, c'est-à-dire, d'une part, de veiller à ce que les mécanismes de contrôle d'Euratom subsistent à l'égard de nos six pays, d'autre part, d'éviter que le marché commun nucléaire, existant entre nos six pays en vertu du traité de Rome, ne soit cloisonné par des méthodes et des mécanismes différents qui le mettraient en péril. En troisième lieu, elle estime devoir veiller à ce qu'aucune des dispositions d'un traité qui vise d'autres domaines que l'énergie pacifique ne puisse avoir pour conséquence d'affaiblir le potentiel de recherche et de développement dans ce domaine.

Comme je vous l'ai dit, quelques progrès ont été faits dans cette négociation, notamment entre les Américains et les Russes, pour tenir compte, dans une certaine mesure, des inquiétudes manifestées il y a quelques mois par nos prédécesseurs, la Commission de l'énergie atomique et certains des États membres. Nous avons salué ces progrès. Nous les considérons comme valables. Je dois, cependant, reconnaître honnêtement que nous n'avons pas le sentiment qu'ils sont suffisants. En conséquence, nous avons exprimé aux gouvernements, pas plus tard qu'hier, les préoccupations que les textes actuels nous donnent. Nous sommes, je crois, encore dans un processus de consultation qui nous prendra un certain temps.

Je tiens à dire à M. Scelba que l'importance de ce problème ne nous a absolument pas échappé. Nous avons pris l'initiative de ne pas rester muets dans un débat où nous n'avons pas voulu attendre d'être consultés par les États membres pour prendre la responsabilité des avis, des mesures, de défense notamment, qui nous incombent en vertu du traité.

J'ai répondu, je crois, à l'observation la plus marquante de notre collègue M. Metzger.

Il a fait, au début de son intervention, un commentaire, qui me rend quelque peu perplexe et qui me donne à réfléchir quant aux mérites d'une déclaration verbale et à la nécessité d'en avoir le texte ensuite. Je ne vois pas très bien comment concilier ces deux soucis, dont M. le président Furler nous a également entretenu. Il me faudra évidemment y songer pour l'avenir. Ma tendance personnelle a toujours été de ne pas me laisser emprisonner dans un texte, car les textes lus dans les Parlements sont souvent bien ennuyeux. Mais je reconnais qu'il est difficile pour des groupes de délibérer sur une déclaration qu'ils viennent seulement d'entendre et que la remise d'un texte faciliterait beaucoup leur discussion. Il faudra naturellement tenir compte de cet aspect de la question.

M. Metzger a abordé aussi, parmi d'autres problèmes dont il a fait l'énumération, un sujet très douloureux. Ce n'était pas l'objet de mon propos de ce matin, mais je ne voudrais pas laisser sans

réponse ses observations en ce qui concerne la Grèce.

Vous le savez, mon cher collègue, si quelqu'un s'est donné de la peine pour que l'accord entre la Communauté et la Grèce puisse être conclu, c'est bien moi, puisque pendant deux ans j'ai eu la charge de la négociation qui nous a amenés au traité d'Athènes de juillet 1961. Je suis, comme mes collègues et comme nous tous, je pense, profondément affecté par les événements qui se sont déroulés à Athènes depuis le mois d'avril. Nous nous sommes abondamment interrogés dans la Commission présidée par mon prédécesseur M. Hallstein et nous nous interrogeons encore maintenant sur le point de savoir ce qu'il convient de faire en présence d'une situation aussi cruelle. Elle nous pose des problèmes énormes.

Sans doute, au mois d'avril, avons-nous eu l'impression qu'il serait excessif de mettre en péril, en y portant quelque atteinte, les mécanismes permanents d'un traité permanent de la Communauté avec un pays permanent, et non pas simplement avec un gouvernement. Nous avons d'abord pensé, avec le Conseil, qu'il était raisonnable de les maintenir et d'attendre la suite des événements. Ceux qui se sont succédé ont été de nature telle que nous avons estimé que, s'il fallait continuer à gérer l'accord d'Athènes conformément à son contenu normal, il était devenu difficile de poursuivre la construction de politiques nouvelles. Vous savez que deux politiques sont ainsi en discussion : d'une part, l'harmonisation des politiques agricoles entre la Grèce et la Communauté et, d'autre part, le nouvel accord financier qui doit succéder à celui qui vient à expiration avant la fin de cette année.

Mesdames, Messieurs, nous avons pensé que les circonstances politiques actuelles ne créaient vraiment pas un climat permettant soit à notre Commission, soit à la Communauté, d'entreprendre d'un cœur léger de nouveaux progrès.

Mais l'évolution des événements nous amène à nous poser une autre question : pouvons-nous en rester où nous en sommes ou devons-nous encore envisager d'autres mesures ?

Rien ne me fait plus de chagrin que de penser que ce pays, qui nous est si cher, qui était régi par des principes semblables à ceux de nos six pays, soit maintenant frappé par une crise sur laquelle je ne veux pas porter de jugement, au nom de la Commission, dans cette enceinte. Je peux au moins dire que cela nous pose des problèmes de conscience considérables, à nous comme aux gouvernements. Je crains que nous ne soyons amenés, une fois encore, à l'automne, à reconsidérer ce dossier qui nous était si agréable autrefois et qui maintenant est devenu douloureux.

M. Metzger m'a en outre interrogé sur les procédures ultérieures à l'égard des pays en voie de dé-

Rey

veloppement et sur la manière dont s'est déroulée la conférence agricole de Rome et dont se déroulera la conférence des Nations Unies pour le développement et le commerce à New Delhi, au mois de février prochain.

Est-ce que je peux dire, tout en le déplorant, que le progrès de nos politiques commerciales n'a pas été parallèle dans tous les secteurs ?

Vous savez que, dans le domaine tarifaire, la politique de la Communauté est commune depuis le premier jour, en vertu du traité, mais qu'au contraire les autres éléments de la politique commerciale sont à construire.

Si nous avons construit certaines politiques communes, il y en aura encore beaucoup qui devront être élaborées et nous n'aurons pas trop de toute l'ingéniosité de mon collègue et ami, M. Deniau, pour tâcher de faire progresser la solution de ce problème dans lequel nos États membres ne sont pas forcément d'accord comme le montre leur résistance à mettre en commun des politiques qui sont encore trop largement nationales.

A Rome on aurait dû purement et simplement nous charger de cette négociation qui va s'engager à New Delhi, comme mon ami Mansholt et moi avons été chargés de la partie agricole du Kennedy round. N'est-ce pas grâce à l'action de mon ami Mansholt et de ses collaborateurs que nous avons abouti, le 15 mai, à l'accord sur les céréales, à Genève ?

Mais les gouvernements ont considéré — je ne peux pas dire que ce soit complètement à tort, car il y a quelque chose de valable dans leur argumentation — que les problèmes d'aide alimentaire, actuellement posés, comportent des données financières pour les États membres pris individuellement, et non pas seulement des problèmes politiques propres à la Communauté et qu'en conséquence une certaine intervention de leur part pouvait se justifier.

Dès lors, nous avons dû mener ensemble, avec des formules de compromis qui se sont du reste révélées très satisfaisantes pour la plupart, la négociation qui s'est tenue au mois d'août à Rome et qui s'est bien terminée.

Quant à la négociation de New Delhi, c'est un problème pour demain, sur lequel je ne voudrais pas insister aujourd'hui. Je puis dire toutefois que grâce aux grands efforts qui ont été déployés au sein de la Communauté économique européenne, un grand rapprochement s'est opéré l'an dernier entre les positions des gouvernements, sur quelques problèmes majeurs, notamment les préférences à accorder aux pays en voie de développement pour les produits industriels.

On se souvient qu'en 1964, à Genève, je parlais, ainsi que M. Brasseur, président du Conseil, au nom de la Communauté. Nous étions, l'un et l'autre, écoutés, mais cela n'empêchait pas des ministres de divers États membres de monter, eux aussi, à la tribune de la grande salle des Nations Unies et de tenir des discours qui, malheureusement, ne concordaient pas entièrement, voire se contredisaient.

J'ai l'espoir qu'à New Delhi cela se passera mieux. Un plus grand rapprochement s'est opéré, je le répète, grâce aux efforts que nous avons effectués. Je ne suis pas encore certain que la Communauté y parlera d'une seule voix, mais je comprends ceux qui disent que lorsque la Communauté parle d'une seule voix, elle est mieux écoutée, que son autorité est plus forte. Nous en avons l'expérience.

Monsieur Starke, je pense avoir répondu à quelques-unes des observations que vous avez présentées. En vous remerciant encore de vos paroles si amicales, je voudrais revenir sur tout ce que vous avez dit à propos de la fusion des traités.

J'ai déclaré ce matin que ce problème devenait urgent. Je pense que nous devons nous en entretenir sans tarder avec le Parlement. Il faudra d'abord que notre Commission arrête, dans les prochaines semaines, sa position sur deux points : celui du calendrier, car il se pose en effet la question du parallélisme éventuel entre une négociation extérieure et la fusion interne, et celui des problèmes de fond soulevés par cette fusion.

Je dis tout de suite à M. Furler que je partage entièrement son sentiment. La fusion ne peut et ne saurait représenter un affaiblissement du mécanisme communautaire. Elle ne peut se traduire par une simplification des traités sur leurs bases minimales, en n'utilisant pas la totalité de leurs possibilités.

Je réponds par là à une autre préoccupation qu'il a exprimée quant aux pouvoirs du Parlement européen.

Vous aurez remarqué, cher Monsieur Furler, que ce matin j'y ai fait une allusion discrète, en disant que nous devons veiller non seulement à intensifier les politiques communautaires, mais à « fortifier » les institutions communautaires. Je ne voulais pas entrer dans le détail, car notre Commission doit encore en délibérer et je ne voulais pas dépasser le cadre dans lequel nous avons eu le temps matériel de travailler jusqu'à présent. Mais — personne n'en doute — nous avons toujours pensé que les pouvoirs de ce Parlement n'étaient pas suffisants et qu'il fallait profiter des occasions politiques qui nous seraient données pour progresser dans ce domaine.

La Commission du Marché commun le pensait et c'était le sentiment des deux autres exécutifs. Je n'ai aucune raison d'imaginer, maintenant que nous

Rey

sommes rassemblés en un exécutif unique, que notre pensée se serait si peu que ce soit affaiblie.

Je vous remercie, Monsieur de Lipkowski, de vos paroles si amicales, qui m'ont touché. Vous m'avez prêté un peu plus de qualités que je ne crains en posséder, en me demandant de me servir des unes et des autres, que vous avez décrites d'une façon ingénieuse et légèrement contradictoire. Je ferai de mon mieux pour répondre à vos préoccupations.

Quant à mes remarques de ce matin sur les jefferoniens, vous avez dit que votre groupe ne se reconnaissait pas dans cette définition. Permettez-moi de vous rappeler — ici encore un texte écrit eût peut-être été préférable — que ce matin, j'avais eu soin de dire que mon opinion sur un conflit entre les États membres et les institutions communautaires s'appliquait non pas à ce Parlement mais à ceux qui, en dehors de cette Assemblée, ont parfois une certaine tendance à s'émouvoir trop vite des difficultés ou des désaccords, et à croire que les choses sont bloquées, alors que souvent, avec un peu de patience, on sort des difficultés.

Quelle expérience n'avons-nous pas à cet égard, Monsieur le Président ! Quand on pense à la crise politique « violente », je crois qu'on peut le dire, que notre Communauté a traversée en 1965 et qui, après sept mois, s'est résolue par la reprise du cours normal de nos activités ! Quand on pense que nous avons pu, après cette crise, faire prendre à l'unanimité toutes les décisions essentielles qui font que la politique agricole commune fonctionne dans tous les secteurs depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1967 ! Quand on pense que nous avons pu aboutir à des décisions unanimes pour la grande négociation tarifaire de Genève ! Quand on pense que, dans un autre domaine, qui n'était pas encore communautaire, nous avons pu — grâce au grand effort de mon ami von der Groeben — convaincre nos six ministres des finances à Bruxelles, au début de cette année, de jeter les bases de l'harmonisation fiscale, ce qui, tout le monde le sait, est politiquement difficile pour des gouvernements ! Quand nous pensons à tout cela, pourquoi serions-nous inquiets de l'avenir et n'affirmerions-nous pas que, ayant surmonté de nombreuses difficultés, nous triompherons également de celles qui nous attendent encore ?

Monsieur le Président, j'espère avoir répondu pour l'essentiel aux observations qui m'ont été présentées. Je dirai simplement, en terminant, que nous ne sommes pas au bout de notre sagesse ; nous en sommes au commencement.

Notre Commission unique, je le répète, a pris ses fonctions le 6 juillet. Elle a travaillé d'arrache-pied au mois de juillet pour toutes ses tâches internes. C'est depuis le 1<sup>er</sup> septembre — nous sommes aujourd'hui le 20 septembre et nous pouvons nous présenter devant vous — que nous avons pu tra-

vailer avec tous les moyens dont nous pouvons disposer, à la solution de divers problèmes dont notamment la préparation de nos négociations avec la Grande-Bretagne et les autres pays européens, auxquelles, tout naturellement, tous les orateurs ont donné une priorité et une importance essentielles.

Voilà, Mesdames, Messieurs, ce que je voulais répondre au nom de mes collègues. Nous serons très attentifs à ce que vous avez dit. Nous vous remercions de la confiance que vous nous avez accordée. Dans la mesure où nous ne l'avons pas entière, nous espérons la conquérir.

Qu'il me soit permis en guise de conclusion de citer les nobles paroles d'une sainte. Lorsque, au cours de son procès, on a demandé à Jeanne d'Arc si elle était en état de grâce, elle répondit : « Si je n'y suis pas, Dieu veuille m'y mettre ; si j'y suis, Dieu veuille m'y maintenir ».

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Je vous remercie, Monsieur le président Rey.

Après ce débat d'une très haute tenue, je constate que la Commission des Communautés européennes bénéficie de la confiance de l'Assemblée.

Je suis persuadé, vous connaissant bien, Monsieur Rey, que la Commission entretiendra les meilleurs rapports avec le Parlement et ses instances dans l'esprit qui nous est commun, qui est de promouvoir les institutions démocratiques de l'Europe.

### 13. *Projet de budget de recherches et d'investissement d'Euratome pour 1967*

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de M. Merten, fait au nom de la commission des finances et des budgets, sur le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour l'exercice 1967 (doc. 124).

Je rappelle que le Parlement a décidé ce matin d'examiner ce rapport selon la procédure d'urgence.

Malheureusement, mes chers collègues, M. Merten est actuellement malade. Sans doute voudrez-vous que votre président lui envoie des vœux de rétablissement. Il est fort regrettable qu'il ne puisse assister lui-même à ce débat.

La parole devrait être donnée à M. Gerlach, en remplacement de M. Merten, mais M. le Secrétaire d'État von Happe, qui représente le Conseil, souhaiterait intervenir préalablement.

Acceptez-vous, Monsieur Gerlach, qu'il en soit ainsi ?

**M. Gerlach, suppléant le rapporteur.** — Monsieur le Président, je vous demanderais de m'autoriser à présenter tout d'abord mon exposé introductif, qui sera très bref, pour écouter ensuite ce que, de son côté, M. von Heppe a à dire à ce sujet.

**M. le Président.** — Vous avez la parole.

**M. Gerlach, rapporteur.** — (A) Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, lors de sa réunion du 18 septembre, votre commission des finances et des budgets m'a chargé d'exposer, à la place du rapporteur, notre collègue M. Merten, malheureusement souffrant, les motifs de la présente proposition de résolution, adoptée à l'unanimité par la commission.

Notre Assemblée sera prochainement saisie du dixième rapport général de la Commission d'Euratom. Je puis donc me permettre à propos de la partie du budget de la Communauté pour l'exercice 1967 concernant les recherches et investissements de n'évoquer que brièvement les problèmes que pose l'avenir d'Euratom.

En raison de circonstances qui vous sont connues, Monsieur le Président, et que le président de la commission des finances et des budgets vous a exposées par écrit, M. Merten, en accord tant avec le bureau de la commission qu'avec la commission elle-même, a estimé opportun — et cela me paraît tout à fait justifié — de renoncer à présenter un rapport écrit et de motiver oralement la présente proposition de résolution.

L'élaboration et l'établissement du budget de recherches et d'investissement d'Euratom pour l'exercice 1967 a une histoire assez longue. A la fin du mois de septembre 1966, la Commission d'Euratom avait, dans les délais prévus par le traité, soumis au Conseil un avant-projet de budget de recherches et d'investissement pour 1967 et l'avait en outre communiqué au Parlement européen à titre d'information. La Commission d'Euratom avait en même temps saisi le Conseil d'une proposition visant à modifier le deuxième programme quinquennal qui, comme on le sait, vient à expiration en 1967.

Conformément aux dispositions du traité — et plus précisément de l'article 177 du traité d'Euratom — le Conseil aurait dû établir le budget et le soumettre au Parlement au plus tard à la fin d'octobre 1966. Sans doute les problèmes nombreux et généralement complexes que soulevait une orientation nouvelle des activités d'Euratom et les efforts en vue d'éviter des recherches par trop diversifiées ont-ils rendu la discussion difficile. Il est vrai aussi qu'une déclaration en ce qui concerne un avant-projet de budget établi sur la base d'une proposition de modification du programme quinquennal aurait pu nuire aux solutions qui devront être prises à long

terme en ce qui concerne les nombreux problèmes plus généraux concernant une nouvelle orientation des activités d'Euratom. A cet égard, il convient encore de rappeler que dans les derniers jours de juillet 1967 le Conseil est parvenu à un accord ou plutôt à un compromis et qu'il a présenté le projet de budget de recherches le 24 août dernier. Ce projet de budget intéresse un exercice qui se termine dans quelques semaines.

Notons tout d'abord que ce projet n'a qu'une portée limitée et ne contient aucune indication sur la politique future d'Euratom. C'est d'ailleurs une observation qui est reprise au paragraphe 1 de la proposition de résolution.

Conformément aux dispositions du traité, la Commission doit dans quelques jours, c'est-à-dire au plus tard à la fin de septembre, présenter au Conseil l'avant-projet de budget de recherches et d'investissement pour 1968. A la même date, et même plus tôt, la Commission doit avoir arrêté avec le Conseil les grandes lignes de la politique future d'Euratom, en tenant compte du fait que le deuxième programme quinquennal arrive à expiration. A cet égard, il est intéressant de se demander quelles seront par exemple l'orientation et la structure de cette future politique d'Euratom.

Si l'on compare l'avant-projet au projet de budget de recherches, on constate que les crédits approuvés par le Conseil ont subi les modifications suivantes :

— une réduction de 10 % des crédits du titre I : « Rémunérations, indemnités et frais relatifs à l'entrée en fonctions, à la cessation des fonctions et aux mutations », due à une diminution par le Conseil des postes demandés par l'ancienne Commission d'Euratom ;

— une diminution de 12,5 % des crédits du titre II : « Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement » ;

— une réduction de 10 % des crédits généraux pour le Centre commun de recherches nucléaires ;

— une augmentation d'environ 8 % des crédits prévus au titre IV : « Développement et constitution de réacteurs », une augmentation de 115 % pour les réacteurs à eau légère ainsi qu'une augmentation de 20,6 % pour les réacteurs rapides. Tout cela a été rendu possible par une réduction de 100 % des crédits normalement consacrés aux réacteurs de puissance et une réduction de 30 % des crédits destinés aux réacteurs de type éprouvé. Il me semble que parmi les différents types de réacteurs, on doit avant tout favoriser ceux qui sont le plus développés, c'est-à-dire les réacteurs rapides et les réacteurs à eau légère.

Enfin les crédits prévus pour les autres activités scientifiques et techniques ont été réduits au total de 8 %.



Gerlach

Les pourcentages mentionnés ci-dessus concernent les montants annuels pour 1967 et représentent en tout une réduction de 1,5 % par rapport aux propositions des exécutifs. En ce qui concerne les crédits de paiement, la diminution se monte à 3,5 %. Mais des comparaisons de chiffres dont je viens de faire état au début de mon exposé, il ressort clairement que le projet de budget a donné lieu à des transferts importants.

Ce budget a un caractère purement conservateur. Il ne permet pas d'entrevoir quel sera l'avenir d'Euratom. Sans doute doit-on reconnaître que la fusion des Commissions n'a pas permis, ou tout au moins pas encore, de tracer ne serait-ce qu'une esquisse du troisième plan quinquennal. Toutefois la Commission d'Euratom a soumis, dès le printemps 1967, des propositions au Conseil qui, autant que je sache, ne s'est pas encore prononcé et, à plus forte raison, ne les a pas encore approuvées. Dans ce fait votre commission, Monsieur le Président, voit le grand danger qui menace l'activité d'Euratom en l'absence d'un troisième plan quinquennal. Nous sommes aujourd'hui contraints de nous occuper du budget 1967 — non pas par notre faute — bien qu'il aurait été plus opportun de le faire il y a un an et de nous occuper aujourd'hui du budget 1968. C'est une lacune importante non seulement au point de vue de la technique budgétaire, mais aussi au point de vue politique et cela caractérise la phase critique que traverse Euratom. Cette ombre plane sur l'ensemble de la Communauté et sur son avenir. D'après les évaluations de l'ancienne Commission d'Euratom une capacité nucléaire de 40 000 MWe sera installée en 1980 dans les six pays de la Communauté, ce qui représentera 25 % de l'ensemble de la production d'électricité. Selon une autre évaluation du ministère de la recherche scientifique de la République fédérale, la part de l'énergie nucléaire dans l'approvisionnement total en énergie de la République fédérale pour l'an 2000 s'élèvera à 40 %. La Grande-Bretagne disposera en 1966 de 11 centrales nucléaires dotées d'une puissance de 5 millions de kilowatts.

La technique, la médecine, l'agriculture, la navigation, presque toute l'industrie recourent de plus en plus à l'énergie nucléaire. Les radio-isotopes ont fait également leur apparition dans la science et dans la recherche. L'évolution de la technique nucléaire n'est pas encore achevée, elle n'en est qu'à son début. A la fin de cette année budgétaire, le deuxième plan quinquennal viendra à expiration, sans que ce Parlement et la population des six États membres aient la moindre idée des intentions du Conseil en ce qui concerne l'évolution future d'Euratom.

Cette incertitude a amené maints chercheurs et maints spécialistes au service d'Euratom à émigrer aux États-Unis ou dans l'industrie.

Votre commission, Monsieur le Président, propose à ce Parlement, en raison des difficultés provoquées par l'attitude et la position du Conseil de ministres lors de l'établissement du budget de recherches et d'investissement pour l'exercice 1967, de ne pas modifier ce projet. Conformément aux paragraphes 7 et 8 de la présente proposition de résolution, votre commission vous prie d'arrêter définitivement le projet de budget.

Votre commission accorde au paragraphe 9 de la proposition de résolution une grande importance. Notre Assemblée ne peut endosser la responsabilité d'une remise en question de l'avenir d'Euratom, ce grand édifice communautaire. Euratom offre la meilleure base pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et pour le développement de la technologie en Europe. Au cours de ses dix années d'existence, Euratom a rattrapé le retard considérable qu'il avait par rapport à la recherche américaine. Pour certains domaines spéciaux de la construction de réacteurs il se trouve même en tête. Les succès des travaux de recherches des collaborateurs d'Euratom sont universellement reconnus. Un imposant édifice communautaire a fait ses preuves. Ce travail doit être poursuivi en tant qu'œuvre communautaire. Le Conseil ne peut pas et ne saurait se soustraire à l'obligation de décider au plus tôt de l'avenir d'Euratom, et cela conformément au traité, c'est-à-dire de façon à assurer la poursuite des travaux effectués jusqu'ici et l'exercice de nouvelles activités qui sont devenues d'actualité en raison des modifications et des évolutions intervenues dans le domaine de la science, de la technologie et de l'économie et qui tiennent compte de l'évolution future de ces domaines.

Au nom de votre commission des finances et des budgets je prie le Parlement de bien vouloir adopter la proposition de résolution qui lui est présentement soumise.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — (A) La parole est à M. le Secrétaire d'État von Heppe.

**M. von Heppe, président en exercice du Conseil des Communautés européennes.** — (A) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, après avoir écouté l'exposé de M. Gerlach, j'ai en tant que représentant du Conseil des Communautés européennes deux observations à faire sur le budget de recherches et d'investissement de la Communauté européenne de l'énergie atomique. Tout d'abord je rappellerai très brièvement les raisons pour lesquelles ce projet de budget n'a pu être établi qu'avec un retard de neuf mois sur l'échéance prévue par le traité. Ce délai, je puis vous assurer que le Conseil le regrette autant que votre Assemblée. J'évoquerai ensuite rapidement les principes dont le Conseil s'est inspiré pour établir ce projet de budget.

von Heppe

Pour ce qui est tout d'abord de la date de présentation du budget, je me permets de rappeler en particulier, comme l'a d'ailleurs déjà fait M. Gerlach, que les études prospectives auxquelles la Commission s'était livrée au mois de septembre 1966 en vue de l'élaboration du projet, faisaient ressortir que pendant l'exercice 1967 les travaux de la Communauté dans le domaine particulièrement important des réacteurs rapides ne pourraient se poursuivre à une cadence normale que si on augmentait considérablement les crédits prévus à ce poste dans le deuxième programme.

Afin de pouvoir disposer de ces crédits sans pour autant accroître la dotation globale assignée au deuxième programme, la Commission avait soumis au Conseil en même temps que son projet de budget une proposition de modification de ce programme dont l'adoption nécessitait, conformément aux dispositions du traité, l'unanimité des délégations.

Toutes les délégations avaient reconnu en principe que le deuxième programme devait faire l'objet d'un aménagement si on voulait couvrir les besoins en matière de réacteurs rapides. Néanmoins, chacune d'elles subordonnait l'approbation de cet aménagement à la solution de différents problèmes liés à la mise en œuvre du programme, problèmes sur lesquels d'ailleurs je ne reviendrai pas ici.

Animées de la volonté d'aboutir à un compromis, les délégations sont cependant parvenues à un accord sur ces différents points au bout de plusieurs sessions. C'est ainsi que, finalement, le Conseil a pu approuver l'aménagement du programme et établir le projet de budget de recherches et d'investissement de la Communauté pour l'exercice 1967, dont vous êtes actuellement saisis.

Pour ce qui est, d'autre part, des principes de base qui ont présidé à l'élaboration du budget, je voudrais simplement souligner que six mois environ avant l'échéance du deuxième programme et dès avant qu'un accord ait pu être conclu sur l'orientation à donner à l'activité future de la Communauté, le Conseil avait estimé que la plus grande prudence s'imposait en ce qui concerne :

- 1) L'augmentation des effectifs affectés aux installations du Centre commun de recherche, et ce afin de ne pas anticiper sur la nouvelle orientation qui devrait éventuellement être donnée à son activité et de préserver la possibilité d'instituer à l'avenir une collaboration plus étroite entre l'industrie et la recherche, comme le souhaitent certaines délégations ;
- 2) L'exécution de projets d'investissement dans les installations du Centre commun de recherche tout en évitant de compromettre les engagements pris par la Communauté vis-à-vis des gouvernements de différents États membres ;

- 3) Enfin, le report d'engagements contractés dans le cadre des contrats de recherche et allant au-delà du 31 décembre 1967.

Je pense que l'énumération de ces principes répond aux préoccupations exprimées par M. Gerlach.

Le budget permettra de mener le deuxième programme à bonne fin à la date prévue sans nuire à l'activité future de la Communauté. Il permettra également au Conseil d'aborder l'examen des travaux futurs de la Communauté en tenant compte à la fois des profonds changements intervenus depuis la signature du traité d'Euratom dans les facteurs économiques et techniques caractérisant le secteur de l'énergie nucléaire ainsi que de l'expérience acquise pendant la mise en œuvre des deux premiers programmes.

Je suis heureux de pouvoir déduire des déclarations de M. Gerlach que la commission des finances et des budgets recommande, elle aussi, à cette Assemblée d'adopter ce budget. Pour ma part, je ne manquerai pas de transmettre au Conseil vos précieuses observations et suggestions, notamment en ce qui concerne les futurs travaux et les programmes d'Euratom. Je suis certain que le Conseil les examinera attentivement lors de ses prochaines délibérations concernant le programme et le budget.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** — Je remercie M. le Secrétaire d'État.

Je remercie également les instances de la Communauté d'avoir permis au Parlement de délibérer aujourd'hui sur cette importante question.

La parole est à M. Oele, au nom du groupe socialiste.

**M. Oele.** — (N) Monsieur le Président, vue du dehors, l'élaboration du budget d'Euratom offre un spectacle qui devient de plus en plus lamentable.

S'agirait-il de maintenir en vie un malade menacé d'asphyxie en attendant chaque fois le moment qui pourrait être le dernier pour lui administrer de l'oxygène, qu'on ne s'y prendrait pas autrement. De là que l'intérêt croissant dont Euratom est le centre revêt un caractère de plus en plus négatif et préjudiciable à la survie de cette institution comme à celle des principes communautaires.

Euratom est une institution commune qui a pour mission de promouvoir la recherche et le développement. Pour assurer la survie de cette organisation et lui permettre d'accomplir un travail utile, une certaine continuité est nécessaire. Je ne dis pas : continuité dans les projets, car là une politique

Oele

sélective est sûrement de rigueur, certains projets devant sans doute être écourtés et achevés, d'autres complétés et mis en chantier. C'est dans la gestion qu'il faut de la continuité, de même que dans les ressources dont on désire disposer pendant une période prolongée.

Or, cette continuité fait défaut pour des raisons bien évidentes. Il y a une cause immédiate : la « relève de la garde » à Bruxelles et les conséquences qui en résultent. Il y a une cause plus profonde et à celle-là nous ne pouvons pas aussitôt remédier car elle se situe sur le plan politique : les six gouvernements ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le rôle qui sera désormais celui d'Euratom dans la Communauté.

C'est pourquoi on s'étonne que, par moments, l'impression prévaut que la menace qui pèse sur l'Euratom et son avenir vient de l'extérieur. Cette impression se dégage en effet de la publicité et des commentaires faits autour des difficultés que susciterait le contrôle dont il est question dans le traité de non-prolifération nucléaire.

Je tiens à faire remarquer, au nom de mon groupe, que l'avenir d'Euratom n'est pas menacé de l'extérieur, mais de l'intérieur, et que tous ses maux sont dus à l'absence d'une volonté politique qui la ferait persévérer dans la voie de la recherche commune que nous lui avons tracée.

Monsieur le Président, ayant fait allusion aux problèmes qui, pour Euratom, résultent du traité de non-prolifération, je ne puis m'abstenir de me référer à ce que vient de dire M. Rey. Il nous a signalé, en effet, que la nouvelle Commission exécutive a récemment élaboré à l'intention des gouvernements un avis sur l'attitude à adopter à l'égard du nouveau texte du traité de non-prolifération.

Étant donné qu'il s'agit là d'une affaire éminemment politique dont l'examen ne saurait tarder sous peine de perdre de son actualité, je saisis cette occasion pour demander à la Commission quand le Parlement pourra prendre connaissance de cet avis.

Cependant, Monsieur le Président, si cette affaire est importante, elle n'est pas décisive pour la survie d'Euratom. Décisive pour la survie d'Euratom est la manière dont les six pays seront disposés à envisager l'avenir de cette institution et à fournir les moyens qui lui sont nécessaires pour continuer dans la voie supranationale dans laquelle elle s'est engagée. Il est évident qu'en l'espèce la Commission a elle-même une tâche à remplir, une tâche difficile et des plus urgentes. Elle consistera, selon mes amis politiques et moi-même, à faire un nouvel effort décisif pour conserver les effectifs, l'expérience et le patrimoine d'Euratom dans l'intérêt même des travaux de recherche et de développement futurs de l'Europe. Or, il n'y a guère de temps à perdre.

Ce n'est ni l'endroit, ni déjà le moment, Monsieur le Président, de nous arrêter plus longuement à cette question. Mais il faut que je dise, au nom de mon groupe, qu'Euratom ne pourra remplir sa mission future que si deux conditions se réalisent. La même idée se retrouve d'ailleurs dans les résolutions du Parlement, à savoir qu'il faudra, en premier lieu, élargir le domaine de la recherche et, en second lieu, s'assurer la coopération active d'autres pays européens capables d'apporter une contribution décisive dans le domaine technologique ; je songe notamment au Royaume-Uni.

Monsieur le Président, lorsque j'examine ainsi le nouveau budget, je lui découvre malgré tout un aspect favorable, un point positif dont il faut que je fasse mention de crainte de donner l'impression de n'avoir que des doléances à formuler. Ce point lumineux au tableau, c'est le fait que dans le nouveau budget l'accent a été mis un peu plus sur le développement technologique notamment dans le domaine des réacteurs rapides et des réacteurs à eau ordinaire. Ce développement a son importance sur le plan industriel ; il l'aura également sur le plan commercial et nous mettra bientôt devant un choix politique : comment faire bénéficier les différents pays et les différentes entreprises des résultats obtenus ? Dès lors que l'on commence à accorder plus d'attention aux travaux de développement, on ne pourra plus se dérober au choix politique. C'est là, pour moi, un point lumineux, un point positif parce que l'on n'avait que trop tendance à confiner Euratom, dans ses travaux, à la recherche stricte fondamentale et à la recherche appliquée mais neutre et générale. Cela signifiait que la recherche devait porter exclusivement sur des projets ne trouvant pas d'application commerciale, ceux, par exemple, qui ont trait à la sécurité. Quelle que soit l'utilité de ces travaux, ils ne conduiront pas à un renforcement de la structure technologique et industrielle de la Communauté. A présent qu'il ressort du budget que c'est au domaine technologique que l'on veut s'intéresser, le fait mérite d'être signalé avec une joie qui, pour n'être pas exubérante, n'en est pas moins réelle.

Comme je l'ai déjà dit, Monsieur le Président, le moment n'est pas venu d'examiner d'une manière approfondie les problèmes que pose à la Commission la programmation des activités d'Euratom et de l'évolution technologique des prochaines années. Mais il n'est pas trop tôt, je pense, pour faire remarquer à la Commission qu'un point très important demande à être résolu, celui de la « flexibilité » dans l'organisation, celui de savoir comment conjuguer les intérêts des différents pays sous un régime communautaire et suivant un principe communautaire, au sein d'Euratom.

Ce n'est que depuis peu que j'ai pu me familiariser avec l'organisation d'Euratom, mais il m'a semblé que le principe des contingents nationaux,

Oele

le principe de la proportionnalité nationale, tenait une place assez considérable dans sa structure, en particulier en ce qui concerne les centres communs de recherche.

Je pense que dans les années à venir, le critère qui devra primer est celui du savoir-faire et qu'il ne faudra plus accorder aux contingents nationaux l'importance qu'on leur a visiblement donnée jusqu'à présent. En d'autres termes, il faudra assortir la nouvelle structure d'une méthode de travail qui, en plus des contrats de recherche, comporte aussi la création d'organismes de développement plus indépendants qui puissent, avec toute la souplesse voulue, s'acquitter de travaux qui intéressent tous les pays au plus haut point.

Monsieur le Président, je n'abuserai pas davantage de votre temps. J'anticipe peut-être déjà sur des problèmes qui seront à l'ordre du jour en octobre. Je m'en tiendrai donc à ces quelques observations.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — La parole est M. Battaglia, au nom du groupe des libéraux et apparentés.

**M. Battaglia.** — (1) Monsieur le Président, chers collègues, le groupe des libéraux et apparentés ne peut qu'approuver le rapport de M. Merten, à qui je souhaite cordialement un prompt rétablissement, et ne peut qu'approuver la résolution soumise à notre examen. Malheureusement, nous déplorons depuis longtemps déjà, et continuons à déplorer que l'Europe, en ce qui concerne Euratom, progresse avec autant de difficulté et de peine, et avec une lenteur qu'il n'est pas trop fort de qualifier d'irresponsable. Cette année encore le Conseil, quasiment en proie à une volonté maligne d'annihiler les actions directes ou indirectes d'Euratom, a adopté avec un retard considérable, un retard d'environ neuf mois, Monsieur le Président, le budget de recherches et d'investissement de l'exercice en cours avec toutes les conséquences que cela implique évidemment.

Une fois de plus, il a donc été nécessaire de recourir, dans un secteur aussi délicat, aussi important dirais-je même, à la procédure des douzièmes provisoires, procédure aussi anormale que lourde d'effets négatifs. En matière de recherche, on ne peut se cantonner dans l'utilisation, mois après mois, d'un douzième du budget précédent, si on veut faire d'Euratom le centre moteur du développement scientifique et technologique de notre Europe et non pas un centre d'administration rétrécie.

Mais ce n'est pas tout, chers collègues : il convient aussi de souligner énergiquement le sentiment de méfiance et de découragement que cette situation

engendre parmi les savants et les chercheurs qui en présence de tant d'incertitude ne peuvent être sûrs de leur avenir. Et pourtant ils ont surtout besoin de tranquillité et de sérénité pour consacrer toutes leurs forces au difficile travail qui les attend.

Nous déplorons aussi ce qu'il est convenu maintenant d'appeler l'émigration des cerveaux ; nous déplorons que des savants partent pour d'autres continents, mais nous ne songeons pas que c'est pour eux le moyen de trouver l'oxygène et les vastes horizons qui représentent le stimulant psychologique indispensable à un rendement maximum.

Cela dit, chers collègues, je me dois de souligner que le retard impardonnable que l'on peut constater cette année dans le lancement du budget de l'exercice en cours revêt une signification politique plus marquée et plus décevante. Que l'on pense à ce que M. Merten a fait ressortir au point 5 de sa résolution ; que l'on pense, autrement dit, que 1967 constitue la dernière année du deuxième programme quinquennal ou la première année de la fusion des exécutifs : une année cruciale, dirais-je, qui devrait représenter un tournant. Au lieu de cela, hélas, on retarde le budget de neuf mois, on laisse s'essouffler Euratom, on omet d'élaborer un programme qui devrait pourtant être mis en œuvre dans trois mois.

Que tout cela soit grevé de fâcheuses inconnues n'échappe à personne.

Ce n'est donc pas à tort que nous pouvons et devons parler de méfiance à l'égard des attitudes décevantes du Conseil.

Et pourtant les comptes rendus des séances de notre Parlement sont pleins de cris d'alarme, d'incitations, de sollicitations à envisager avec tout le sérieux voulu le développement technologique de notre Europe, si nous ne voulons pas qu'elle devienne une colonie économique de l'Amérique, si nous ne voulons pas nous acheminer vers une véritable vassalité économique. Je ne parviens pas à m'expliquer, chers collègues, les causes de tant d'insensibilité, et je me demande le pourquoi d'une si grande irrésolution à l'égard de problèmes d'un intérêt commun aussi frappant. Voulons-nous, oui ou non, construire l'Europe ?

Je crois opportun de lancer un avertissement au Conseil de ministres à qui incombe la responsabilité de cette situation. Dissipons ces brumes, dissipons ces incertitudes, prenons les mesures qui s'imposent, ou nous continuerons à aggraver notre situation.

Je pourrais ici répéter ce que j'ai eu l'honneur d'écrire dans mon rapport, discuté en octobre dernier, mais je me contenterai de me référer aux thèmes que j'y ai développés.

Je veux seulement ajouter que tant qu'on voudra construire l'Europe de façon bancale et sans un plan

Battaglia

bien défini, sans renoncer à la moindre parcelle de souveraineté nationale, l'Europe unie ne se fera pas.

En présence d'une situation aussi difficile et aussi délicate, dont nous ne pouvons et n'avons pas le droit de nous dissimuler la gravité, que nous restet-il à faire, chers collègues ? La suggestion contenue dans la résolution est des plus sages : approuver le budget — et nous ne pouvons nous en abstenir — fût-ce avec toutes les réserves, notamment de caractère politique, que nous avons, maintes et maintes fois déjà, formulées.

En effet le projet de budget est dépourvu de toute décision engageant l'avenir (c'est ce qu'ont affirmé les collègues et je ne peux que répéter ce qu'ils ont dit mieux que moi), de toute décision concernant la période qui suivra l'échéance du deuxième programme quinquennal, que l'on prévoit déjà comme devant être une période d'incertitude, de transition et donc de souffrances accrues.

De là la nécessité absolue, impérieuse, d'élaborer un nouveau programme. En fait, dès février dernier, l'exécutif d'Euratom avait élaboré un projet de programme que nous libéraux — je tiens à ce qu'on le sache bien — avons approuvé et continuons d'approuver en principe. Il incombe maintenant à l'exécutif unique de reprendre ce programme ou de le refondre.

Il est de devoir du Conseil, Monsieur le Ministre, d'agir avec la plus grande promptitude.

Nous voulons espérer que ces exigences trouveront rapidement l'écho qu'elles méritent, et surtout que l'on veillera à utiliser et à renforcer les centres communs de recherche qui représentent un patrimoine précieux de notre Europe, auquel on ne saurait renoncer.

Nous voulons encore espérer que l'on œuvrera toujours plus et toujours mieux dans le sens communautaire, que l'on renforcera et multipliera pour ce faire les entreprises communes, en veillant à une répartition précise des tâches, et que l'on s'inspirera du précieux principe que l'union fait la force et que la dispersion des forces n'engendre que faiblesse et dépenses inutiles, voire le réveil de certains nationalismes mal assoupiés, ce qui équivaut à la ruine de tout principe d'intégration.

Nous, Monsieur le Président et chers collègues, qui voulons l'Europe, nous voulons encore espérer. D'ailleurs, il est certain que notre foi laissera sa trace profonde.

Voici, en effet, encore un de nos devoirs : avoir foi en l'Europe !

(Applaudissements)

M. le Président — La parole est maintenant à M. Sasse, représentant de la Commission, qui, je suis heureux de le souligner, est un ancien collègue.

Il est aussi, je le rappelle, le seul à avoir survécu aux « radiations » atomiques, je veux dire Euratom.

(Sourires)

Bonne chance ! Monsieur Sassen !

M. Sassen, membre de la Commission des Communautés européennes. — Je vous remercie d'abord, Monsieur le Président, des mots aimables et amicaux avec lesquels vous avez bien voulu me saluer ici.

Monsieur le Président, je crois qu'il est inutile d'expliquer à l'Assemblée pourquoi la Commission des Communautés européennes regrette beaucoup, elle aussi, de devoir constater que votre Assemblée peut seulement maintenant se pencher sur le projet de budget de recherches et d'investissement pour l'année en cours.

Tout ce qu'il faut en dire l'a été, je crois. Je me réserve néanmoins de revenir sur un seul point qui a été soulevé, à mon avis à juste titre, par M. Oele.

Je lui dirai également que, personnellement, je vois dans ce budget un peu plus de points reconfortants que lui.

Il faut noter que ce budget est le plus élevé, donc le plus important de la Communauté, depuis le début de l'action d'Euratom. Et comme il a été dit par M. le Secrétaire d'État von Heppe, au nom du Conseil, ce budget permet de mener à bonne fin le programme de recherche en cours.

Comment a-t-on pu y parvenir ? Uniquement par la voie d'une importante modification du programme de recherche en cours et concernant l'orientation. Comme l'a souligné M. Oele, la modification est mineure en ce qui concerne les sommes en cause, puisqu'elle se borne à 1,7 % de la dotation totale du programme quinquennal.

La raison essentielle pour laquelle ce budget et la modification de programme sur laquelle il est basé nous donnent matière à nous réjouir, c'est que nous pouvons constater, en fonction de ces chiffres, qu'en dix ans cette Communauté, qui, on peut le dire a commencé à zéro, a accompli une œuvre importante.

Deux programmes quinquennaux ont été réalisés dans les délais impartis et dans les limites des dotations prévues, cela, disons-le tout de suite, dans des conditions difficiles et parfois peu encourageantes.

Je profite de cette discussion, non seulement pour souligner ce fait, mais également pour rendre un hommage sincère à tous nos collaborateurs à qui est dû ce résultat, parce que ce sont bien eux qui l'ont rendu possible.

Monsieur le Président, j'ai noté avec satisfaction — et M. Oele l'a également souligné — que ce pro-

Sassen

gramme s'oriente vers une augmentation des moyens, notamment dans deux secteurs, celui des réacteurs rapides et celui de ce que je voudrais me permettre d'appeler les réacteurs intermédiaires. Il s'agit des réacteurs qui, croyons-nous, sont appelés à prendre la relève des réacteurs éprouvés avant que les réacteurs rapides soient utilisables sur une échelle industrielle. D'ailleurs, même lorsque ce sera le cas, ces réacteurs intermédiaires continueront encore, pendant des décennies, à jouer un rôle nécessaire.

Je crois que M. Oele a eu parfaitement raison de souligner cette orientation car elle me paraît d'une grande importance. L'Assemblée aura certainement encore la possibilité de revenir sur ce point.

La proposition de résolution regrette que les augmentations destinées à ces actions aient dû être trouvées dans des réductions de dépenses dans d'autres domaines. Nous le comprenons, mais nous ne partageons cet avis qu'en partie car à côté des actions dont les dotations ont été insuffisantes, avant cette modification du programme, il y avait des actions dont les dotations étaient excédentaires et qui, même après les réductions qui ont été opérées, disposent encore des crédits suffisants pour se poursuivre utilement.

Monsieur le Président, ce qui complique encore l'examen tardif du budget, puisque nous le discutons avec un retard d'environ neuf mois, c'est que, entre temps, un début d'examen n'ait pas encore été amorcé sur ce qu'on peut appeler l'avenir d'Euratom, l'action future de cette communauté. C'est pour cette raison que M. le rapporteur Gerlach, d'une façon pittoresque mais claire, a dit que nous n'avons pas encore « einen blassen Schimmer » de ce que va nous apporter l'avenir sur ce point-là.

C'est d'autant plus grave, Monsieur le Président, qu'il ne faut pas seurrer sur la possibilité de pouvoir continuer à œuvrer en 1968 sous le régime des douzièmes provisoires. Cela a été possible en 1967, en vertu de ce que le traité appelle « un échéancier des paiements applicable aux crédits d'engagements antérieurement approuvés ». Notion aussi difficile à prononcer qu'à comprendre ! Cet échéancier existait et a été, après beaucoup de difficultés et de peines, rattaché au budget 1966. Mais il n'est pas question qu'un tel échéancier soit rattaché au budget 1967, actuellement soumis à votre examen. Par conséquent, si, le 1<sup>er</sup> janvier 1968, le Conseil et l'Assemblée n'avaient pas voté un budget de recherches pour l'exercice suivant, le système des douzièmes provisoires ne pourrait pas nous apporter de solution.

J'attire votre attention sur ce fait ; il s'agit là d'une lacune grave de la procédure budgétaire.

Au demeurant, je constate, avec beaucoup de satisfaction, que la proposition de résolution pro-

posée à l'Assemblée demande à celle-ci de prendre une décision qui impliquera que le projet de budget sera, après le vote, réputé définitivement arrêté et pourra, par conséquent, être exécuté à partir d'aujourd'hui.

Le paragraphe 9 est un paragraphe dont je me permets de remercier la commission des finances et des budgets et son rapporteur. J'en félicite cette commission et l'Assemblée, parce qu'il montre clairement que l'Assemblée et la commission compétente se rendent compte de leur responsabilité politique dans ce domaine.

M. Oele a observé qu'il manque au stade actuel à Euratom la certitude d'une continuité nécessaire. A cet égard, profitant de la présence parmi nous de M. le Président du Conseil, je me permets de souligner encore une fois que la fixation d'un programme pluri-annuel de recherches et d'investissement — car il s'agit bien de cela — ne peut être le fait d'une simple négociation diplomatique. Il s'agit d'autre chose : de la fixation d'un moyen indispensable et même du moyen principal, selon le traité, pour parvenir à la formation et à la croissance rapide — je n'invente rien, Monsieur le Président — des industries nucléaires.

Chacun comprend que, si l'on veut atteindre cet objectif, une continuité d'action est nécessaire, non pas dans le sens de la continuation de toute action individuelle, mais dans le sens de la réunion des conditions nécessaires pour garantir à nos scientifiques et à nos techniciens la possibilité de travailler d'une façon qui leur permette d'obtenir les meilleurs résultats, des résultats vraiment à la hauteur de leur compétence et de leur grand dévouement. Je suis reconnaissant à M. Battaglia d'avoir attiré notre attention sur ce point en disant que, créer chaque année des difficultés budgétaires ou de nouveaux programmes, c'est rendre un tel travail extrêmement difficile. A cet égard, j'ai toutefois retenu dans le débat de cet après-midi quelques observations qui me donnent une lueur d'espoir.

Tout d'abord M. le Président du Conseil nous a parlé d'une nouvelle orientation de l'avenir d'Euratom. Il nous a dit son espoir de voir dans cet avenir, dans la Communauté et par la Communauté, une coopération entre la recherche de la Communauté et l'industrie.

M. le Président du Conseil a précisé également que la Communauté doit, bien entendu, respecter les engagements souscrits par elle à l'égard des gouvernements membres, notamment au moment où la Commission d'Euratom, conformément au traité, a créé le Centre commun de recherches.

Je signalerai également que MM. Furler et de Lipkowski ont, dans le débat général auquel nous avons assisté, souligné la nécessité d'une politique commune et communautaire de la recherche et d'une

Sassen

politique industrielle de la Communauté dans le domaine nucléaire.

Tout ce qui nous a été dit cet après-midi nous fait croire, même si cela s'est produit à la toute dernière minute, que toutes les institutions communautaires sont d'accord pour garantir l'avenir d'une Communauté qui a connu, il faut le reconnaître, un certain nombre de difficultés.

La mission qui m'a été confiée dans la répartition des tâches de la nouvelle Commission va avoir pour effet de rendre moins fréquents, dans l'avenir, mes contacts avec la commission parlementaire des finances et des budgets. Qu'il me soit permis aujourd'hui d'exprimer à cette commission mes remerciements pour la confiance qu'elle m'a toujours témoignée et pour l'appui qu'elle n'a jamais cessé d'apporter à l'œuvre que nous avons entreprise. Croyez bien que j'y suis sensible et je terminerai en exprimant mes meilleurs vœux pour chacun des membres de cette commission dont je conserverai un très amical souvenir.

(Applaudissements)

**M. le Président.** — Je remercie M. Sassen.

La parole est à M. Gerlach.

**M. Gerlach.** — (A) Monsieur le Président, je suis très reconnaissant à M. Rey d'avoir bien voulu assister à ce bref débat et d'avoir invité le Parlement à coopérer avec lui et à soutenir ses efforts. Je lui suis personnellement reconnaissant d'avoir, dans sa déclaration, examiné le problème de l'évolution d'Euratom dans l'optique que nous souhaitons.

Mon collègue M. Merten, qui est souffrant, aurait certainement, avec l'esprit méticuleux et le savoir qui le caractérise, prononcé un discours plus complet et plus détaillé sur ce problème. J'espère qu'il ne m'en voudra pas d'avoir été obligé de travailler ce problème en deux jours, car j'ai dû le remplacer au pied levé. Mais la spontanéité est peut-être quelquefois souhaitable. Le représentant du Conseil a parlé d'une nouvelle orientation. M. Sassen en a également parlé. Je dois toutefois dire avec ma franchise coutumière que je regrette de n'avoir point trouvé dans ses déclarations une réponse à la question de savoir à quelle date le budget de 1968 sera présenté. Je crois qu'à l'heure actuelle nous aurions eu le droit de connaître cette date, afin de pouvoir dès maintenant connaître approximativement le moment où nous devons nous occuper plus attentivement de la question.

Je suis très reconnaissant à MM. Oele et Battaglia des déclarations qu'ils ont faites, et de l'approbation qu'ils ont donnée au rapport oral comme à la proposition de résolution. Je sais également gré à M. Oele d'avoir parlé du futur élargissement des tâches de recherche. Cet élargissement doit — me

semble-t-il — avoir pour conséquence un assouplissement de l'organisation dans ce domaine.

M. Battaglia a parlé à juste titre d'une dispersion des forces, de ces forces qui, si elles coopéraient dans le domaine d'Euratom, pourraient aider toute l'Europe à atteindre un degré de développement uniforme. La dispersion des énergies au niveau national ne permet de réaliser qu'une fraction de ce qui pourrait l'être grâce à une conjonction de tous les efforts.

Je remercie également M. Sassen de son exposé. Je n'ai peut-être pas suffisamment fait valoir qu'il s'agit du budget le plus volumineux qu'Euratom ait connu jusqu'à présent. Je voudrais — à titre personnel et au nom de la commission des finances et des budgets — adresser à M. Sassen mes félicitations pour sa nomination au sein de la nouvelle Commission. Je regrette que, de ce fait, il ne puisse plus coopérer aussi souvent avec nous. Mais le fait qu'il continuera à remplir sa tâche me donne l'espoir, Monsieur le Président, qu'il continuera de partager et de soutenir, comme il l'a fait par le passé, l'intérêt que le Parlement porte à la question de l'évolution technologique et scientifique de l'énergie nucléaire.

Je demande à nouveau au Parlement d'adopter la proposition de résolution qui lui est présentée.

**M. le Président.** — Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition de résolution tendant à l'adoption sans modification du projet de budget.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La proposition de résolution est adoptée (\*).

#### 14. Dépôt de documents

**M. le Président.** — J'ai reçu de MM. Estève, de la Malène, Cousté et des membres du groupe de l'U.D.E. une proposition de résolution tendant à inviter la Commission des Communautés européennes à déposer une proposition de règlement en vue d'une organisation du marché de la viande ovine.

Ce document sera imprimé et distribué sous le n° 126 et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de l'agriculture.

Il en est ainsi décidé.

J'ai reçu, d'autre part, de M. Leemans un rapport, fait au nom de la commission des finances et des

(\*) Cf. J.O. n° 240 du 4 octobre 1967, p. 7.

**Président**

budgets, sur les comptes de gestion et les bilans financiers de la C.E.E.A. et de la C.E.E. afférents aux opérations des budgets de l'exercice 1965 et sur le rapport de la Commission de contrôle de la C.E.E. et de la C.E.E.A. relatif aux comptes de l'exercice 1965.

Ce rapport sera imprimé et distribué sous le n° 127.

**15. Calendrier des prochaines séances**

**M. le Président.** — Le Parlement a épuisé son ordre du jour.

Le bureau élargi propose au Parlement de tenir ses prochaines séances dans la semaine du 16 au 21 octobre 1967.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

**16. Adoption du procès-verbal**

**M. le Président.** — Conformément à l'article 20, paragraphe 2, du règlement, je dois soumettre au Parlement le procès-verbal de la présente séance, qui a été rédigé au fur et à mesure du déroulement des débats.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

**17. Interruption de la session**

**M. le Président.** — Je déclare interrompue la session du Parlement européen.

La séance est levée.

(La séance est levée à 19 h)